



Conseil d'administration – mardi 19 octobre 2021

Délibérations signées

Numéro de la délibération	Titre	Pages
Délibération n° D2021-10-01-ins	Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2021	3
Délibération n° D2021-10-02-ins	Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2021	11
Délibération n° D2021-10-03-rh	Campagne d'emploi 2022 – partie 1	23
Délibération n° D2021-10-04-rh	Compte personnel de formation – modification du montant de prise en charge	25
Délibération n° D2021-10-05-fin	Lutte contre la précarité numérique – aide complémentaire rentrée 2021	27
Délibération n° D2021-10-06-acc	Convention épicerie sociale et solidaire - modification	29
Délibération n° D2021-10-07-fin	Aide financière accordée aux étudiants afghans	41
Délibération n° D2021-10-08-fin	Protocoles transactionnels – missions au titre du partenariat avec l'université Aïn Chams	43
Délibération n° D2021-10-09-ins	Délégation exceptionnelle de compétence du CA au président	50
Délibération n° D2021-10-10-ins	Désignation d'un membre au conseil des sports	51
Délibération n° D2021-10-11-ins	Avis sur la proposition de nomination par le président d'une nouvelle vice-présidente étudiante au CA	52
Délibération n° D2021-10-12-fin	Admissions en non-valeur inférieures à 200 euros	54
Délibération n° D2021-10-13-fin	Admission en non-valeur supérieure à 200 euros – facture 2100050998	58
Délibération n° D2021-10-14-fin	Admission en non-valeur supérieure à 200 euros – facture 210024148	60
Délibération n° D2021-10-15-fin	Admission en non-valeur supérieure à 200 euros – facture 2100039587	62
Délibération n° D2021-10-16-fin	Admission en non-valeur supérieure à 200 euros – facture 210031722	64
Délibération n° D2021-10-17-fin	Admission en non-valeur supérieure à 200 euros – facture 2100038530	66
Délibération n° D2021-10-18-fin	Admission en non-valeur supérieure à 200 euros – facture 210043019	68
Délibération n° D2021-10-19-fin	Admission en non-valeur d'une créance éteinte	70
Délibération n° D2021-10-20-fin	Remise commerciale	72
Délibération n° D2021-10-21-fin	Remise gracieuse	73

Délibération n° D2021-10-22-sco	Bourses de mobilité de stage 2020-2022	74
Délibération n° D2021-10-23-sco	Calendrier de procédure individuelle des étudiants étrangers 2022-2023	79
Délibération n° D2021-10-24-acc	Conventions pour approbation - Carpano	81
Délibération n° D2021-10-25-acc	Conventions pour approbation- Comby	82
Délibération n° D2021-10-26-ins	Projet d'établissement 2021-2026	83
Délibération n° D2021-10-27-acc	Conventions pour information- Carpano	174
Délibération n° D2021-10-28-acc	Conventions pour information- Comby	179

Délibération n° D2021-10-01-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2021.

La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix pour : 30
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 1

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET



PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 25 mai 2021

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 25 mai 2021 à 14 heures, en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Eric CARPANO, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales :

Présentation, méthode et calendrier HCERES (volet établissement et offre de formation).

Partie A

1. Validation de procès-verbaux :

1. CA du 17 décembre 2020
2. CA du 16 mars 2021
3. CA du 30 mars 2021

2. Budget rectificatif n° 1 au titre de l'année 2021

3. Rapport d'auto-évaluation

4. Accord consortium PIA4

5. Désignation partielle des grands électeurs au CA de la COMUE de Lyon

Partie B

1. Organisation pédagogique

2. Questions financières

3. Conventions pour approbation

Partie C

1. Conventions pour information

2. Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et des enseignants du second degré à l'université Jean Moulin

3. Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et des enseignants du second degré à l'Université Jean Moulin

4. Liste des marchés de l'année 2020

5. Arrêté d'interdiction d'accès aux locaux pour information

6. Calendrier d'ouverture des locaux 2021/2022

7. Calendrier des congés universitaires 2021/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BONNET Gilles - CARPANO Eric – DEUMIER Pascale– GIRARD Pierre – LEDENTU Marie – VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : ABRAVANEL-JOLLY Sabine – BISCAY Myriam – BRUNEL Olivier – CORNIC Sylvain – DEUMIER Pascale – EYQUEM Marie – JOBERT Vanina

Collège des IATSS : GODINEAU Guillaume – SALMI Rachid – SOY-RAVASSON Séverine

Collège des étudiants : GUILLAUME Jade – LELONG Matéo – PLUMEZ Camille – ZADI Daniella

Collège des personnalités extérieures : CRABOUILLET Justine – HADJADJ Nawel – ROBIN Bénédicte

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : BENNAFLA Karine par CARPANO Eric

Collège des étudiants : LEVESQUE Sandra par LELONG Matéo

Collège des personnalités extérieures : BARBIERI Laurent par BONNET Gilles – LORENTZ-POINSOT Valérie par CARPANO Eric

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BINET Eugénie, directrice du service de la communication – BONINCHI Marc, directeur de cabinet – DESNOUES Fabienne Directrice des affaires financières – EYRAUD Coralie, représentante du Recteur de l'académie de Lyon – JOBERT Manuel, Vice-président en charge de l'Europe et des relations internationales – KRIEF Nathalie, vice-présidente de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle – LE NAOUR Laurent, agent comptable – Marc MARTINEZ, Directeur des bibliothèques universitaires – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des langues PAILLER Ludovic, chargé de mission à la formation – PONSOT Christel, directrice générale des services – TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – THENOS-FERNANDEZ Serge, responsable administratif de la faculté des lettres et civilisations

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

GARNIER Alex et SOUCHER Mathieu du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par SOUCHER Mathieu.

Le quorum étant atteint, le président, Eric CARPANO ouvre la séance à 14h45.

PARTIE A

Partie A - 1. Validation de procès-verbaux

a. Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2020

M. VINOT regrette que les échanges et discussions lors de l'approbation de la convention relative à la création de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Orchestre de chambre de Lyon », ne soient pas repris dans le détail alors qu'ils permettent de mieux cerner la pertinence du projet et sa validité juridique.

M. CARPANO rappelle que lors de la procédure de retrait de la convention portant création de la SCIC, le Rectorat n'a pas souhaité se prononcer sur la validité juridique du projet.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2020 est approuvé à la majorité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	1

b. Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2021

Le procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2021 est approuvé à l'unanimité :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

c. Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 mars 2021

Le procès-verbal du conseil d'administration du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie A – 2. Budget rectificatif

M. SAOUDI : précise que deux éléments principaux caractérisent le budget rectificatif. Il s'agit tout d'abord d'un report technique des opérations pluriannuelles d'investissement programmées en 2020 qui n'ont pas pu être menées à bien en raison de la crise sanitaire. Faute d'exécution durant l'année précédente ces opérations de recettes et de dépenses sont donc reportées sur l'exercice budgétaire actuel. Ces reports génèrent un solde budgétaire négatif. Cela conduit l'établissement à puiser dans sa trésorerie afin d'équilibrer ses comptes. Conséquence de cette deuxième caractéristique, la trésorerie passe de 23,2 millions d'euros à un montant prévisionnel pour la fin de l'année 2021 de 17, 1 millions d'euros. L'ensemble des dépenses d'investissement programmées sur cette même période sont quant à elles financées à partir du fond de roulement.

Mme DESNOUES ajoute que le Rectorat a rendu un avis favorable sur le projet de budget rectificatif et souligné la nécessaire vigilance dont l'université doit faire preuve pour poursuivre les opérations immobilières financées sur ses fonds propres. De plus, le soin particulier apporté au maintien des équilibres structurels lors de la construction du budget initial garantit une exécution linéaire et stable. Cela permet d'être d'autant plus attentif aux trajectoires et aux décalages de trésorerie constatés sur certaines opérations pluriannuelles et sur l'équilibre budgétaire global.

Est ajoutée à la liste des membres présents :

- *Mme VAUTRIN-VILLOND Véronique (arrivée à 15h24)*

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le budget rectificatif n°1, est adopté à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie A – 3. Rapport d'autoévaluation

M. BONNET annonce que le rapport d'auto-évaluation sera transmis le 7 juin aux membres du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Il se compose de deux parties relatives au bilan de l'exécution du précédent contrat et à l'ensemble des travaux et préconisations proposés en interne par les 18 groupes de travail auxquels ont participé quelque deux cents enseignants et agents administratifs mais aussi sur la plateforme collaborative publiée sur le site internet de l'université. A ce titre, l'ensemble des participants à ces travaux sont chaleureusement remerciés.

Mme LEDENTU regrette que le rapport ne mentionne pas le dispositif de la césure au profit des étudiants mis en place lors du dernier contrat.

M. BONNET reconnaît l'absence de ce dispositif. Un complément d'information sera apporté.

M. VINOT regrette la présence de certaines approximations et un manque global de précisions concernant les divers dispositifs et la politique en faveur de la qualité de vie au travail (QVT), mise en place lors du précédent contrat.

M. BONNET rappelle que le choix d'une construction collégiale du rapport peut être la source de certaines formulations peu opportunes, néanmoins la dimension sociale et les efforts réalisés dans ce domaine lors du précédent contrat sont bien présentés. Pour mémoire, le HCERES souhaite que le rapport laisse place à l'autocritique ce qui peut parfois aboutir à des formulations jugées peu habiles. Il est toutefois possible de faire quelques amendements avant l'envoi définitif.

Mme FERRARI-BREEUR confirme qu'il n'existe aucune volonté de minimiser la politique sociale soutenue lors du contrat précédent dont la QVT était l'un des axes forts. Toutefois, lors de cette nouvelle contractualisation, la QVT apparaît désormais comme un objectif stratégique à part entière alors que cela relevait plus d'un moyen au service d'une politique sociale globale.

Est ajouté à la liste des membres présents :

- *M. HOURS Bernard (arrivée à 15h42)*

Est ajouté à la liste des personnels invités :

- *M. TRAVARD Jérôme (arrivée à 15h42)*

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le rapport d'auto-évaluation est adopté à la majorité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

Partie A – 4. Accord de consortium PIA 4

M. CARPANO présente les premiers éléments sur lesquels les établissements du site lyonnais se sont entendus dans le cadre du 4eme Programme d'investissement d'avenir (PIA4). Ce programme d'investissement national se traduit, entre autres, par un appel à projet intitulé « excellence sous toutes ses formes » (ExcellencES) porté par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Concrètement, une dotation de quatre cents millions d'euros est mobilisée pour les sites non labélisés IDEX dans le but de valoriser de nouveaux projets dans les domaines de la formation, de la recherche et des grands enjeux sociétaux. Ces nouveaux projets seront portés par un consortium regroupant 14 établissements du site valorisant ainsi les synergies entre les domaines de la science, la médecine, l'ingénierie et les sciences humaines et sociales. A ce stade, l'ENS Lyon et l'université de Saint-Etienne n'ont pas souhaité participer aux discussions. Les quatre grands axes de recherches thématiques autour desquels les forces vives s'articuleront sont : « de la médecine personnalisée à la santé globale », « les transformations environnementales », « les matériaux durables » et « la société en transformation ». En complément du consortium, l'université Lyon 1, les Hospices de Lyon, le Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard et l'Ecole d'ingénieurs en chimie et sciences du numérique ont manifesté la volonté de se regrouper au sein d'un établissement public expérimental (EPE). Il est important de rappeler que les établissements qui ne souhaitent pas intégrer l'EPE conservent une totale autonomie et leur personnalité morale. L'objectif pour les

établissements membres est de définir une stratégie académique de recherche et de la mettre en œuvre pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux.

Est ajouté à la liste des membres présents :

- M. NEMOZ-RAJOT Quentin (arrivée à 16h10)

M. GIRARD revient sur la situation du CNRS dont le positionnement en faveur du consortium ne semble pas enthousiaste. De plus, la présentation ne met pas en évidence une dotation salariale spécifique pour assurer la réalisation du PIA4. Cela laisse supposer un transfert de moyens humains de la part des établissements membres.

M. CARPANO précise que les établissements apporteront leur soutien financier et humain sans pour autant opérer un transfert de ressources propres. Le choix de l'université Lyon 1 de transformer sa forme juridique actuelle afin d'intégrer des établissements de santé pour développer ses capacités dans la recherche médicale de pointe lui appartient. Les établissements opérant dans le domaine des sciences humaines sont toutefois peu concernés. Enfin, le PIA4 permettra de financer l'accueil de chercheurs de renommée mondiale via une masse salariale dédiée.

Mme ABRAVANEL-JOLLY souhaite savoir si la marque et l'image de l'université Jean Moulin seront associées au futur consortium.

M. CARPANO affirme que les marques des établissements seront bien associées, comme cela est déjà le cas actuellement avec la marque de la COMUE « Université de Lyon ».

M. VINOT partage l'idée que l'université doit s'associer à ce nouveau projet qui présente certaines similarités avec le projet IDEX, quand bien même la création de l'EPE ne nous concerne pas. Il regrette toutefois que le calendrier envisagé pour la validation du projet par les instances des établissements soit aussi contraint. Il semble nécessaire de disposer de quelques jours pour étudier un projet totalement structurant pour les années à venir et ainsi garantir une approbation selon un processus véritablement démocratique.

M. CARPANO rappelle que ce projet entre en concurrence avec les projets présentés par les établissements des autres sites universitaires français. Cette situation concurrentielle est regrettable mais justifie la prise de précautions lors de la diffusion des documents. Par ailleurs, il ne s'agit en l'espèce que d'une procédure de validation de la réponse du site lyonnais à l'appel à projet. Il n'est à ce jour pas question d'une éventuelle participation financière ou d'allocation de moyens spécifiques. Si le projet se concrétise, alors la labellisation ferait l'objet à son tour d'une validation définitive.

M. BONNET rappelle qu'une assemblée générale se tiendra le 3 juin afin d'évoquer ensemble ce projet et toutes les questions nécessaires à sa compréhension.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la plateforme d'accord entre établissements pour déposer conjointement une réponse à l'AAP « Excellence sous toutes ses formes » dans le cadre du PIA 4 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

La présidence souhaite soumettre à l'approbation du conseil la motion suivante :



« Les membres du conseil d'administration rappellent que la participation à l'appel à projet « ExcellencES » du PIA4 n'impliquera pour l'université Jean Moulin Lyon3 ni intégration, ni fusion, ni transformation institutionnelle : Lyon 3 n'intégrera pas, ni ne participera, à l'établissement public expérimental qui sera créé par Lyon 1. »

Le projet de motion est adopté à la majorité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

Partie A – 5. Election partielle COMUE

M. BONNET précise que cette élection partielle vient compléter les désignations réalisées lors de la précédente séance du conseil d'administration. Les grands électeurs de l'université Jean Moulin sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour à la majorité relative des suffrages exprimés par et parmi les représentants titulaires élus du conseil d'administration, au sein des catégories suivantes :

- Grands électeurs catégorie 4 (personnels enseignants) :
 - 1 membre représentant les professeurs des universités et personnels assimilés (4A) :
 - Mme Karine BENNAFLA avec 7 voix ;
 - 2 membres représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (4B) :
 - Mme JOBERT-MARTINI Vanina avec 6 voix ;
 - M. NEMOZ-RAJOT Quentin avec 6 voix ;
- Grands électeurs catégorie 6 (étudiants) :
 - 3 représentants des étudiants :
 - M. LELONG Mathéo avec 4 voix ;
 - M. TROLLIET Arnaud avec 4 voix ;
 - Mme GUILLAUME Jade avec 4 voix ;

Le 4ème et dernier siège du collège 6 reste à pourvoir.

Départ de Mme CRABOULLIET à 16H53

PARTIE B

M. BONNET précise que l'ensemble des documents présentés de la partie B sont soumis aux membres, préalablement à la séance, et font l'objet d'un vote unique.

Partie B - 1. Question pédagogique

- Création d'un Master 1 et 2 « Droit de l'énergie », porté par la faculté de droit ;
- Création d'un statut spécifique et d'une procédure d'inscription en faveur des auditeurs libres ;

Partie B - 1. Questions financières

- Attribution des dotations en faveur des services de l'université au titre de la commission relative à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) ;
- Sortie des inventaires des biens enregistrés au titre des comptes financiers de classe 2.

Partie B - 3. Convention pour approbation

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-04-C-99	Lyon 3 Valorisation	Renouvellement de la mise à disposition de locaux n°18-CC-839.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'intégralité des éléments constitutifs de la partie B sont adoptés à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Partie C – Documents transmis pour information

M. BONNET rappelle que les documents figurant en partie C sont transmis pour information et ne font pas l'objet d'une délibération. Les documents présentés sont les suivants :

- Conventions à caractère pédagogique ;
- Conventions de recherche ;
- Liste des marchés publics conclus au titre de l'année 2020 ;
- Calendriers des congés administratifs et d'ouverture des locaux pour l'année universitaire 2021/2022 ;
- Les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels enseignants et administratifs ;
- Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants et administratifs ;
- 2 arrêtés d'interdiction d'accès dans les locaux de l'université dans le cadre de l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

Questions diverses

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 17h30.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-10-02-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

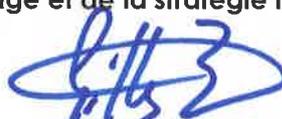
d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2021.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix pour : 30
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 1

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET

PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 09 juillet 2021

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le vendredi 09 juillet à 13h30, en salle MALRAUX et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, vice-président en charge du conseil d'administration, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie A

1. Politique indemnitaire des personnels BIATS et enseignants-chercheurs
2. Lettre de cadrage RH
3. Bilan social
4. Convention de partenariat pour la création d'une épicerie solidaire
5. Budget rectificatif – Exercice 2021
6. Référentiel des activités d'encadrement et d'appui des enseignants et des enseignants-chercheurs 2020-2021
7. Liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une prime
8. Modification des statuts du SUAPS et de la composition du conseil des sports
9. Acceptation de don

Partie B

1. Organisation pédagogique
2. Questions financières
3. Conventions pour approbation

Partie C

1. Rapport de situation comparée femmes/hommes et plan d'action en faveur de l'égalité femmes/hommes
2. Conventions pour information

Questions diverses**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Collège A des professeurs : BONNET Gilles - CARPANO Éric - DEUMIER Pascale – GIRARD Pierre – VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : ABRAVANEL-JOLLY Sabine – BISCAY Myriam - BRUNEL Olivier – DEPRAZ Samuel - JOBERT Vanina – NEMOZ-RAJOT Quentin

Collège des IATSS : GODINEAU Guillaume – SALMI Rachid – SOY-RAVASSON Séverine -VAUTRIN-VILLOND Véronique

Collège des étudiants : DEBBAGH Ismail – LELONG Matéo – PLUMEZ Camille

Collège des personnalités extérieures : CRABOUILLET Justine – HADJADJ Nawel – LONGUEVAL Jean-Michel – ROBIN Bénédicte

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : BENNAFLA Karine par CARPANO Éric – HOURS Bernard par BONNET Gilles – LEDENTU Marie par GIRARD Pierre.

Collège B des autres enseignants : CORNIC Sylvain par ABRAVANEL-JOLLY Sabine - DEUMIER Pascale par BRUNEL Olivier

Collège des étudiants : LEVESQUE Sandra par LELONG Matéo

Collège des personnalités extérieures : BARBIERI Laurent par BONNET Gilles – LORENTZ-POINSOT Valérie par CARPANO Éric

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

EYRAUD Coralie, représentante du recteur de l'académie de Lyon - BINET Eugénie, directrice de la communication – BONINCHI Marc, vice-président chargé des affaires générales et institutionnelles, directeur de cabinet - DE BOEVER Éric, directeur du service des sports – DESNOUES Fabienne, directrice des affaires financières - FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente en charge des affaires sociales et de la qualité de vie au travail – GONTIER Thierry, doyen de la faculté de philosophie – JOBERT Manuel, vice-président en charge de l'Europe et des relations internationales – KRIEF Nathalie, vice-présidente de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle - LE NAOUR Laurent, agent comptable – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des langues – MERCIER-SUISSA Catherine, chargée de mission à l'inclusion, aux inégalités et à la solidarité – PAILLER Ludovic, chargé de mission à la formation – PERICHON Nathalie, pôle amélioration de la qualité et appui au pilotage, service de l'amélioration organisationnelle - PONSOT Christel, directrice générale des services – SAOUDI Messaoud, vice-président en charge des finances et du patrimoine – SOGNO Hervé, responsable administratif de la faculté de droit - SUSENNA Eva, chargée de mission à la vie étudiante et au handicap TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Jean-Philippe DEFRANOUX, Margot FERNANE et Thibaud VIGNERESSE du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Jean-Philippe DEFRANOUX.

Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, Gilles BONNET, ouvre la séance à 13h38.

M. BONNET ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants d'être venus pour le dernier conseil d'administration de l'année universitaire. Il présente ensuite l'ordre du jour.

Partie A - 1. Politique indemnitaire des personnels BIATS et enseignants-chercheurs

M. BONNET précise que cette politique indemnitaire a fait l'objet de plusieurs discussions, dont un vote en comité technique, et qu'une concertation aura lieu dès septembre pour réévaluer le référentiel. Il propose de joindre à la discussion de ce premier point les points 6 et 7.

Mme PONSOT explique les points 1, 6 et 7 de l'ordre du jour. Elle déclare qu'il faut reconduire la politique indemnitaire des personnels BIATS et enseignants-chercheurs pour permettre le paiement de ces indemnités dès

septembre. **Mme PONSOT** rappelle que le calendrier peut être différent pour quelques primes. Elle propose également de reconduire à l'identique le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP) tel qu'il existe actuellement et précise qu'un travail de refonte sera effectué dès les premières semaines de l'année prochaine pour tout remettre à plat.

M. SALMI craint que les choses aient été faites rapidement sans que l'on comprenne le dispositif qui peut être marqué d'un fort centralisme, puisqu'en fonction des établissements il peut y avoir des disparités, notamment sur la cotation et les fiches de poste.

Mme PONSOT fait un point historique sur la mise en place du RIFSEEP dans l'établissement, puis rappelle la réglementation nationale et la définition large des fonctions qui doivent être affectées dans chaque groupe. Elle affirme que le nécessaire a été fait dans le cadre de groupes de travail au sein de l'établissement. Elle souligne qu'après 3 ans d'existence il faut revoir leur affectation.

Sur les disparités entre établissements, **Mme PONSOT** évoque la marge d'interprétation laissée aux établissements au regard de l'existence des spécificités de certaines fonctions.

Mme PONSOT demande à **M. SALMI** des précisions quant à ses inquiétudes sur le centralisme du dispositif.

M. SALMI cite un article du dossier.

Mme PONSOT répond que c'est contradictoire avec la démarche du ministère et qu'il faut veiller à l'équilibre entre les différentes filières. Toutefois, elle rappelle que les décrets d'application ne sont pas encore parus et qu'en l'état, il n'y a pas de cadre.

M. BONNET remercie **Mme PONSOT** pour ses réponses détaillées.

Mme SOY-RAVASSON demande l'étude sur les LDI. Elle se félicite de la tenue d'une conférence sociale en septembre 2021 et du RIFSEEP dont elle a demandé la cartographie des fonctions.

M. BONNET confirme que la conférence sociale aura bien lieu.

M. GODINEAU partage l'attente de **Mme SOY-RAVASSON** quant à cette conférence.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La politique indemnitaire des personnels BIATS et enseignants-chercheurs est approuvé par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	5

Partie A – 2. Lettre de cadrage RH

M. BONNET présente et détaille les différents critères de la lettre de cadrage. Il aborde également les axes de stratégie de l'université en matière de qualité de vie au travail (les objectifs de QVT).

Mme PONSOT indique que la lettre de cadrage présente une spécificité puisqu'elle permettra de voter la campagne d'emploi au prochain conseil d'administration et de revenir à un calendrier normal.

M. BONNET remercie **Mme PONSOT** pour ces précisions.



M. VINOT souhaite savoir s'il y a d'éventuelles avancées sur le dialogue stratégique ou de gestion dédiée, ainsi que la position de la gouvernance sur la création de chaires professeur junior.

M. CARPANO explique qu'ils en sauront plus après la réunion rectorale. En attendant, il ne peut pas fournir d'éléments. Il évoque ensuite les déclarations de Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et fait observer qu'il faut attendre le budget rectificatif 2.

S'agissant de la Chaire de professeur junior, il explique qu'à titre personnel il a des réserves, tout comme l'équipe. Il fait savoir que cela peut néanmoins faire l'objet d'une discussion. Il rappelle que la question du financement et des conditions de mise en œuvre de ces chaires n'a pas encore été étudiée. Il évoque la position des autres universités lyonnaises sur le sujet en rappelant notamment que Lyon 1 est intéressé mais que Lyon 2 a des réserves comme Lyon 3. Les décrets et arrêtés d'applications sont attendus pour la rentrée universitaire 2021.

Mme SOY-RAVASSON réitère son observation sur la cartographie, comme en comité technique.

Mme. FERRARI-BREEUR affirme qu'une cartographie a été réalisée par le Pôle Amélioration de la Qualité et Appui du Pilotage (PAQAP) et renouvelle la volonté, exprimée en comité technique, de transmettre ce document aux membres.

M. BONNET déclare qu'à l'issue du conseil cette cartographie sera transmise.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La lettre de cadrage RH est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

Partie A – 3. Bilan social

M. BONNET dit quelques mots sur le bilan social et fait remarquer qu'il met en exergue la diversité des enseignements dispensés.

Mme. PERICHON présente le bilan social en rappelant qu'il s'agit d'un document réglementaire obligatoire qui doit être publié tous les ans. Elle souligne toutefois que les données de l'année 2020 ne sont pas pertinentes en raison de la crise de la COVID-19.

M. BONNET la remercie pour sa synthèse très claire sur un sujet très riche.

M. SALMI adresse ses félicitations pour la qualité de ce travail. Il revient sur la médecine du travail et sur la difficulté que représente le fait de ne pas honorer la convocation au rendez-vous médical et de ne pas en informer le médecin du travail. Il souhaite savoir si les agents de l'université ont accès aux informations présentées.

Mme FERRARI-BREEUR présente la composition de la commission d'action sociale et son fonctionnement. Elle rappelle qu'il n'y a pas de saisine possible et que tous les membres qui composent cette commission sont soumis à un strict devoir de confidentialité. Elle détaille ensuite différentes aides, comme le bon d'aliment, leur procédure d'obtention et leurs modalités. Elle souligne que les services essaient d'être les plus équitables possible, tout en restant raisonnables. Ils souhaiteraient pouvoir apporter une aide ponctuelle, sans faire de différence entre contractuel et titulaire. Mme FERRARI ajoute que l'obtention de toute aide s'accompagnerait d'un suivi pour éviter les demandes similaires ultérieures effectuées par le même agent. Elle évoque la mise en place d'un prêt à 0%.

Mme PONSOT prend la parole pour compléter la présentation du bilan social. Elle exprime l'attachement fait au travail de l'assistante sociale de Lyon 3 dont le service a été assuré malgré l'absence de Mme DUBOULOZ-MONET.

Mme FERRARI-BREEUR précise qu'a été demandé à l'association ACTIS un remplacement de Mme DUBOULOZ-MONET pour qu'il n'y ait pas de rupture de service dans l'activité de la commission sociale.

M. BONNET remercie Mme FERRARI- BREEUR pour ces précisions.

M. GODINEAU souhaite savoir s'il y aura une augmentation du nombre de psychologues par université.

M. BONNET déplore le manque de lisibilité de la parole ministérielle sur ce sujet, mais rappelle que la gouvernance est attentive à cette question.

M. VINOT s'interroge sur la lecture dynamique et transversale du bilan social. Il est surpris de l'érosion des postes, s'agissant des BIATS notamment et le tableau page 13. Il souhaite sensibiliser le conseil sur l'attention qui devrait être portée à la population des enseignants-chercheurs et enseignants, notamment s'agissant des primes.

À 14h36 Mme PLUMÉZ quitte la réunion.

M. BONNET demande l'identification des primes en question. Il ajoute que sur cinq années elles ont substantiellement baissé.

Mme PONSOT explique les indicateurs des graphiques et apporte des précisions d'ordre méthodologique. Elle ajoute qu'il y a eu des sorties de personnels qui n'ont pas encore été remplacés. De fait, la photographie n'est pas parfaite, mais elle finit par se lisser avec le temps.

M. VINOT note qu'il y a finalement toujours 11 postes de moins.

Mme PONSOT fait la synthèse de sa précédente démonstration et conclut que les postes n'ont pas été enlevés et vont être réaffectés.

M. BONNET salue l'ensemble des services PAQAP et tous les services associés pour la qualité du travail réalisé.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le bilan social est adopté à l'unanimité :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie A – 4. Convention de partenariat pour la création d'une épicerie solidaire

M. BONNET se réjouit de voir le projet d'épicerie solidaire se concrétiser. Il présente l'épicerie et l'association Lyon 3 Développement Durable (L3DD) qui en aura la charge. Il félicite tous les services qui se sont mobilisés pour permettre à ce projet de voir le jour. C'est un marqueur de l'orientation politique de l'université, portée par des valeurs de partage. Il énumère le soutien de différents acteurs publics : la région, la ville et bientôt la Métropole. Il précise qu'un financement privé vient consolider le budget. Il est très heureux de proposer au vote ce travail collectif.

Mme SOY-RAVASSON est très favorable à ce projet et demande si des contacts ont été pris avec la cantine des impôts concernant leurs invendus.

M. BONNET répond par l'affirmative. Il confirme avoir lancé une prise de contact grâce à l'initiative de **Mme SOY-RAVASSON**.

Mme. SOY-RAVASSON lui adresse ses remerciements.

M. DEBBAGH félicite la gouvernance d'avoir mené un tel projet. Il souhaite connaître les critères d'éligibilité, pour les étudiants, à l'épicerie solidaire.

M. BONNET annonce que l'épicerie sera accessible à tous les étudiants et pas seulement à ceux de Lyon 3. Il fait savoir que des critères seront établis une fois que l'épicerie sera active en septembre et après entretien avec le personnel de l'épicerie pour identifier les étudiants en difficulté. Il sera étudié l'opportunité d'entrer dans une démarche administrative ou non. Il explique la volonté de rester pragmatique en réalisant un point d'étape.

M. VINOT confirme l'utilité d'un tel projet. Il s'interroge sur la pertinence de recourir à une association de développement durable pour une question de solidarité et il souhaite savoir pourquoi une association spécifique n'a pas été créée. Il demande si le CROUS n'est pas compétent sur cette matière.

À 14h53 Mme. PLUMÉZ se reconnecte.

M. BONNET explique le recours à L3DD. Cette association a déjà ouvert une épicerie du même type et possède donc les agréments et l'expérience nécessaires pour ce projet. Il ajoute que les questions de développement durable et de solidarité sont étroitement liées. Il indique que la décision de ne pas avoir créé d'association spécifique tient à l'expertise de L3DD et le risque juridique que représente la création d'une association transparente tel que l'a expertisé le service juridique. Il rappelle que le CROUS sera l'un des acteurs du projet s'il le souhaite. Il indique enfin un budget prévisionnel de 100.000€.

M. CARPANO précise les différents acteurs privés qui participent au projet.

M. SALMI loue la beauté du projet et voudrait savoir si le personnel administratif en situation de précarité pourra, lui aussi, avoir accès à cette épicerie solidaire.

M. BONNET confirme que l'idée est de donner accès au plus grand nombre et de mettre en place un système pour le personnel administratif.

M. DEPRAZ souligne la qualité du travail réalisé par L3DD sur leurs autres projets.

M. BONNET remercie **M. DEPRAZ** Il explique que l'épicerie solidaire sera confiée à une équipe dont la gouvernance sera collégiale et composée d'autres associations qui participeront en fonction de leurs spécialités.

Mme SOY-RAVASSON souhaite en savoir davantage sur la gestion des demandes des étudiants et quels services seront compétents.

M. BONNET évoque le recrutement d'un service civique pour venir en appui de cette structure, et les différents services qui répondront par leur expertise tel qu'il l'a exposé précédemment. Il souhaite que soit créé un espace modulable : une porte d'entrée vers l'identification d'autres précarités, en faire un lieu d'échange et de partage.

Mme CRABOUILLET confirme le soutien de la SMERRA à cette initiative. Elle ajoute qu'il faut communiquer auprès des étudiants sur leurs droits en matière de sécurité sociale.

M. BONNET remercie **Mme CRABOUILLET** et la SMERRA qu'elle représente.

M. LELONG adresse ses remerciements pour la concrétisation de ce projet. Il éclaire le conseil sur les modalités de communication auprès des étudiants qui se fera par courriel et par une sensibilisation directe sur le terrain.

M. BONNET le remercie à son tour.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La convention de partenariat pour la création d'une épicerie solidaire est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	1

Partie A - 5. Budget rectificatif – Exercice 2021

M. SAOUDI présente le budget rectificatif 2021 et rappelle le contexte de crise qui a eu un impact budgétaire. Il insiste sur le fait que la situation financière est saine.

M. BONNET remercie **M. SAOUDI** pour sa présentation.

Mme DESNOUES fait remarquer qu'il s'agit d'un budget rectificatif très ambitieux qu'il va falloir surveiller notamment au niveau des dépenses.

M. VINOT demande s'il est envisagé de faire un troisième budget rectificatif (BR3) en octobre et souhaite des précisions sur la stratégie immobilière.

M. SAOUDI confirme qu'un BR3 est prévu pour octobre. Il fait le point sur l'avancée des travaux au sein de l'université.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le budget rectificatif 2021 est adopté à l'unanimité.

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie A - 6. Référentiel des activités d'encadrement et d'appui des enseignants et des enseignants-chercheurs 2020-2021

M. BONINCHI précise qu'il dispose d'éléments sur le projet de décret qui devrait bouleverser le volet indemnitaire, avec la promesse d'investissements importants. L'ensemble des primes des enseignants-chercheurs devrait être multiplié par six. Il devrait également être mis en place un délai de carence d'un an tous les trois ans. Il ajoute que la prime fonctionnelle devrait être revue en profondeur afin de, notamment, laisser une marge de manœuvre aux composantes. La version actuelle du décret maintient l'interdiction de toucher aux primes socles.

M. TRAVARD aborde la question du non cumul entre prime et charge et espère que le dispositif final fera preuve de plus de prudence.

M. BONINCHI propose de lui soumettre le projet de décret pour interprétation.

Mme. SOY-RAVASSON demande si le document dont il est question peut être transmis, ou s'il est confidentiel.

M. BONINCHI répond qu'on le transmettra.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le référentiel des activités d'encadrement et d'appui des enseignants-chercheurs 2020-2021 est adopté par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

Partie A - 7. Liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une prime

Dans la mesure où ce point a été abordé dans le premier point de la partie A, et en l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une prime est adoptée à l'unanimité.

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie A - 8. Modification des statuts du SUAPS et de la composition du conseil des sports

M. DE BOEVER présente les modifications des statuts du SUAPS et de la composition du conseil des sports.

À 15h36 M. SALMI s'absente.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La modification des statuts du SUAPS est adoptée à l'unanimité.

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

À 15h38 M. SALMI est de retour.

Partie A - 9. Acceptation de don

M. BONNET présente la promesse de don de la Banque THEMIS au profit du Master Restructuration et traitement des entreprises en difficultés de l'IDEA. Il rappelle que tout don de plus de 10 000 euros doit faire l'objet d'une délibération et d'un vote en conseil d'administration.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'acceptation de don est adoptée à l'unanimité.

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie B - 1. Organisation pédagogique

M. BONNET rappelle que le point 6 de la partie 1 est passé en CFVU. Il présente le calendrier universitaire puis, en l'absence de question, la charte des associations étudiantes.

M. DEBBAGH demande si les associations ont été contactées pour la rédaction de cette charte.

Mme KRIEF affirme que c'est en totale concertation avec les associations étudiantes et l'aide du Pôle Vie Étudiante que la charte a été réalisée.

M. BONNET aborde les autres points de la partie B qui sont : l'exercice de plein droit, la commission des remboursements la délibération sur les règles de calcul des QCM et les règles de progression en licence.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote en bloc des tous les documents.

Les différents points pédagogiques de la partie B sont adoptés à l'unanimité.

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie B - 2. Questions financières

À 15h57 M. VINOT s'absente.

M. BONNET présente les différents points financiers à l'ordre du jour : la mise en œuvre du dispositif relatif à l'exonération et au remboursement des droits d'inscription universitaire pour l'année 2021-2022 ; les tarifs des formations initiales et continues de la faculté de droit, les tarifs de la formation professionnelle continue pour la FC3, les tarifs des formations en apprentissage de l'institut universitaire de technologie (IUT) et les tarifs des sorties et stages d'activités de pleine nature du service des sports pour l'année universitaire 2021-2022.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.



✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

À 15h59 M. VINOT est de retour.

Partie B – 3. Convention pour approbation

M. BONNET présente les conventions pour approbation.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les deux éléments constitutifs de la partie B sont adoptés à l'unanimité :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Partie C - 1. Rapport de situation comparée femmes/hommes et plan en faveur de l'égalité femmes/hommes

Mme MERCIER-SUISSA rappelle que le plan d'action est une obligation légale, très cadrée par le ministère, qui n'avait jamais été faite à Lyon 3. Elle ajoute la crise de la COVID-19 a mis en avant et accentué certaines inégalités. Elle remercie chaleureusement le PAQAP, Mme PERICHON et Mme FERRARI-BREEUR pour leur concours dans l'élaboration du plan d'action. Elle passe ensuite à la présentation du rapport de situation comparée femmes/hommes et du plan en faveur de l'égalité femme/homme.

M. BONNET loue la qualité de cette présentation et le caractère essentiel d'une telle étude.

Mme FERRARI-BREEUR partage ce sentiment tout en assurant que ce travail traduit une volonté politique extrêmement forte.

Mme MERCIER-SUISSA remercie Mme FERRARI-BREEUR. Elle détaille le suivi de ces axes qui se fera, précise-t-elle, sous la forme de collaborations.

M. BONNET ajoute qu'il fait partie d'un groupe de travail sur le droit à la déconnexion dont le travail avancera dès septembre.

M. DEBBAGH fait remarquer, sur la question d'une crèche, que celle-ci pourrait être accessible à certains étudiants comme c'est le cas à Lyon 2.

M. BONNET remercie Mme MERCIER-SUISSA pour son intervention et les précisions apportées.

Mme FERRARI-BREEUR explique que le recours à un lieu tiers pour télétravailler n'est pas développé à l'université, à cause du facteur financier lorsque les lieux sont privés. Elle pense aux espaces commerciaux pour contrebalancer les situations telles que décrites par Mme MERCIER-SUISSA.

Mme SOY-RAVASSON indique que les retours sur les conditions de télétravail sont bons.

M. BONNET remercie Mme SOY-RAVASSON pour ce complément d'information.

Partie C – 2. Conventions pour information

M. BONNET présente les conventions.

Questions diverses

M. TRAVARD aborde la question de la revalorisation des agents contractuels et de sa prise en charge par l'État ou l'université.

Mme CRABOUILLET suggère que le conseil d'administration rende hommage à Jean Moulin, dont l'université porte le nom, puisque c'était l'anniversaire de sa mort la veille de cette séance.

M. BONNET remercie **Mme CRABOUILLET** de cette suggestion et associe le conseil à cet hommage. Il remercie enfin l'ensemble des membres pour leur participation au dernier conseil d'administration de l'année universitaire et pour tout le travail effectué lors de cette année particulièrement difficile.

M. DEPRAZ prend la parole pour annoncer qu'il quitte l'établissement au 1^{er} septembre 2021. Il remercie la nouvelle équipe en place et partage sa grande confiance pour l'avenir.

M. BONNET remercie **M. DEPRAZ** pour tout le dévouement et toute l'implication dont il a fait preuve. Il lui souhaite la réussite dans la poursuite de son parcours.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 16h45.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET



Délibération n° D2021-10-03-rh
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3, R. 719-52 et R. 719-54 ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis rendu par le comité technique le 12 octobre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver la campagne d'emplois 2022 partie 1 annexée à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix pour : 31
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Campagne d'emploi 2022 - Postes du second degré ouverts au recrutement

N°	Poste	Nature	Affectation	Profil	Voie de recrutement
1	0396	PRAG	IAE	Anglais	Mutation (1er mouvement)
2	0426	PRAG	IUT	Anglais	Mutation (1er mouvement)
3	0447	PRAG	IUT	Informatique et numérique	Mutation (1er mouvement)
4	0535	PRAG	IUT	Economie et gestion	Mutation (1er mouvement)
5	0715	PRAG*	SPORT	Education physique et sportive	Mutation (2ème mouvement)

**Poste publié sous réserve de sa vacance due à un départ à la retraite*

Délibération n° D 2021-10-04-rh
Conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 et suivants ;
Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
Vu la circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,
Vu la délibération n° 2018-07-07-ins du 10 juillet 2018 portant approbation du dispositif mis en place dans le cadre du compte personnel de formation ;
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 12 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Pour rappel, la délibération n° 2018-07-07-Ins du conseil d'administration en séance du 10 juillet 2018 prévoyait une prise en charge des coûts pédagogiques de 1 000 euros par an, par formation et par agent pour un budget alloué de 5% maximum du budget de formation du service.

La demande d'augmentation du montant du plafond de prise en charge à l'université Jean Moulin est la suivante :

- Coûts pédagogiques : 2000 euros par an / par formation et par agent maximum 5 % du budget du service formation ;
- Pas de prise en charge de frais annexes (déplacement ou achats de matériels spécifiques).

Décide

d'approuver la modification du montant de prise en charge financière annexée à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 31
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

Modification du montant de la prise en charge financière dans le cadre du compte personnel de formation

Pour rappel :

L'étude d'une demande de mobilisation d'une formation éligible au CPF ne peut être faite que si l'établissement est l'employeur principal de l'agent public - ne seront pas étudiées les demandes des associés à temps partiels, des vacataires, des doctorants étudiants.

Modalités de mise en place :

- un traitement par campagne (deux fois par an) pour les demandes visant une action de formation (avec obligation de prendre un rendez-vous avec le Pôle RH Métiers et Formation pour un conseil en évolution professionnelle)

Les campagnes seront suivies d'une réunion de la commission de formation des personnels chargée de prioriser et de statuer sur les demandes.

Les critères de priorisation des demandes :

- Prévention de l'inaptitude physique
- Formation après retour longue maladie
- Préparation aux concours ou examens professionnels
- Acquisition des socles de connaissances et compétences
- Formations dans le cadre d'une VAE

Modification du montant de la prise en charge financière :

Pour rappel, la délibération n° D 2018-07-07 du CA en séance du 10/07/2018 prévoyait une prise en charge des coûts pédagogiques de 1000 euros par an / par formation et par agent pour un budget alloué de 5% maximum du budget de formation du service.

Demande d'augmentation du montant du plafond de prise en charge à Lyon3 :

- Coûts pédagogiques : **2000 euros** par an / par formation et par agent maximum 5 % du budget du service formation
- Pas de prise en charge de frais annexes (déplacement ou achats de matériels spécifiques)

**Délibération n° D2021-10-05-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les article L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2020-07-05-fin du 09 juillet 2020 portant approbation du dispositif d'aide numérique aux étudiants ;
Vu l'avis favorable de la commission formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin du 28 septembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'adopter le nouveau dispositif d'aide aux étudiants de lutte contre la précarité numérique tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix pour : 31
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ NUMÉRIQUE

AIDE COMPLÉMENTAIRE / RENTRÉE 2021

Contexte général

L'Université Lyon 3 entend placer son action sous le signe de la solidarité et de la lutte contre les précarités étudiantes. Son plan d'action « 2021 Année solidaire Lyon 3 » témoigne de cette volonté, qui vise à identifier les urgences sanitaires et financières afin d'y répondre par de nouveaux dispositifs, ainsi qu'à lancer une réflexion coordonnée avec tous les acteurs du site, sur la précarité endémique et les moyens d'y faire face.

L'université Lyon 3 s'est engagée, à plusieurs reprises notamment depuis le début de la crise sanitaire, aux côtés des étudiants afin de les aider à s'équiper en matériel informatique ou en solutions de connexion Internet. La totalité du fonds d'urgence alloué par la Métropole en mars 2021 ayant été utilisée, l'université a décidé en juin 2021, sur ses fonds propres, d'assumer la continuité de ce dispositif en débloquant une nouvelle aide destinée à lutter contre la précarité numérique. Ce dispositif d'aide, doté d'un budget de 30.000€, concernait **exclusivement l'achat d'un ordinateur**, entre le **1er janvier 2021** et le **30 juin 2021**. L'aide était limitée à **250€ par étudiant**. Les étudiants qui pouvaient avoir recours à ce dispositif étaient des étudiants inscrits en formation initiale à l'université Jean Moulin-Lyon 3 en 2020-2021. Les étudiants ayant bénéficié du fonds d'urgence de la Métropole (aide précédente) ne pouvaient bénéficier de ce nouveau dispositif.

Aide complémentaire

Certains dossiers, éligibles, transmis dans les délais, n'ont pas pu être traités, les 30.000€ alloués ayant été préalablement consommés. Désireuse de ne pas créer de situation d'inégalité dans le traitement des demandes de remboursement, et de venir en aide à ses étudiants, l'Université décide d'abonder l'enveloppe initiale de 6000€.

Ce montant sera réservé aux dossiers, d'ores et déjà dûment identifiés par les services comptables de l'université, qui satisfont aux critères d'éligibilité et qui avaient été déposés avant le 15 juillet 2021 comme le stipulait le dispositif mis en place en juin 2021.

Seuls les dossiers répondant aux critères d'éligibilité et déposés avant le 15 juillet 2021 seront donc retenus. Le reliquat éventuel de l'enveloppe ne sera pas consommé.

Délibération n° D2021-10-06-Acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2021-07-04-Acc portant approbation de la convention de partenariat pour la création d'une épicerie solidaire à l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 28 septembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'adopter la convention modifiée de partenariat entre l'université Jean Moulin et l'association Lyon 3 Développement Durable pour la création d'une épicerie sociale et solidaire à l'université Jean Moulin Lyon 3, telle qu'annexée à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 30
- ✓ Nombre d'absentions : 3
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Convention de partenariat

pour la création d'une épicerie sociale et solidaire

à l'université Jean Moulin Lyon 3

L'Université Jean Moulin Lyon 3, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe 1 rue de l'Université, 69007 LYON,
Représentée par son Président, monsieur le Professeur Éric CARPANO
Ci-après dénommée « l'Université », d'une part,

Et L'association Lyon 3 Développement Durable, dont le siège social se situe au Université Jean Moulin Lyon 3, Atelier des Assos, 1C Avenue des Frères Lumière, 69008 Lyon,
Représentée par ses co-présidentes en fonction Madame Nadia DESBOS et Madame Maurine DI TOMMASO,
Ci-après désignée « L3DD », d'autre part,

Conjointement désignées : les parties

Après avoir préalablement exposé que :

L'association Lyon III Développement Durable est engagée dans la lutte contre la précarité alimentaire étudiante depuis 2019. Son objectif aujourd'hui est de mettre en place la vente de denrées alimentaires et de produits de première nécessité à très bas coûts à destination des étudiants sous la forme d'une épicerie sociale et solidaire.

Celle-ci se voudra également un véritable lieu de vie et d'échanges entre les étudiants afin de créer du lien et afin d'informer les étudiants de leurs droits et des dispositifs d'aides existants. Tout cela permettra alors de renforcer la lutte contre les précarités étudiantes.

Les acteurs de cette épicerie veilleront à respecter une gestion respectueuse de l'environnement et en lien avec le développement durable, qui sont des valeurs au cœur des fondements de l'association. L'Université Jean Moulin Lyon 3 entend placer son action sous le signe de la solidarité et de la lutte contre les précarités étudiantes. Son plan d'action « 2021 Année solidaire Lyon 3 » témoigne de cette volonté, qui vise à identifier les urgences sanitaires et financières afin d'y répondre par de nouveaux dispositifs, ainsi qu'à lancer une réflexion coordonnée avec tous les acteurs du site, sur la précarité endémique et les moyens d'y faire face. Elle souhaite soutenir activement les projets et les acteurs susceptibles de contribuer à la lutte contre ces précarités.

Constatant la communauté de leurs objectifs et le besoin pressant de lutter contre la précarité alimentaire, l'université Jean Moulin Lyon 3 entend soutenir l'association L3DD pour développer le projet d'Épicerie sociale et solidaire.

Vu le code de l'éducation et notamment le 3° de l'article L. 123-2 et les articles L. 712-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses article 9-1 et 10 ;

Ont convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser le soutien que l'Université apporte au projet d'Épicerie sociale et solidaire mené par L3DD.

L'Épicerie sociale et solidaire de L3DD, a pour vocation d'accueillir des étudiants bénéficiaires sous critère de minima sociaux.

Elle mettra à disposition, à très bas coûts, des produits alimentaires variés ainsi que des produits de première nécessité.

De même, elle sera un lieu de rencontres et d'échanges en mettant par exemple en place des ateliers d'information et de sensibilisation autour des thèmes tels que la santé, l'équilibre alimentaire, la citoyenneté ou encore le logement.

Article 2 : Obligation de l'Université

Article 2.1 : Soutien financier

Pour la première année universitaire (2021-2022), l'Université attribue une subvention d'un montant de 20 000 euros à L3DD. Cette somme sera prélevée sur le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE). Elle permettra notamment à L3DD d'acquérir les équipements indispensables à l'ouverture de l'Épicerie sociale et solidaire.

Cette somme sera versée en une fois sur le compte bancaire de L3DD. Le versement interviendra avant la fin du mois de novembre 2021.

L'Université s'engage à se rapprocher de L3DD avant la fin de chaque année universitaire pour déterminer si une nouvelle subvention financière est nécessaire pour l'année universitaire suivante.

Cette subvention est attribuée à une association dont l'objet social est d'intérêt général et exerce une activité à titre non lucratif. Elle n'est ainsi pas soumise aux règles et procédures du droit de la commande publique.

Article 2.2 : Mise à disposition d'un local

L'Université met un local à disposition de L3DD pour accueillir l'Épicerie sociale et solidaire. La mise à disposition est conclue sous le régime des occupations temporaires du domaine public.

Les caractéristiques techniques du local sont décrites dans un document annexé à la présente convention.

À l'entrée dans les lieux, l'Université s'assure du bon état du local et vérifie qu'il est en mesure d'accueillir l'activité d'Épicerie sociale et solidaire.

L'Université exonère L3DD de la redevance d'occupation du local. L'Université notifie le montant de la redevance d'occupation à L3DD qui doit la comptabiliser dans son budget et son bilan financier.

L'Université demeure seule redevable des charges afférentes à l'occupation accordée pour ce qui concerne l'eau, l'électricité et le chauffage.

Article 2.3 : Prestation de conseil

L'Université s'engage à conseiller L3DD, notamment en matière juridique, budgétaire et de gestion administrative du projet. Ces prestations de conseil s'effectuent dans la mesure des

moyens et compétences disponibles au sein de l'université Jean Moulin Lyon 3. Les prestations ainsi réalisées seront comptabilisées comme des coûts indirects supportés par l'Université.

Article 3 : Obligations de l'association L3DD

Article 3.1 : Fonctionnement de l'Épicerie sociale et solidaire

L3DD s'engage à faire fonctionner l'Épicerie sociale et solidaire.

L3DD doit s'assurer que l'Épicerie sociale et solidaire bénéficie exclusivement aux étudiants du site lyonnais en situation de précarité. L3DD détermine les critères qui permettent d'apprécier la situation de précarité et donc de déterminer les étudiants éligibles à l'Épicerie sociale et solidaire.

L3DD garantit le respect des règles sanitaires et de sécurité dans le fonctionnement de l'Épicerie sociale et solidaire.

Article 3.2 : Contrôle budgétaire et financier des moyens attribués

L3DD fait apparaître clairement les différentes formes de soutien de l'Université dans ses documents budgétaires et financiers. L3DD s'engage à intégrer à ce titre toutes les formes de soutien de l'Université que ce soit la subvention en numéraire, l'attribution d'un local, les mises à disposition d'autres équipements ou les prestations de service.

L3DD rend compte de l'utilisation des moyens mis à disposition par l'Université. L3DD doit notamment transmettre chaque année son bilan financier et moral à l'Université.

L3DD soumet ses comptes à un commissaire aux comptes si le montant total des sommes versées par des personnes publiques atteint le seuil fixé par la loi.

Article 3.3 : Occupation du local par L3DD

Article 3.3.1 : utilisation exclusive du local pour l'Épicerie sociale et solidaire

Le local est mis à disposition exclusivement pour les activités de l'Épicerie sociale et solidaire.

L3DD s'engage à occuper personnellement le local mis à sa disposition. Toute mise à disposition au profit d'un tiers quel qu'il soit, à titre onéreux ou gratuit, est strictement interdite.

Article 3.3.2 : Usage du local conforme à l'ordre public

L3DD devra veiller à ne pas perturber les autres missions de service public de l'Université et à ne pas troubler l'ordre public.

Article 3.3.3 : Respect des règles d'hygiène et de sécurité dans le local

L3DD déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité, du règlement intérieur et des prescriptions en vigueur au sein de l'Université et s'engage à les faire appliquer dans les lieux mis à disposition.

Il est notamment interdit de vendre, distribuer ou consommer des boissons alcoolisées au sein des locaux mis à disposition.

L3DD reconnaît également être informée des règles relatives à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

L'Université peut, en cas de carence grave de L3DD, de menace à l'hygiène ou à la sécurité, de mise en danger des personnes telle que définie à l'article 223-1 du Code Pénal, prendre toute mesure adaptée à la situation.

Article 3.3.4 : Bon entretien du local

Tous les dégâts survenus dans les installations devront être signalés aux services compétents.

Il incombe à L3DD d'assurer la bonne tenue du local mis à disposition. L3DD s'engage ainsi à respecter la propreté des locaux, notamment lors de leur restitution.

L'Université se réserve le droit de procéder, à tout moment, à un contrôle sur les conditions d'occupation des locaux, après en avoir informé les responsables de L3DD.

Article 3.3.5 : responsabilité et assurance du local

L3DD sera personnellement responsable vis-à-vis de l'Université et des tiers des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention.

L3DD répondra des dégradations causées au local mis à sa disposition.

L3DD est tenu de souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et le risque aux tiers auprès d'une compagnie notoirement solvable.

Lors de l'entrée dans le local, L3DD devra fournir une attestation d'assurance. Ce document sera annexé à la présente convention. Cette attestation devra être transmise pour chaque nouvelle année d'occupation du local. La partie de la présente convention relative à la mise à disposition du local sera résiliée de plein droit par l'Université en l'absence de transmission de ladite attestation.

Article 4 : durée de la convention

La convention est conclue pour faire fonctionner l'Épicerie solidaire durant trois années universitaires (2021-2022 ; 2022-2023 et 2023-2024).

Elle prend effet dès sa signature par les parties et s'achève le 31 août 2024.

Article 5 : renouvellement de la convention

La convention peut être renouvelée pour une durée supplémentaire de trois ans.

Ce renouvellement doit faire l'objet d'un accord exprès des parties exprimé dans un avenant.

Article 6 : résiliation avant terme de la convention

Une partie qui souhaite résilier la convention avant le terme prévue à l'article 4, doit prévenir l'autre partie au préalable. Cette information doit obligatoirement intervenir par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception.



La lettre doit exposer les motifs qui conduisent la partie à demander la résiliation de la convention avant le terme et inviter l'autre partie à présenter ses observations.

La résiliation de la convention ne peut intervenir avant l'écoulement d'un délai de trois semaines à compter de la notification de la lettre recommandée.

Article 7 : résolution des conflits

Tout différend soulevé dans l'exécution ou l'interprétation de la présente convention doit faire l'objet d'une médiation préalable entre les parties.

En cas d'échec de la médiation, le litige peut être porté devant le tribunal administratif de Lyon juridiction compétente pour connaître des contrats publics.

Fait à Lyon, le

Le président de l'université Jean Moulin Lyon 3

**Les co-présidentes de l'association Lyon 3
Développement Durable**

Éric CARPANO

Maurine di Tommaso

Nadia Desbos

Annexe à la Convention n° 2021-06-C-167

1. Objet

La présente annexe a pour objectif de détailler les caractéristiques techniques du local destiné à accueillir l'Épicerie sociale et solidaire de L3DD.

2. Localisation

Le local mis à disposition est situé au sous-sol de l'Aile B du campus de la Manufacture des Tabacs. Il est référencé sous le numéro 1125.

Il est accessible par un escalier situé dans le pavillon d'angle AB, et par un ascenseur 630kg situé dans le même pavillon d'angle.

3. Volume du local

Le local a été réagencé en vue d'accueillir l'Épicerie sociale et solidaire en juillet/août 2021.

Il comprend :

- Un espace dénommé « Épicerie », d'une surface utile de 97,42 m² et d'une hauteur sous faux-plafond de 2,90m ;
- Un box de travail fermé, dénommé « Bureau », d'une surface de 9,50 m² et d'une hauteur sous faux-plafond de 2,89m ;
- Un box de stockage fermé, dénommé « Stock », d'une surface de 8,74 m² et d'une hauteur sous faux-plafond de 2,89m.

La totalité des espaces représentant une surface utile totale de 115,66 m².

NB : plan est joint en fin du présent document

4. Caractéristiques constructives

Sols :

Le revêtement de sol est identique sur l'ensemble du local.

C'est une surface carrelée composée de carreau en grès cérame fin 300x300mm de chez MARAZZI (MHXG et MHXH).

La pose du revêtement de sol date de plus de 10 ans.

Cloisonnement :

Les cloisons sont de type cloison de distribution en plaques de plâtre Placo®. Elles sont d'épaisseur 98/48 : composées d'une ossature de 48mm, et d'une double peau de BA13 de chaque côté, enserrant un isolant phonique en laine de verre d'épaisseur 50mm.

Les cloisons sont « toute hauteur » : du sol fini à la dalle haute (située à 4,20m).

Les cloisons de distribution sont revêtues d'une toile de verre de chez SYSTEXX gamme CONFORT ou équivalent.

Le cloisonnement est classé EI60 (coupe-feu 1 heure).

Les travaux de cloisonnement des deux box ont été réalisés courant juillet/août 2021.

Murs périphériques :

Les murs périphériques présentent les caractéristiques suivantes :

- Mur A : mur porteur (superstructure du bâtiment) en pierres jointées. Finition : peinture blanche ;
- Mur B : mur porteur (superstructure du bâtiment) en pierres jointées. Finition : brute ;
- Mur C : mur en blocs béton creux d'épaisseur 150mm, revêtu d'un enduit sur lequel a été posé une toile de verre peinte. Le mur présente, à 1,20 du sol un panneau acoustique composé d'une structure bois et d'un parement bois, sur une hauteur de 1,50m ;
- Mur D : murs en blocs béton creux d'épaisseur 150mm, revêtu d'un enduit sur lequel a été peint une fresque.

Les revêtements et finitions des murs périphériques datent de plus de 10 ans.

Habillage des poteaux :

Quatre poteaux sont présents dans l'espace « Epicerie ». Les poteaux sont protégés par un habillage coupe-feu réalisé en plaques de plâtre Placo®. Ces habillages sont peints en blanc.

Faux-plafonds :

Les faux-plafonds sont positionnés à 2,90m du sol fini. Au-dessus, un plénum de 130cm est disponible.

Les faux-plafonds sont en dalles minérale 600x600 de type TONGA A22 des établissements EUROCOUSTIC, positionnées sur ossature métallique T24 Quick-Lock®.

Le faux-plafonds est classé REI30 et présente une réaction au feu Euroclasse A1 (suivant la norme EN 13501-1).

5. Equipements techniques

Electricité (CFO/Cfa/Eclairages)

L'espace dénommé « Epicerie » possède quatre (4) ensembles d'éclairage :

- « Repas » : ensemble composé de neuf (9) suspensions,
- « Bar » : ensemble composé de quatre (4) spots orientables de marque ARIC,
- « Repas » : ensemble composé de neuf (9) downlight Led,
- « Détente » : ensemble composé de huit (8) spots orientables de marque ARIC.

Les espaces dénommés « Bureau » et « Stock » sont éclairés à l'aide de deux (2) pavés LED 600x600, commandé par interrupteur simple.

Dans l'espace « Epicerie », deux colonnes comprenant chacune six (6) prises de courant (2P+T) ont été installées contre le Mur A pour l'alimentation des armoires réfrigérées, réfrigérateur et congélateurs. Vers le bar un ensemble de prises de courant est également installé (sur goulotte) pour le branchement appareils ménagers.

Dans chacun des espaces « Bureau » et « Stock », sur la cloison mitoyenne entre les deux bureaux, une goulotte murale est équipée de trois (3) prises de courant (2P+T) et d'une (1) prise RJ45.

Menuiseries intérieures

Les portes de chaque box (« Bureau » et « Stock ») sont coupe-feu EI60 et sont équipées de ferme-porte de marque DORMA TS-92.

La quincaillerie de porte comprend une béquille double de marque HOPPE (modèle VERONA) montée sur rosace ; et un cylindre avec rosace.

Ventilation

L'ensemble de la ventilation du local a été traité lors des travaux d'aménagement.

L'espace « Epicerie » possède trois (3) bouches de ventilation (diffuseur sur plaque 600x600) et trois (3) bouches d'extraction (extracteur sur plaque 600x600).

Les espaces « Bureau » et « Stock » possèdent chacun une (1) bouche de ventilation et une (1) bouche d'extraction (sur plaque 600x600).

La ventilation fonctionne en permanence (fonctionnement hygiénique).

Sécurité incendie

L'espace « Epicerie » est équipé de deux têtes de détection incendie.

Un éclairage de sécurité par BAES autonomes de type habitation a été mis en place.

Deux extincteurs seront présents dans le local : un extincteur CO2 de 5kg et un extincteur eau pulvérisée de 9 litres.

6. Coûts des travaux d'aménagement

Les travaux engagés afin de transformer l'espace initial en une « Epicerie sociale et solidaire » ont coûtés la somme de 24 914,19 € T.T.C.

PHOTOS :



Mur A



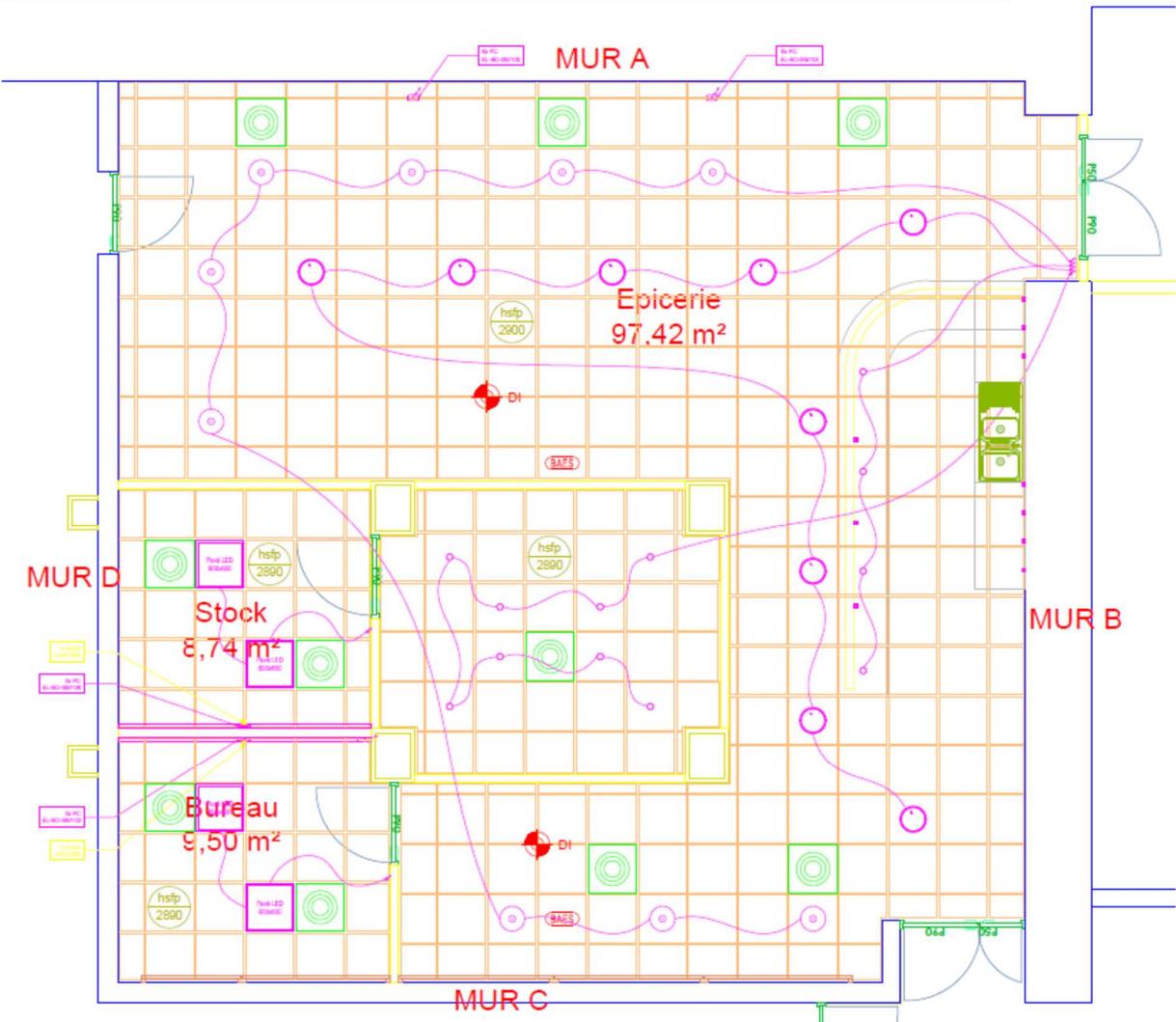
Mur C



Mur B



PLAN :



Délibération n° D2021-10-07-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable de la commission formation et vie universitaire de l'université Jean Moulin Lyon 3 dans sa séance du 28 septembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Exposé des motifs et modalités de mise en œuvre

La prise de pouvoir par les talibans en Afghanistan et ses conséquences directes dégradent sensiblement la situation des étudiants afghans souhaitant effectuer leurs études en France. Six étudiants afghans avaient été nouvellement admis à l'université Jean Moulin Lyon 3 dans le cadre du DEUF pour l'année 2021-2022 et avaient sollicité des bourses du gouvernement français (BGF) pour financer leur séjour en France. La situation sécuritaire à Kaboul n'a pas permis à l'Ambassade de traiter leurs demandes. Notre université a souhaité se mobiliser dans le cadre de l'année solidaire Lyon 3 afin de permettre à ces étudiants de poursuivre leur parcours. L'université propose donc la mise en place d'une aide financière exceptionnelle :

- Une aide financière versée mensuellement aux étudiants inscrits à l'université

L'aide apportée sera une aide financière de 615 € par étudiant et par mois, ce montant correspondant à celui qui aurait été accordé dans le cadre d'une bourse du gouvernement français. Elle sera versée mensuellement aux étudiants éligibles dès qu'ils seront inscrits au sein de l'établissement et qu'ils seront résidents en France. Les étudiants recevront une aide de 615 € sur le mois en cours (le mois de démarrage de l'aide sera déterminé par la date la plus récente entre l'inscription et l'arrivée sur le territoire français) ainsi que sur les mois suivants jusqu'à août 2022 inclus.

Une partie de l'aide financière mensuelle sera prélevée sur le budget FSDIE volet social suite à l'avis favorable de la CFVU en séance du 28 septembre 2021 (pour 2 étudiants), une partie sur les fonds du SGRI (2 étudiants) et une partie sur les fonds Présidence (2 étudiants).

Afin de permettre aux étudiants concernés d'obtenir un visa, le président de l'université Jean Moulin rédige une attestation de participation financière à leurs études, qui sera versée à partir du moment où les étudiants seront inscrits à l'université.

- Une prise en charge des frais de transports jusqu'en France

Afin de permettre aux étudiants de rejoindre la France, l'université prendra en charge les frais de transport s'ils ne sont pas encore sur le territoire français à ce jour.

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver l'aide financière accordée aux étudiants afghans admis à l'université Jean Moulin Lyon 3 au titre de l'année universitaire 2021-2022.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 31
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-10-08-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et D. 123-9 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n° D2020-12-01-ins du 8 décembre 2020 portant élection de M. Éric CARPANO, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver le protocole transactionnel passé entre l'université Jean Moulin et chacun des 53 enseignants ayant réalisé des mission d'enseignement au titre du partenariat entre l'université Jean Moulin et l'université Aïn Chams, pour un montant total limité à 28 500 euros.

Le modèle du protocole transactionnel est annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 28
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 28
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET



PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Entre :

D'une part,

L'université Jean Moulin, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé à Lyon (69008), 1C avenue des frères Lumière, représentée par son Président, Monsieur Éric Carpano,

Ci-après désignée « université Jean Moulin »,

Et d'autre part,

M./Mme (Nom et prénoms), (**corps/faculté**), demeurant.... ,

Ci-après désignée « M./Mme (Nom) »

Conjointement désignées : **« les Parties »**.

Vu les articles 2044 à 2052 du code civil ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1, D. 123-9 et D. 123-11 ;

Vu le Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires applicables enseignant-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Vu la circulaire du Premier Ministre du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2021-01-05-Ins du 26 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'université Jean Moulin ;

Vu la convention de partenariat conclue le 10 octobre 2017 entre l'université Jean Moulin et l'université d'Aïn Chams pour la délivrance du diplôme d'université d'études juridiques françaises et de la licence de droit égyptien ;

Vu la convention de partenariat conclue le 24 juillet 2019 entre l'université Jean Moulin et l'université d'Aïn Chams pour la délivrance du master mention droit public.

Après avoir notamment rappelé ce qui suit :

Selon les termes des conventions de partenariat conclues les 17 octobre 2017 et 24 juillet 2019, l'université Jean Moulin apporte son concours aux enseignements dispensés par la faculté de droit de l'université d'Aïn Chams au sein de sa section française.

L'université Jean Moulin et l'université d'Aïn Chams conviennent que ce programme de coopération débouche sur la délivrance des diplômes suivants :

- Diplôme d'Université d'études juridiques françaises délivré par l'Université Jean Moulin (DUEJF),
- Diplôme national français de Master mention droit public, parcours droit public des secteurs stratégiques et des affaires,
- Diplôme égyptien de Licence en droit délivré par l'Université d'Aïn Chams (Bachalaureos),

Des enseignements spécifiques en langue française sont proposés par les enseignants de l'université Jean Moulin aux étudiants régulièrement inscrits au sein de l'université Aïn Chams. La répartition des cours résulte, pour chaque niveau d'études, d'un accord entre les établissements partenaires sur des propositions transmises par les doyens de chacune des facultés intéressées.

Dès lors, il a été convenu que les enseignants recrutés par l'université Jean Moulin réalisent chaque année des missions d'enseignements et participent à l'organisation des diplômes précités.

Pour assurer la soutenabilité financière du partenariat, les rémunérations perçues au titre des missions d'enseignements ainsi que les frais de déplacements sont financés par l'université Jean Moulin. Les sommes avancées font alors l'objet d'une facturation à destination de l'université Aïn Chams qui s'acquitte à son tour d'une somme forfaitaire équivalente, contrepartie des dépenses engagées.

Au cours de l'année universitaire 2021-2022, marquée par la crise sanitaire internationale COVID-19, les enseignants de l'université Jean Moulin ont pu s'organiser pour réaliser leur mission d'enseignement à distance. L'université Jean Moulin constate un total de 57 missions d'enseignements réalisées sur cette période

Pour répondre à cette situation exceptionnelle, les établissements ont ainsi établi, par voie d'avenants, que le coût forfaitaire d'une mission d'enseignement est désormais fixé à cinq cents (500) euros.

En raison des difficultés rencontrées par l'université Aïn Chams pour procéder au versement de la contrepartie financière due. L'université Jean Moulin propose de procéder sans délai à l'indemnisation, selon les conditions précitées, des enseignants ayant effectués une ou plusieurs missions d'enseignement.

Les Parties se sont alors réunies et ont convenu d'un accord amiable dont les clauses sont les suivantes :

Article 1^{er} – Objet de la transaction

La présente transaction a pour objet le versement d'une somme forfaitaire de ... euros eu faveur de M./Mme ... (corps) en contrepartie de la/des mission(s) d'enseignement(s) réalisée(s) à distance au cours de l'année universitaire 2020-2021 au titre du partenariat pédagogique entre l'université Jean Moulin et l'université Aïn Chams.

Le montant de la somme forfaitaire est établi comme suit :
Nombre de mission d'enseignement (...) x 500 euros = ... Euros

Pour mémoire la/les missions d'enseignement(s) a/ont été réalisé(s) dans le/les diplôme(s) suivants :

-

La conclusion du présent protocole emporte réponse de l'université à aux divers demandes formulées en l'espèce par M./Mme ...

Article 2 – Règlement du litige

Article 2.1 – Concessions de l'université Jean Moulin :

L'université Jean Moulin s'engage à verser une somme forfaitaire de ... (...) euros à M./Mme

Article 2.2 – Concessions de M./Mme...:

M./Mme ... renonce à toute action, prétention et à tout recours, y compris contentieux, à l'encontre de l'université Jean Moulin et l'État relatifs aux mêmes faits de privation de sa rémunération pour les heures d'enseignements réalisés lors de l'année universitaire 2020-2021 au titre du partenariat pédagogique entre l'université Jean Moulin et l'université Ain Chams.

Il/Elle renonce également à réclamer, par tous moyens, l'indemnisation d'un éventuel préjudice que lui aurait causé le non-versement de l'indemnisation qui fait l'objet de la présente transaction.

Enfin, M./Mme ... renonce à demander des intérêts légaux sur la somme versée par l'université Jean Moulin au titre de la présente transaction.

Article 3 – Modalités du règlement

L'université Jean Moulin s'acquittera de la somme de ... euros par virement bancaire sur le compte qui lui sera communiqué par M./Mme

Article 4 – Portée de la transaction

Les dispositions du présent protocole constituent un ensemble indivisible et valent transaction au sens des articles 2044 à 2058 du Code Civil.

Article 5 – Conflit d'interprétation ou d'application

Les parties conviennent, en l'hypothèse de différend d'interprétation ou d'application du présent protocole, qu'elles procéderont à une tentative de conciliation amiable entre elles avant de saisir le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à, Le

Fait à, Le

Pour l'université Jean Moulin,
Le Président

M./Mme ...,
(corps) ...,

Monsieur Éric CARPANO

Liste des intervenants concernés par le protocole transactionnel avec l'université Ain Chams

NOM	Prénom	Corps	Faculté	Civilité	Somme forfaitaire	nb mission	total euro
Pillet	Stéphane	PR	Université Lyon 3	M.	500	3	1500
Salles	Sylvie	MCF	Université de Brest	Mme	500	1	500
Saoudi	Messaoud	MCF	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Lievaux	Chloé	MCF	Université de Metz	Mme	500	1	500
Simonnet	Ségolène	Vacataire	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Dufal	Rémi	Doctorant cor	Université Lyon 3	M.	500	2	1000
Beerens-Bettex	Simon	Vacataire	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Mallet-Bricout	Blandine	PR	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Luciani Mien	Dominique	MCF	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Roux-Demare	François-Xavier	MCF	Université de Brest	M.	500	1	500
Leduque	Chloé	Vacataire	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Prost	Estelle	Vacataire	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Bouvard	Désirée	Vacataire	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Delpesch	Xavier	PAST	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Favario	Thierry	MCF	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Dugourd	Brune-Laure	Vacataire	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Gardon	John	Vacataire	Avocat à Lyon	M.	500	1	500
Rolland	Blandine	PR	Université Haute-Alsace	Mme	500	3	1500
Robert	Loïc	MCF	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Eck	Laurent	MCF	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Cerquiera	Gustavo	PR	Université de Nîmes	M.	500	1	500
Têtu	Mailys	Vacataire	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Pailler	Ludovic	PR	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Letourneux	Laura	ATER	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Pascale	Bianca	Vacataire	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Françoise	Marylou	ATER	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Delaigue	Philippe	MCF	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Oulion	Rémi	PR	Université de Clermont-Ferrand	M.	500	1	500
Henning	Jérôme	PR	Université Paris V	M.	500	1	500
Lahouazi	Medhi	MCF	Université de Strasbourg	M.	500	1	500

Valette	Benjamin	Vacataire	Avocat à Marseille	M.	500	1	500
Genty	Clémence	Vacataire	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Tarlet	Fanny	PR	Université de Montpellier	Mme	500	1	500
Neri	Kiara	MCF	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Manouguian	Aida	Post-doc	Université de Versailles	M.	500	1	500
Nemoz-Rajet	Quentin	MCF	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Mvitu	Jordi	Vacataire	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Vidal-Naquet	Ariane	PR	Aix-Marseille Université	Mme	500	1	500
Kembeu	Jacques	Vacataire	Expert AXA assurances	M.	500	1	500
Maisonneuve	Mathieu	PR	Aix-Marseille Université	M.	500	1	500
Volmerange	Xavier	MCF	Université de Rennes	M.	500	1	500
Lamy	Valentin	Vacataire	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Lozanorios	Frédérique	Vacataire	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Ricard	Pascale	Chargée de re	CNRS	Mme	500	1	500
Chavent-Leclere	Anne-Sophie	MCF	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Radiguet	Rémy	MCF	Université de Perpignan	M.	500	1	500
Lekkou	Efthymia	MCF	Université Lyon 3	Mme	500	1	500
Grisel	Guillaume	Vacataire	Avocat Barreau de Lyon	M.	500	1	500
Gardien	Pierric	Vacataire	Avocat Barreau de Lyon	M.	500	1	500
Bougrine	Driss	Vacataire	Université Lyon 3	M.	500	1	500
Carvahlo	Thérence	PR	Université de Nantes	M.	500	1	500
Kenmogne	Alain	MCF	Université de Yaoundé II	M.	500	1	500

Délibération n° D2021-10-09-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et D. 123-9 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n° D2020-12-01-ins du 8 décembre 2020 portant élection de M. Éric CARPANO, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, comme suit :

-Le conseil d'administration donne délégation au président de l'université pour approuver une transaction dans la limite de 12 000 euros dans les conditions prévues par les articles 2044 à 2058 du code civil en vue de mettre fin au litige qui l'oppose à Madame D.

-Le conseil d'administration autorise le président à engager une action récursoire à l'encontre des personnes physique et morales à l'origine du dommage qui a abouti audit protocole transactionnel.

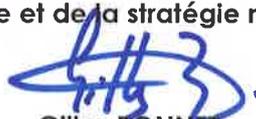
Le président rend compte au conseil d'administration à la séance suivante des décisions prises en vertu de cette délégation.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 0
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-10-10-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 712-3, L. 714-1, L. 714-2 et D. 714-41 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu les statuts et le règlement intérieur du service universitaire des activités physiques, sportives et de plein air de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n° D2019-02-05-ins du 23 février 2021 portant approbation par le conseil d'administration de la désignation des membres du conseil des sports ;
Vu l'avis favorable du conseil des sports dans sa séance du 2 juillet 2021,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Un (1) siège reste vacant au conseil des sports : un (1) représentant des personnels de l'université régulièrement inscrit dans une pratique sportive au titre de l'année universitaire en cours.

Décide

de désigner la personnalité suivante en qualité de membre au conseil des sports de l'université Jean Moulin, sur proposition du conseil des sports :

Un (1) représentant des personnels de l'université régulièrement inscrit dans une pratique sportive au titre de l'année universitaire en cours :

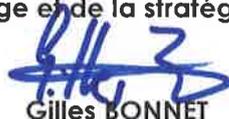
- Eric SOLEILLAND

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix pour : 31
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-10-11-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 et notamment l'article 5 ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 et notamment l'article 6,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

De rendre un avis positif sur la nomination de Mme Elodie MARQUET en tant que vice-présidente étudiante au conseil d'administration ;

La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix pour : 25
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 6

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

**Mesdames et Messieurs les membres
du conseil d'administration de notre
Université,
Bonjour,**



LA CORPO ET LA FORCE



Lors de ce conseil du 19 octobre, quelques minutes de votre temps seront dédiées à l'élection d'un nouveau Vice-Président Etudiants au Conseil d'administration. Si vous l'acceptez, je reprendrai ce poste à la suite du départ d'Arnaud Trolliet à Paris pour ses études.

Si je ne suis pas aujourd'hui membre élue du conseil d'administration mais de la CFVU, j'ai eu l'occasion de siéger sous la mandature de Jacques Comby en tant que suppléante de la Vice-Présidente Etudiants de l'époque, Julie Dardart. Ces deux opportunités, parmi tant d'autres, me sont offertes car je suis membre depuis 2017 de la Corpo Lyon 3, en parallèle de mes études de droit.

Cette année est particulière pour moi puisque j'effectue une césure entre les deux années du Master Carrières Publiques. Je serai donc pleinement disponible pour remplir mes obligations de VPE.

Collègues étudiants, ma ligne de conduite est inchangée : j'entends collaborer en toute intelligence avec vous et dans le respect de vos différentes opinions.

Je me tiens à votre disposition pour toute question, qu'elle soit préalable à la séance ou au cours de cette dernière.

**Respectueusement,
Elodie Marquet.**

Contact :
07 70 62 73 56

elodie.marquet@univ-lyon3.fr
presidence.corpolyon3@gmail.com

Délibération n° D2021-10-12-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;

Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

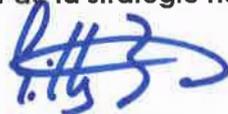
De répondre favorablement aux admissions en non-valeur, inférieures à 200€, présentées en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	30
✓ Nombre de voix contre la demande :	1
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

NB :

- 1- Suivant le CA du 05/02/2013, en ce qui concerne les montants inférieurs à 200€, le recouvrement se fait jusqu'à l'état exécutoire, mais pas de mandatement d'huissier ou de SATD (saisie administrative à tiers détenteur).
- 2- Pour chacun de ces dossiers, le recouvrement a été mené à son terme.
- 3- Le seuil de relance de paiement est fixé à 5€

N°facture	Date d'émission du titre	Montant	Personne physique	Personne morale	Services & Composantes	Nature de la recette	Motivation de la demande	Montant de la non valeur demandée
210049992	15/07/2020	9,15 €		L. A...	IUT - LICENCE PRO	1 heure d'absence à 9,15€ non prise en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	9,15 €
210048847	03/09/2020	9 000,00 €		U W S...	IAE FC	Convention de partenariat	recouvrement mené à son terme + frais bancaires internationaux	10,00 €
210048838	09/03/2020	18,00 €		O A...	IAE FC	1,5 heure d'absence à 12€ non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	18,00 €
210047491	19/11/2019	18,30 €		F...	IAE FC	2 heures d'absence à 9,15€ non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	18,30 €
210048073	09/12/2019	18,30 €		C...	IUT - LICENCE PRO	2 heures d'absence à 9,15€ non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	18,30 €
210047303	07/11/2019	25,60 €		E...	IAE FC	Solde non pris en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	25,60 €
210049941	09/07/2020	29,37 €	A B..		SCES CENTRAUX	Cotisations RAF? 2016	recouvrement mené à son terme	29,37 €
210045870	09/09/2019	36,60 €		M H..	IAE FC	4 heures d'absence à 9,15€ non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	36,60 €
210046820	14/10/2019	36,60 €		M T...	IUT - LICENCE PRO	4 heures d'absence à 9,15€ non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	36,60 €
210049287	18/05/2020	36,60 €		S...	IAE FC	4 heures d'absence à 9,15€ non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	36,60 €

210040097	18/07/2018	36,60 €		C.....	IUT - LICENCE PRO	4 heures d'absence à 9,15€ non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	36,60 €
210049944	09/07/2020	40,91 €	A C ...		SCES CENTRAUX	Cotisations RAFP 2016	recouvrement mené à son terme	40,91 €
210049934	09/07/2020	61,37 €	A P...		SCES CENTRAUX	Cotisations RAFP 2017	recouvrement mené à son terme	61,37 €
210041669	12/11/2018	62,00 €	D A...		SCES CENTRAUX	Reste à payer sur les frais d'inscription en Licence Gestion de 2017/2018 à 184€	recouvrement mené à son terme	62,00 €
210046208	22/07/2019	80,00 €	T D....			Reste à payer sur les frais d'inscription en M1 Droit de 2018/2019 à 243€	recouvrement mené à son terme	65,00 €
210046404	09/09/2019	91,50 €		A...	IUT - LICENCE PRO	10 heures d'absence à 9,15€ non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	91,50 €
210048526	14/02/2020	93,02 €		C.....	IAE - FC	8 heures d'absence à 11,63€ non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	93,02 €
210047665	26/11/2019	96,00 €		O ...	IAE - FC	8 heures d'absence à 12€ non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	96,00 €
210046204	22/07/2019	111,00 €	O l...		SCES CENTRAUX	Reste à payer sur les frais d'inscription en Licence Lettre de 2018/2019 à 170€	recouvrement mené à son terme	111,00 €
210046202	22/07/2019	111,00 €	O M....		SCES CENTRAUX	Reste à payer sur les frais d'inscription en Licence Droit de 2018/2019 à 170€	recouvrement mené à son terme	111,00 €
210046201	22/07/2019	111,00 €	N G S M		SCES CENTRAUX	Reste à payer sur les frais d'inscription en Licence LEA de 2018/2019 à 170€	recouvrement mené à son terme	111,00 €
210047539	14/11/2019	115,40 €	P V....			Edition de 6 exemplaires de thèse	recouvrement mené à son terme	115,40 €

210049936	09/07/2020	124,75 €	A P M...		SCEs CENTRAUX	Cotisations RAFP 2016	recouvrement mené à son terme	124,75 €
210017331	04/06/2013	6 000 €	O M....		IAE - FC	Reste à payer suite à une remise gracieuse de 3000€ et à la suite d'un échéancier mis en place en février 2015.	recouvrement mené à son terme	126,69 €
210046909	24/10/2019	128,10 €		D....	IAE - FC	12 heures d'absence à 9,15 € non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	128,10 €
210046489	16/09/2019	137,25 €		S B....	IUT - LICENCE PRO	15 heures d'absence à 9,15 € non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	137,25 €
210048050	13/12/2019	139,53 €		C....	IAE - FC	14 heures d'absence à 11,63 € non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	139,53 €
210047600	25/11/2019	156,00 €		G G	IAE - FC	13 heures d'absence à 12 € non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	156,00 €
210046170	18/07/2019	405,00 €	C G....		FC3	13,5 heures d'absence à 30 € non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	180,00 €
210047584	15/11/2019	190,00 €		S H....	FAC DROIT IDPI	19 heures d'absence à 10 € non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	190,00 €
210048938	16/03/2020	196,87 €	F N....		IAE - FC	10,5 heures d'absence à 18,75 € non prises en charge par l'opco	recouvrement mené à son terme	196,87 €
		8 670,37 €						2 557,06 €

Délibération n° D2021-13-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;

Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
 Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à l'admission en non-valeur suivante :

N°facture	Date d'émission du titre	Montant	Redevable Personne Morale	Centre financier	Nature de la recette	Motivation de la demande d'admission en non valeur	Montant proposé en non valeur
2100050998	27/10/2020	6 500,00 €	W....	IAE-FC	M2 Entreprenariat et Management Solde non pris en charge par l'OPCO	Déclaration de créance refusée Redressement judiciaire inscrit au BODACC du 17/03/2020 Facture établie au 27/10/2020 Le délai du dépôt de la déclaration de créance étant de 2 mois, puis la demande de relevé de forclusion étant de 6 mois, l'agence comptable n'a pas eu le temps nécessaire pour procéder à la mise en oeuvre de la restitution de tout ou d'une partie du titre de recette	6 500,00 €
							6 500,00 €



La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 26
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 5
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**

Gilles BONNET

Délibération n° D2021-10-14-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
 Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
 Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
 Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
 Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à l'admission en non-valeur suivante :

N°facture	Date d'émission du titre	Montant	Redevable Personne Morale	Centre financier	Nature de la recette	Motivation de la demande d'admission en non valeur	Montant proposé en non valeur
210024148	23/03/2015	6 000,00 €	Société V...	IAE-FC	M2 Marketing et Vente	Recouvrement mené à son terme R1 du 05/05/2015 R2 du 15/09/2015 06/10/2015, retour de la société : attente de remboursement de l'opca 13/01/2016, mail de l'agence comptable : pas de retour de la société EE du 11/07/2016 Mandatement d'huissier le 04/04/2017 10/12/2018 dernier versement de l'huissier pour solde de tout compte avec la société V.....	211,37 €
		6 000,00 €					211,37 €

La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 27
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 3
- ✓ Nombre d'abstentions : 1

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**



Gilles BONNET

Délibération n° D2021-10-15-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
 Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
 Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
 Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
 Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à l'admission en non-valeur suivante :

N°facture	Date d'émission du titre	Montant	Redevable Personne Physique	Centre financier	Nature de la recette	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
2100039587	27/06/2018	1 500,00 €	KK....	IAE-FC	M2 mention management RIGESE	Recouvrement mené à son terme R1 du 31/08/2018 Etat exécutoire 25/10/2018 – NPAI Recherches pour SATD à venir : 29/01/19 Retour des Finances publiques : autre adresse Nouvel Etat exécutoire à autre adresse le 21/02/2019 Retour DGFIP fichier FICOVIE : néant Retour DGFIP fichier FICOBA : Crédit Lyonnais SATD du 09/05/2019 à crédit lyonnais Retour CL : solde bancaire insaisissable	750,00 €
							750,00 €



La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 28
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 2
- ✓ Nombre d'abstention : 1

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**

Gilles BONNET

**Délibération n° D2021-10-16-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à l'admission en non-valeur suivante :

N°facture	Date d'émission du titre	Montant	Redevable Personne Physique	Centre financier	Nature de la recette	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210031722	07/11/2016	1 950,00 €	KEO....	DROIT	M2 Science politique et relations internationales	Recouvrement mené à son terme R1 du 18/06/2018 Mail AC du 31/03/2017 Etat exécutoire 05/02/2020 Recherches pour SATD à venir du 30/04/2021 Retour des Finances publiques "personne inconnue" Retour DGFIP fichier FICOVIE : néant Retour DGFIP fichier FICOBA : "recherche infructueuse" Etudiant résidant au Bénin	950,00 €
							950,00 €



La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 29
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 1
- ✓ Nombre d'abstentions : 1

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**

Gilles BONNET

Délibération n° D2021-10-17-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à l'admission en non-valeur suivante :

N°facture	Date d'émission du titre	Montant	Redevable Personne Physique	Centre financier	Nature de la recette	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
2100038530	20/04/2018	5 000,00 €	CK....	DROIT	Diplôme universitaire	Recouvrement mené à son terme R1 du 18/06/2018 Etat exécutoire 31/08/2018 Mail AC du 27/02/2020 Recherches pour SATD à venir du 03/05/2021 Retour DGFIP "recherche infructueuse" Retour des Finances publiques "pas de résidence en France déclarée" Résidente américaine	415,26 €
							415,26 €

La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 27
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 4
- ✓ Nombre d'abstentions : 0



Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,

Gilles BONNET

**Délibération n° D2021-18-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à l'admission en non-valeur suivante :

N°facture	Date d'émission du titre	Montant	Redevable Personne Morale	Centre financier	Nature de la recette	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210043019	05/02/2019	2 700,00 €	CEV	DROIT	M1 mangement des pôles hospitaliers	Association déclarée fermée 03/01/2019, mail de l'association contestant la facturation mais aucune demande de remise commerciale d'effectuée R1 du 03/07/2019 EE du 26/11/2019 Parution au Bodacc du 02/04/2019, prévention des difficultés des entreprises Parution Infogreffe : Etablissement fermé au répertoire SIREN en juillet 2019	2 700,00 €
		2 700,00 €					2 700 €



CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 octobre 2021

La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	29
✓ Nombre de voix contre la demande :	1
✓ Nombre d'abstention :	1

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**

Gilles BONNET

**Délibération n° D2021-10-19-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à l'admission en non-valeur d'une créance éteinte suivante :

N°facture	Date d'émission du titre	Montant	Redevable Personne Physique	Centre financier	Nature de la recette	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210052652	28/01/2021	13 500,00 €	M AL...	IAE-FC	M2 MAE-IMBA	Mesures imposées par la commission de surendettement des particuliers du Rhône Le 17/12/2020, monsieur M AL a déposé un dossier à la commission de surendettement des particuliers du Rhône. Le 07/01/2021 le dossier a été déclaré recevable par la commission. Selon les modalités du plan de surendettement du 25/03/2021, il a été décidé par la commission un effacement total de la dette de monsieur M AL.	13 500 €
		13 500 €					13 500 €



La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 28
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 3
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**

Gilles BONNET

Délibération n° D2020-10-20-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
 Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
 Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
 Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

de répondre favorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant convention	Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC et composante
2 400,00 €	210054253	M2 Direction Organisation et Stratégie des structures sanitaires et médico-sociales	Sté A...	IFROSS	Interruption de la formation par le salarié suite arrêt de travail renouvelé. Le prestataire de l'IFROSS souhaite annuler le financement du salarié pour inaptitude physique	2 400 €	2 400 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 29
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 1
- ✓ Nombre d'abstention : 1

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
 Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
 du pilotage et de la stratégie numérique,**


Gilles BONNET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

**Délibération n° D2021-10-21-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° D2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

Montant convention	Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC et composante
4 200,00 €	210053262	Licence Pro métiers du notariat	DSC A	FC3	Difficultés financières	4 200 €	2 100 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 27
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 3
- ✓ Nombre d'abstention : 1

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**


Gilles BONNET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision.

Délibération n°2021-10-22-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Jean Moulin en date du 28 septembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

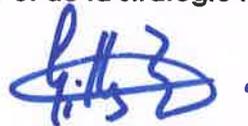
d'approuver les règles d'attribution des bourses pour une mobilité des stages au titre de l'année universitaire 2021-2022, annexées à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 31
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

RÈGLES D'ATTRIBUTION DES BOURSES POUR UNE MOBILITÉ DE STAGE EN 2021-2022

Votées en CFVU du 28 septembre 2021 / CA du 19 octobre 2021

I. RÈGLES GÉNÉRALES ET DATES LIMITES

A. Généralités

Les bourses de mobilité sont attribuées dans la limite de l'enveloppe dont bénéficie l'Université.

L'Université souhaitant attribuer une bourse au plus grand nombre d'étudiants, **les différentes bourses de stage ne sont pas cumulables et ne couvrent pas la durée totale du stage.**

Un tableau récapitulatif des règles d'attribution est présenté au paragraphe III. ci-dessous.

B. Date limite de dépôt des dossiers

Pour les stages commençant entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 mai 2022, le dossier de candidature doit être déposé ou envoyé (le cachet de la poste faisant foi) au Service général des relations internationales **au plus tard un mois avant le début du stage**. Par exemple, si le stage débute le 1^{er} mai, le dossier doit être transmis au plus tard le 1^{er} avril.

Pour les stages commençant après le 1^{er} juin 2022, le dossier de candidature doit être déposé ou envoyé (le cachet de la poste faisant foi) au Service général des relations internationales **avant le samedi 30 avril 2022**. Par exemple, si le stage débute le 1^{er} juillet, le dossier doit être transmis au plus tard le 30 avril.

II. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET MONTANTS

A. Règles communes

- Seuls les étudiants effectuant un stage **obligatoire dans leur cursus** sont éligibles à une bourse.
- Les étudiants percevant une **indemnisation** nette mensuelle supérieure au taux légal du plafond horaire de la Sécurité Sociale (augmenté de 110 euros pour les étudiants boursiers d'État sur critères sociaux) sont inéligibles à une bourse de stage (pour information respectivement 600,60 € et 710,60 € en 2021).
- Les étudiants partant en stage dans le cadre d'une année de césure ou d'un Certificat de professionnalisation et d'études à l'international ne sont pas éligibles.

B. Règles spécifiques et montants

1. Bourse de stage ERASMUS+

Critères d'éligibilité

- Effectuer une mobilité de stage d'une durée de 2,5 à 12 mois en Diplôme National, DUETI ou en Diplôme d'Université
- Ne pas dépasser 12 mois de mobilité par cycle (licence et master), études et stage cumulés.
- Effectuer son stage dans un pays du programme Erasmus+ :
- Pays du Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède.

- Pays du Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.
- Pays du Groupe 3 : Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

NB : le Royaume-Uni ne fait plus partie du programme Erasmus+ depuis le 01/01/2021

Montant attribué

Durée du stage	Montant total attribué		
	Pays du Groupe 1	Pays du Groupe 2	Pays du Groupe 3
Supérieure ou égale à 2,5 mois et inférieure à 5 mois	920 €	820 €	720 €
Supérieure ou égale à 5 mois	1380 €	1230 €	1080 €

Pour les étudiants en situation de handicap :

Une aide peut être allouée en complément pour les étudiants en situation de handicap. Les étudiants concernés doivent se rapprocher du Service des relations internationales pour déposer un dossier spécifique en octobre pour un départ au semestre de printemps et en mai pour un départ au semestre d'automne.

Les **étudiants répondant à l'un des critères énumérés ci-dessous** l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire forfaitaire « inclusion » d'un montant de 250 € par mois financé :

1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
2. habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
3. habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville ;
4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7 ;
5. bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3) ;
6. bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6) ;
7. appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 € ;
8. demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an ;
9. inscrit dans l'un des dispositifs suivants :
 - dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ;
 - contrat de volontariat pour l'insertion ;
 - parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes ;
 - Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ;
 - programme Tapaj (Travail alternatif payé à la journée).

Versement de la bourse

Si le dossier est complet, la bourse est versée en deux fois :

- 75% de la bourse à réception de l'attestation de présence et après réponse au test de langues OLS.
- Le solde à réception de l'attestation finale, après réponse au questionnaire Erasmus+ et au test de langues OLS final.

2. Bourse de stage de la Région

Critères d'éligibilité

- Partir en mobilité au minimum 1 mois dans un Diplôme National ou dans le DUETI
- Ne pas partir dans son pays d'origine pour les étudiants non français

- Ne pas dépasser 48 semaines de mobilité financées, tout cycle confondu (licence et master), études et stages confondus.

Montant attribué

Durée du stage	Montant total attribué
Supérieure ou égale à 1 mois et inférieure à 2,5 mois	380 €
Supérieure ou égale à 2,5 mois et inférieure à 5 mois	760 €
Supérieure ou égale à 5 mois	1 140 €

Aides complémentaires

Les étudiants boursiers sur critères sociaux l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire d'un montant variant selon l'échelon de bourse :

- Echelon de bourse 7 : 530 €
- Echelon de bourse 6 : 455 €
- Echelon de bourse 5 : 380 €
- Echelon de bourse 4 : 305 €
- Echelon de bourse 3 : 230 €
- Echelon de bourse 2 : 155 €
- Echelons de bourse 1 et Obis : 80 €

Les **étudiants en situation de handicap** bénéficient d'une aide complémentaire d'un montant de 530 € (justificatif à déposer sur l'extranet de la Région).

Versement de la bourse

Si le dossier est complet, la bourse est versée en deux fois :

75% de la bourse après dépôt du certificat de présence sur l'extranet de la Région.

Le solde après dépôt du certificat final et du rapport de fin de séjour sur l'extranet de la Région.

3. Bourse de stage Aide à la Mobilité Internationale (AMI)

Critères d'éligibilité

- Bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux pour l'année de la mobilité ou allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques.
- Préparer un diplôme national ou un DUETI
- Ne pas bénéficier d'une aide à la mobilité internationale cumulée (stages et études) supérieure à neuf mois au cours de l'ensemble des études supérieures.

Montants attribués

Durée du stage	Montant total attribué
Durée supérieure ou égale à 1 mois et inférieure à 5 mois	800 €
Durée supérieure ou égale à 5 mois	1 200 €

III. RÈGLES D'ATTRIBUTION

Les règles pour l'attribution des bourses sont les suivantes, sans possibilité de choix par l'étudiant :

Si le stage est effectué dans un pays ne participant pas au programme Erasmus+ : obtention de la bourse de la Région.

Si le stage est effectué dans un pays participant au programme Erasmus+ et qu'il a une durée de moins de deux mois et demi : obtention de la bourse de la Région.

Si le stage est effectué dans un pays participant au programme Erasmus+ et qu'il a une durée de deux mois et demi ou plus : obtention de la bourse Erasmus+.

Si l'étudiant est uniquement éligible à l'AMI : bourse AMI.

Si l'une des trois enveloppes dont bénéficie l'Université venait à être épuisée, l'Université se réserve le droit d'utiliser l'une des deux autres pour l'octroi de la bourse.

Durée de la mobilité Pays de la mobilité	Moins de 1 mois	Entre 1 mois et 2 mois et demi	Entre 2 mois et demi et 5 mois	5 mois et plus
Pays hors Erasmus+	-	Bourse Région 380 €	Bourse Région 760 €	Bourse Région 1140 €
Pays Erasmus+	-	Bourse Région 380 €	Erasmus+ 720 € (Groupe 3) 820 € (Groupe 2) 920 € (Groupe 1)	Erasmus+ 1080 € (Groupe 3) 1230 € (Groupe 2) 1380 € (Groupe 1)
<i>Étudiants boursiers inéligibles Erasmus+ ou bourse Région</i>	-	AMI 800 €	AMI 800 €	AMI 1200 €

Délibération n° D2021-10-23-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 28 septembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Chaque année le ministère envoie à l'université le calendrier de candidature des étudiants internationaux qui souhaitent intégrer un diplôme dans notre université. L'université Jean Moulin décline ce calendrier pour l'établissement.

Décide

D'approuver le calendrier présenté en annexe pour la procédure de candidature individuelle des étudiants étrangers non européens pour 2022-2023.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix pour : 31
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

Calendrier concernant la procédure de candidature individuelle des étudiants étrangers non européens 2022-2023

Chaque année le Ministère nous envoie le calendrier de candidature des étudiants internationaux qui souhaitent intégrer un diplôme dans notre université. Nous déclinons ce calendrier pour notre établissement.

L'université décide du calendrier suivant pour la procédure de candidature individuelle des étudiants étrangers non européens 2022-2023 :

o Dossiers DAP pour L1 :

- Saisie des choix des candidats sur Etudes en France : du 1^{er} octobre 2021 au 15 décembre 2021
- Date du test de français (TCF) organisé par Lyon 3 : 6 janvier 2022
- Commissions pédagogiques à organiser par les composantes : Du 1^{er} février au 31 mars 2022
- Date limite de réception au SGRI des réponses envoyées par les composantes : 31 mars 2022
- Date limite du choix définitif de l'étudiant : 15 mai 2022

o Dossiers « Etudes en France » pour les L2, L3, M1 et M2 :

- Date limite de soumission électronique du dossier de candidature sur l'application « Etudes en France » : 1^{er} janvier 2022
- Date limite instruction SCAC : 1^{er} mars 2022
- Transmission des dossiers aux composantes : du 10 janvier au 18 mars 2022 à raison d'un envoi par semaine
- Date limite d'envoi des réponses des composantes au SGRI : 31 mars 2022
- Date limite du choix définitif de l'étudiant : 15 mai 2022

Rappel important

Dès lors que les étudiants sont issus de pays à procédure Etudes en France, ils doivent obligatoirement respecter cette procédure. Aucun dossier d'admission adressé directement aux composantes via ECandidat ne pourra faire l'objet d'une étude par la commission pédagogique.

Délibération n° D2021-10-24-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2021-01-05-ins du 26 janvier 2021 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Décide

D'approuver les conventions suivantes :

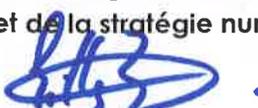
NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-08-C-193	La communauté d'universités et établissements Université de Lyon	Convention financière Contribution 2021 – Fonctionnement des Ecoles Doctorales & Collegium de Lyon
2021-09-C-200	9 partenaires	Accord de consortium projet MERGING.
2021-09-C-218	Ministère de la culture	Convention annuelle d'objectifs 2021.
2021-09-C-220	La métropole de DIJON	Convention de financement dans le cadre du projet TI « Dijon, Alimentation Durable 2030 ».
2021-09-C-233	La Communauté d'Universités et Etablissements « Université de Lyon »	Convention de reversement, expérimentation CURSUS-P12 Licence Droit immobilier avec PILP, Lyon 3.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix pour : 31
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET

**Délibération n° D2021-25-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2018-07-01-ins du 10 juillet 2018 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Décide

D'approuver la convention suivante :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-09-C-201	La commission européenne et neuf partenaires	Convention GRANT AGREEMENT n°101004535 dans le cadre du projet MERGING.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 31
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 31
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**

Gilles BONNET



Délibération n° D2021-10-26-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Le projet d'établissement 2021-2026 annexé est porté pour information à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



Gilles BONNET

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2021-2026

*Lyon 3,
université solidaire :
exigence & partage*



SOMMAIRE

Édito	p. 3
Exigence et partage	p. 4
Axe 1	p. 9
Formation et insertion	
Axe 2	p. 30
La recherche dans la société	
Axe 3	p. 44
Qualité de la vie universitaire	
Axe 4	p. 58
Accessibilité	
Axe 5	p. 69
Une internationalisation qualitative	
Axe 6	p. 75
Démocratisation de la gouvernance	
Axe 7	p. 81
Une université éthique dans un écosystème durable	

ÉDITO

Ce projet d'établissement est une nouvelle étape dans la vie de notre université après l'abandon du projet de fusion des universités. Co-construit avec les personnels et les étudiants de notre établissement, il ambitionne de nous réunir autour de valeurs et d'objectifs partagés sur le long terme afin de faire face aux nouveaux enjeux sociétaux et aux évolutions de l'enseignement supérieur. Dans un monde en mutation, l'université doit plus que jamais assumer son rôle d'intégration sociale en préparant les jeunes générations à relever ces nouveaux défis. Reconnue et plébiscitée pour l'exigence et l'excellence de ses formations, Lyon 3 doit être aussi un acteur majeur de l'accompagnement des transformations sociétales en cours : changement climatique, digitalisation, globalisation, mutations du travail, droits humains ou encore santé globale sont autant d'enjeux que nos formations et nos ressources de recherche se doivent de relever. L'université est aussi un lieu d'émancipation qui doit permettre à chacun de s'épanouir, d'entreprendre et de s'élever à son meilleur niveau. L'exigence qui fait l'identité de Lyon 3 ne vaut que si elle est partagée. La qualité de vie universitaire, celle de ses étudiants et de ses personnels, en est une condition. Lyon 3 sera une université engagée sur le plan social, environnemental et sociétal. Ce projet d'établissement pour Lyon 3 est celui d'une université solidaire, ouverte sur le monde, qui concilie les valeurs d'exigence et de *partage* au service de la jeunesse et de notre avenir commun.



Éric Carpano

Président de l'université Jean Moulin-Lyon 3

EXIGENCE & PARTAGE

L'**université Jean Moulin-Lyon 3**, présente sur ses sites de Lyon et de Bourg-en-Bresse, accueille près de 28500 étudiants, auxquels sont proposées pas moins de 9 mentions de Licence, 13 mentions de Licence professionnelle et 51 mentions de Master, reconnues pour leur qualité et leur complémentarité. Six composantes et leurs services de scolarité (Faculté de Droit, Faculté des Langues, Faculté des Lettres & civilisations, Faculté de Philosophie, iaelyon et I.U.T.) mettent en œuvre, au plus près des étudiants et des enseignants, cette offre de formation pluridisciplinaire. L'établissement peut compter sur l'engagement de 1500 membres du personnel, agents administratifs, techniques, enseignants et enseignants-chercheurs. Ce sont 13 unités de recherche et 6 UMR partagées qui font vivre une recherche de premier plan en Sciences Humaines et Sociales, et ce sont près de 100 associations étudiantes qui contribuent à la vie des campus.

Ce projet d'établissement reflète des choix politiques forts destinés à orienter la stratégie de notre université lors du contrat 2021-2026. Déployant nos axes prioritaires, il entend fournir une vision stratégique dont le tracé net proposera à tous, personnels et étudiants, un projet de vie universitaire et des perspectives claires pour les prochaines années. Pour autant, il ne saurait bien évidemment s'inscrire hors des réalités contextuelles, qu'elles soient académiques ou non. Ces orientations générales visent à incarner un ensemble de valeurs qui fondent notre identité, celles d'**exigence** et de **partage** en tout premier lieu, et à les rendre efficaces en les inscrivant dans l'écosystème qui est le nôtre. Renforcer encore la qualité reconnue des formations dispensées et de la recherche menée au sein de l'université Jean Moulin-Lyon 3, développer le dialogue social pour améliorer la qualité de vie universitaire, accompagner les grandes mutations sociétales sont autant d'actions stratégiques qui s'insèrent dans une conception de notre institution comme espace d'application privilégié de principes **démocratiques** et **solidaires**.

L'université Lyon 3 veut être, plus que jamais, une **université ouverte**. Ouverte à toutes et à tous, en faisant de l'accessibilité à une formation de qualité un devoir démocratique et une responsabilité sociale. Ouverte également sur la société et ses

acteurs, politiques, sociaux, culturels ou économiques, partenaires naturels d'un établissement voué à œuvrer directement à l'insertion réussie de ses étudiants dans la vie professionnelle. Mais c'est aussi en contribuant au débat public, par la mise à disposition d'une large audience des résultats de sa recherche, que notre université entend dialoguer avec le plus grand nombre. Incrire les savoirs dans la société permet de concevoir une dynamique de la formation et de la recherche nourrie par des interactions constantes, susceptibles de contribuer au bien commun. Étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques sont aptes à incarner ensemble une université pourvoyeuse tout à la fois de « richesses irréductibles aux formes marchandes » et d'« outils pour l'interprétation du cours du monde »¹.

L'université **accueille, forme et accompagne** ses étudiants. Les missions des établissements de l'enseignement supérieur se sont indéniablement élargies ces dernières années, alors même que les dotations budgétaires peinaient à suivre ne serait-ce que l'évolution démographique de la population étudiante et la massification de l'enseignement supérieur. Notre projet est donc porteur d'une politique budgétaire rigoureuse au service d'une université solidaire, mais qui entend dénoncer avec force sa sous-dotation chronique² qui implique une sur-sollicitation des personnels, dont l'investissement remarquable ne peut plus compenser l'insuffisance des moyens alloués. C'est bien en faveur de l'ensemble de la « vie universitaire », de celle que partagent tous ses acteurs, de celle qui embrasse et dépasse les missions académiques historiques, que s'engage l'université Lyon 3.

Le **contexte** dans lequel ce projet d'établissement a pu voir le jour importe. Le site Lyon-Saint Étienne a en effet mené, tout au long du précédent contrat quinquennal, une réflexion destinée à contribuer à un regroupement d'établissements. Notre université avait ainsi fait figurer dans ses priorités la volonté de constituer un pôle SHS renforcé en se rapprochant de l'université Lyon 2. C'est finalement un autre projet structurant qui s'est imposé, sous l'impulsion du programme IDEX, et qui a abouti au projet d'une « université-cible » dont notre établissement était

¹ J.-L. Deshayes, « L'université : un lieu de production collective de richesses irréductible aux formes marchandes ? », in S. Beaud & M. Millet (dir.), *L'Université pour quoi faire ?*, Paris, PUF, 2021, p. 48-49.

² La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme parle de la sous-dotation des universités comme d'une « atteinte au respect des droits fondamentaux » : Avis « Pour un enseignement respectueux des droits fondamentaux : se doter des moyens de cette ambition », mai 2027 (https://www.cncdh.fr/sites/default/files/a_-_2021_-_7_-_enseignement_superieur_respectueux_des_droits_fondamentaux_mai_2021.pdf)

appelé à faire partie. Or, le projet d>IDEX de notre site n'est pas parvenu à son terme, interrompu en novembre 2020 à la suite de la décision de l'un des établissements du consortium de ne pas rejoindre l'université-cible. Enfin, une nouvelle équipe présidentielle est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2021, soit au cœur de la crise sanitaire.

La méthodologie adoptée pour la rédaction de ce document a constitué la première étape de mise en œuvre des principes qui viennent d'être énoncés. Ancré dans la réalité factuelle d'un bilan, issu d'une autoévaluation menée lors du premier semestre 2021 à la demande du HCÉRES, il s'est ouvert à des perspectives renouvelées par l'échange et la consultation larges. Pas moins de 18 groupes de travail ont ainsi été mobilisés, qui reflétaient la diversité des acteurs de l'université (personnels enseignants-chercheurs et administratifs, étudiants). Réunions, échanges, partages d'expériences ont également ponctué cet effort collectif de **co-construction** de nos priorités. L'ensemble de l'équipe politique, entrée en fonction au début de l'année 2021, s'est investie dans l'animation de ces groupes de travail et dans la rédaction de ce document.

Ce document se structure autour de **7 axes stratégiques**, chacun étant dans un premier temps déplié afin d'éclairer ses intentions et objectifs, avant d'être décliné en propositions concrètes, dont les modalités de réalisation sont explicitées aussi précisément que nécessaire. L'ensemble permet de considérer et les orientations politiques générales et leurs applications très concrètes dans la vie quotidienne de notre université, de ses personnels ou étudiants. La vie de notre université peut en effet s'appréhender comme un champ en tension permanente, entre culture du savoir et culture de la compétence, entre primat accordé à la formation académique et prise en compte de l'expérience globale de l'étudiant, ou entre universalisme méritocratique et individualisme pragmatique. Au sein d'un établissement pluridisciplinaire comme l'est Lyon 3, que cohabitent des modèles partiellement divergents relève de l'évidence et de la nécessité. Ainsi l'iaelyon ou l'IUT déploieront logiquement une politique de préprofessionnalisation axée sur les stages et l'alternance, comme mises en pratique des compétences au travail visant à l'adéquation parfaite entre formation et emploi, quand d'autres parcours, en licence de Lettres par exemple, revendiqueront à raison un modèle plus généraliste soucieux de conserver une autonomie aux savoirs académiques transmis. Mais ces mêmes champs disciplinaires conduisent nombre de leurs étudiants à des concours de

recrutement de la fonction publique : c'est donc en leur sein même qu'une tension entre les deux modèles précités se fait sentir. Nous pourrions décliner cet exemple dans bien d'autres domaines. Notre choix consiste à identifier et reconnaître ces paradoxes actifs, pour les travailler et les réfléchir collégalement. Un projet d'établissement se doit d'offrir une cohérence intellectuelle, humaine et politique. Mais, en ancrant les perspectives qu'il offre à la communauté universitaire dans une réalité cernée au plus près de sa complexité irréductible, il peut également, c'est du moins le pari que nous faisons, dessiner les contours d'une structure ouverte et évolutive.

Ce projet d'établissement reflète les évolutions récentes du site et de notre université, consignées au premier semestre 2021 dans un rapport d'autoévaluation, comme il incarne des valeurs et des positionnements politiques capables de rassembler notre communauté universitaire dans un projet compréhensif à l'ambition partagée. Il propose une vision, et fixe un cap.

Notre projet ne demeure pas hors sol, mais s'incarne dans une série d'actions, que l'on veut cohérente. **100 actions** concrètes viennent ainsi dessiner les contours précis d'une action collective à déployer tout au long du prochain contrat. L'ambition assumée est au service d'un projet politique cohérent, pensé de manière globale et toujours appuyé sur une étude préalable précise du contexte, comme sur une projection raisonnée et objectivée par des indicateurs fiables.

Notre projet d'établissement est animé par la volonté de faire de Lyon 3 une **université solidaire**. Puisque la notion de solidarité se constate d'abord, et s'éprouve comme « réalité objectivement interdépendante des personnes engagées dans la même aventure existentielle »³, il importe d'envisager une qualité de vie universitaire (axe 3) dépassant les segmentations habituelles, pour rapprocher étudiants et personnels – administratifs, techniques, enseignants et chercheurs. De même, l'établissement s'inscrit dans un écosystème (axe 7) avec lequel il noue des relations que l'on voudra éthiques et durables, auxquelles contribuera une recherche pleinement inscrite dans la cité (axe 2). C'est également à l'échelle internationale que cette quête s'inscrira, par le choix de relations pleines et réellement bilatérales (axe 5). Il en va donc ici d'une politique volontariste, qui au-delà du constat premier d'une solidarité de fait reliant entre eux les rouages d'un même environnement,

³ Henri Pena-Ruiz, *Qu'est-ce que la solidarité ?*, Angoulême, Abeille & Castor, 2011, p. 42.

perçoit et affirme la « nécessité de manifester cette interdépendance par une aide multiforme »⁴. Allier formation et insertion professionnelle (axe 1), associer tous les acteurs de la vie universitaire dans une perspective de démocratie participative (axe 6), sont des choix forts qui ressortissent à une véritable action solidaire plurielle. Au fondement de celle-ci, la notion d'accessibilité (axe 4), s'impose quant à elle par sa transversalité.

⁴ *Ibid.*

AXE 1

FORMATION & INSERTION

Objectifs

L'université Jean Moulin Lyon 3 est une université dotée d'une identité particulière, assez proche de celle d'une école. Reconnue comme une université exigeante, elle est régulièrement plébiscitée par les étudiants⁵ et l'écosystème. Composée pour deux tiers d'étudiants et d'enseignants en Droit et Gestion et pour un tiers d'enseignants et d'usagers du domaine Lettres-Langues-SHS, elle se distingue par un excellent taux d'insertion professionnelle et un engagement très fort en faveur de la professionnalisation et de l'entrepreneuriat. Elle offre des parcours de formation riches et diversifiés (de la Licence au Doctorat, en passant par les diplômes d'établissement, en formation initiale, en alternance ou en formation continue) et développe une politique d'ouverture à l'international grâce à de multiples partenariats universitaires (parcours délocalisés, échanges internationaux, doubles diplômes). Elle est par ailleurs soucieuse de la qualité de ses formations et allie par conséquent une exigence dans les conditions de délivrance de ses diplômes et une volonté d'offrir des dispositifs d'aide à la réussite à tous les étudiants. Mais l'université Jean Moulin Lyon 3 se distingue également par une sous-dotation particulièrement marquée, et reconnue par le ministère, la faisant apparaître systématiquement en fin de classement par taux d'encadrement et par dotation / étudiant.

Formation et insertion professionnelle constituent pour notre université deux de ses missions principales de service public. Notre action veut concilier le soutien au savoir académique, indispensable à l'émancipation de l'individu dans sa formation à

⁵ En 2021, Lyon 3 se classe dans le Top 10 des établissements d'enseignement supérieur les plus demandés en France sur Parcoursup.

une citoyenneté universitaire fondée sur un esprit critique, et l'orientation efficace vers des débouchés professionnels en lien avec les formations dispensées.

La politique de formation est vue pour et par les étudiants. L'aspect le plus ambitieux du projet est sans nul doute la réforme du cycle de Licence, qui repose à la fois sur un changement de la structure de l'offre de formation en Majeures/Mineures (en lieu et place de la structure ternaire en unités d'enseignement fondamentales, complémentaires et d'ouverture) et sur le développement de l'approche par compétences. La réforme vise à permettre aux étudiants de construire leur propre parcours, en développant des formations modulaires mono- ou pluridisciplinaires. Les étudiants sont ainsi étroitement associés aux choix pédagogiques et pleinement acteurs de leur apprentissage et de la construction de leur projet personnel et professionnel. Le déploiement de cette approche centrée sur les compétences, déjà effective dans les enseignements primaire et secondaire, met en regard une culture académique traditionnellement attachée à la transmission de savoirs, et cette volonté actuelle d'identifier et reconnaître chez les étudiants un ensemble de compétences, englobant à la fois des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, *soft skills* valorisables sur le marché du travail, ou du moins susceptibles de leur permettre de s'extraire d'un modèle universitaire français traditionnellement très tubulaire. Les étudiants en difficulté ne peuvent plus en effet se satisfaire d'un modèle qui les enferme dans un parcours linéaire qu'ils peuvent ne pas parvenir finalement, pour certains d'entre eux, à valider par l'obtention d'un diplôme ou d'un concours. Une université solidaire et inclusive se doit d'intégrer à sa réflexion comme à ses actions une certaine modularité des parcours de formation, par exemple par une offre plurielle organisée en majeures et mineures, afin d'autoriser des bifurcations susceptibles de réduire le sentiment d'échec lié à un mécanisme de désajustement (décalage entre domaine d'études et secteur professionnel visé) par des réorientations pertinentes en cours de route. Cette évolution de l'offre de formation s'inscrit dans les choix stratégiques de l'établissement en termes de qualité et d'attractivité des formations, d'insertion professionnelle des étudiants et de rénovation des pratiques pédagogiques. Elle sera mise en œuvre de manière concertée avec l'ensemble des composantes et des services pour garantir la complémentarité des formations et des dispositifs.

1.1 Réussites des étudiants

L'université entend jouer pleinement son rôle dans les réussites des étudiants. Le pluriel s'impose tant les critères aptes à déterminer une modalité de réussite ne sauraient se réduire à un seul champ. Affirmer cela revient à reconnaître la valeur d'une expérience étudiante, proche de la notion particulièrement développée en Angleterre, de *learning experience*, englobant mais dépassant également la formation académique au sens strict, pour viser une émancipation véritable de l'individu considéré dans son ensemble. En début de cursus, des mesures doivent permettre un choix raisonné, par exemple en autorisant la découverte d'une matière lors d'une première séance de cours, avant le choix définitif. Nous voulons également renforcer les systèmes d'aide à la réussite, qui seront généralisés. Les tuteurs « vie étudiante » recrutés sur financement du ministère lié à la crise sanitaire (2021) s'ajoutent au dispositif classique du tutorat. Au niveau de l'établissement, le Pôle réussite de la DEVU offre, entre autres, aux étudiants volontaires, des modules de formation sur la méthodologie et le développement personnel afin d'enrichir leur méthode de travail, de gagner en efficacité et de révéler leur potentiel. L'implication dans des projets culturels et sportifs pourra faire l'objet d'une reconnaissance de compétences et ainsi pleinement s'inscrire dans ces actions de remédiation. Des dispositifs nouveaux et expérimentaux ont par ailleurs été mis œuvre au niveau de l'établissement. « Objectif Réo » propose ainsi, grâce à un financement Cursus +, aux étudiants de 1^{ère} année et à l'issue du 1^{er} semestre, une remédiation qui peut servir de modèle pour d'autres initiatives.



Indicateurs : nombre d'étudiants inscrits dans les dispositifs d'aide à la réussite (décliné par type de dispositif et par filière) ; suivi qualitatif dans le cadre du groupe de travail « Actions culturelles et sportives » (qui se réunira deux fois par an) ; bilan de l'implication dans les opérations « Objectif Réo »

1.2 Aménagements de parcours

Les initiatives de certaines composantes ont vocation à se généraliser au regard de leur utilité, tant elles s'adaptent aux spécificités de certaines populations étudiantes :

- L'école de la réussite, ouverte au sein de la Faculté de Droit (financement Cursus +), permet aux étudiants appelés en « Oui Si » sur ParcoursSup et dont la candidature est sélectionnée, d'effectuer leur première année de Licence en Droit en deux ans. Ils bénéficient, en complément, d'enseignements spécifiques dans la discipline de la composante et de séances de soutien en effectif réduit.
- Le Collège de Droit, ouvert à la Faculté de Droit et pris pour modèle pour le Collège de Langues (Faculté des Langues), propose à un rythme de 2 ou 3 heures par semaine, des enseignements complémentaires à ceux qui sont dispensés dans les parcours ordinaires (séminaires de discussion, ateliers de pratique juridique, conférences). Ouvert aux étudiants ayant prouvé leur excellence au baccalauréat et suffisamment motivés, il permet d'aiguiser la curiosité des étudiants les plus alertes et d'enrichir leur cursus pour la réalisation de leur projet professionnel.
- Enfin, en Licence d'Histoire et de Géographie de la Faculté des Lettres et Civilisations, des étudiants de L3 parrainent des étudiants de L1 volontaires. Durant leur 1^{ère} année à l'université ils sont accompagnés par un étudiant plus expérimenté qui leur met « le pied à l'étrier » et leur permet de s'approprier les codes universitaires ainsi que la vie de l'établissement. Ce dispositif s'est étendu à l'ensemble des composantes en réponse aux difficultés engendrées par la crise sanitaire.

De tels dispositifs tendent à reconnaître le nécessaire élargissement des compétences valorisées chez l'étudiant, dont le mérite académique ne se mesure plus seulement en nombre quantifiable d'ECTS acquis ou non, mais inclut un potentiel et une valeur propres, à identifier et à faire fructifier par des choix d'orientation pertinents, dans une conception compréhensive de la vie et de l'expérience étudiantes.



Indicateurs : nombre d'étudiants concernés par des aménagements de parcours ; taux de réussite de ces étudiants

1.3 Diversité de l'offre de formation

Nous souhaitons poursuivre les efforts déjà consentis et en accentuer la portée, en maintenant la diversité de l'offre de formation. L'université Jean Moulin Lyon 3 propose

une offre de formation riche dans ses deux champs disciplinaires : « Droit, Management, Gestion » d'une part, et « Humanités, Lettres, Enseignement, Communication et Sciences Sociales » d'autre part. Cette richesse concerne tant les diplômes nationaux (vaste choix de parcours parmi 9 mentions de Licence, 14 mentions de Licences professionnelles et 53 mentions de Master) que les diplômes d'établissement portés par l'ensemble des composantes (du niveau Licence au niveau Doctorat, tant dans des domaines classiques que de spécialisation fine, l'université propose un ensemble de 82 diplômes d'établissement). Cette diversité s'incarne également par l'ouverture à d'autres disciplines, grâce à la pérennisation du parcours de Licence « Accès Santé » (L. AS) à la Faculté de Droit (mis en place en 2020-21), qui sera progressivement étendu à la Faculté de Philosophie. À noter également, la présence de Masters MEEF, premier degré et second degré, dans les formations du champ « Humanités, Langues, Enseignement, Communication et Sciences Sociales » (Faculté des Lettres et Civilisations et Faculté des Langues) en collaboration avec des universités et des instituts : Lyon 3, Lyon 2, université Jean Monnet/Saint-Etienne, ENS, l'Inspé (Lyon 1) et le Rectorat de Lyon. Enfin, s'inscrivant dans la réforme en cours, l'université Jean Moulin-Lyon 3 proposera dès la rentrée 2021-22, plusieurs Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) portés par l'IUT.

Cette diversité doit être maintenue, mais elle sera repensée dans une logique de coordination et de travail commun avec les différents partenaires académiques (Lyon 1, Lyon 2, Saint-Etienne, ENS, etc.) dans le cadre de la politique de site, y compris au niveau des diplômes co-accrédités.



Indicateurs : nombre de mentions (éventuellement nombre de parcours) ; évolution du nombre de co-accréditations

1.4 Majeures/Mineures

L'évolution vers un système de Majeures/Mineures permettra aux étudiants de construire leur propre parcours en développant des formations modulaires mono- ou pluridisciplinaires. Cette évolution majeure passe par l'abandon du « portail commun » (semestre 1) et de la logique actuelle des trois blocs d'unités d'enseignements (unités d'enseignement fondamentales pour 18 ECTS, unités d'enseignement complémentaires et d'enseignement d'ouverture pour respectivement 6 ECTS). Ainsi, pour chaque Licence « généraliste », chaque étudiant aura la possibilité de choisir, en

plus de ses enseignements de Majeure (20 ECTS), des enseignements de Mineure (10 ECTS) se rattachant soit à la même discipline que la Majeure (parcours mono-disciplinaire) soit à une discipline différente (parcours pluridisciplinaire).

Certaines Licences spécifiques ou expérimentales répondant à des besoins particuliers (Licence Accès-Santé, Licence Trilingue, Doubles Licences offertes par diverses composantes, etc.) demeureront régies par des règles particulières dérogeant à cette organisation. L'opération complexe de la réforme nécessite un déploiement sur l'ensemble du contrat dans une logique d'amélioration progressive et continue de l'offre de formation. Un groupe de travail réunissant des enseignants-chercheurs, des administratifs et des représentants étudiants de l'université a été constitué pour définir les mécanismes concrets de mise en œuvre de la nouvelle démarche. Un ingénieur pédagogique spécialisé, recruté par la COMUE « Université de Lyon » viendra accompagner les réflexions du groupe de travail, en sus de l'appui technique du PAPN.



Indicateur : : nombre de mineures ouvertes aux autres composantes de l'établissement ; nombre d'étudiants en parcours bi-disciplinaire

1.5 Individualisation de la formation

De cette évolution découle logiquement la volonté de mettre en œuvre l'individualisation des parcours. Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 30 juillet 2016 relatif au diplôme national de Licence, l'université Jean Moulin-Lyon 3 permet à « chaque étudiant [de conclure] avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ». Les directeurs d'étude, qui sont l'interface entre l'étudiant et la composante, sont désignés parmi les enseignants-chercheurs. Afin de rendre le dispositif concret et effectif, une plateforme a été créée (2021) et est ouverte à chaque étudiant dès son inscription, dans le but de faciliter autant que possible l'échange avec les enseignants et la modification du contrat au regard de l'évolution des projets et de la situation de l'étudiant. Dans un souci de gestion réaliste des effectifs très importants dans certaines des composantes de l'établissement, des contrats-types définis en fonction des profils requérant généralement des aménagements (sportifs et artistes de haut niveau, étudiants en situation de handicap, étudiants en situation de travail, étudiants nécessitant une

adaptation de leur rythme d'étude, etc.) seront proposés aux étudiants, afin de faciliter la mise en relation de la direction d'études et des référents compétents, le cas échéant. Afin de tenir pleinement compte de son profil personnel et professionnel ainsi que des contraintes particulières de l'étudiant, ce dernier pourra, au moyen de menus déroulants et de zone d'échange libre, affiner les termes du contrat lors de sa conclusion et tout au long de son cursus, en échangeant ainsi avec sa direction des études.



Indicateur : taux de couverture du contrat pédagogique

1.6 Approche par compétences

L'université Lyon 3 s'engage pleinement dans le déploiement de l'approche par compétences. Des réflexions ont déjà été menées dans certains diplômes (notamment dans le cycle Masters ou pour les Licences professionnelles) et des efforts ont été déployés pour traduire les attentes pédagogiques vis-à-vis des étudiants en termes d'approche par compétences. Il s'agit désormais d'engager une démarche plus globale et systématique qui entraînera, dans le contrat à venir, une réforme du premier cycle universitaire, basée à la fois sur l'approche par compétences et sur la réorganisation des maquettes en Majeures/Mineures. L'approche par compétences permet d'améliorer la qualité et l'attractivité des formations, de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants et de rénover les pratiques pédagogiques. La formation est envisagée comme un parcours cohérent permettant aux étudiants de développer un certain nombre de compétences identifiées en amont, englobant à la fois des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être évaluables définis en tenant compte des débouchés professionnels et des attentes propres à la formation. Cette nouvelle approche permettra en outre : d'améliorer la pertinence des formations au regard des besoins de l'environnement socio-économique ; de faciliter le travail d'orientation des étudiants en améliorant la lisibilité des objectifs d'apprentissage ; d'aider les étudiants à réussir en leur permettant d'identifier à l'avance les compétences attendues de leur part ; de transformer les étudiants en acteurs de leur apprentissage et d'améliorer leur motivation ; de mieux développer certaines compétences transversales de haut niveau comme le développement de l'esprit critique ou la capacité d'analyse ; de renforcer la cohérence de l'offre de formation en alignant les évaluations et les méthodes pédagogiques avec les objectifs visés.

Il s'agira également de réfléchir au modèle général d'affichage de ces compétences dans les maquettes et les relevés de notes, à l'évaluation, à la notation et à la valorisation desdites compétences, notamment en lien avec le déploiement du logiciel « Pégase » (rentrée 2022).



Indicateur : nombre de formations de licence passées en APC

1.7 Compte personnalisé de remédiation linguistique

Toutes les composantes expriment le besoin d'un suivi des étudiants dont la maîtrise de la langue française est insuffisante pour garantir un niveau d'expression écrite correct. Nous proposons la création d'un Compte Personnalisé de Remédiation Linguistique (CPRL): chaque étudiant, en début d'année, passera des tests en ligne de niveau de maîtrise de la langue, puis lui seront proposés des exercices adaptés et progressifs. Inspiré de l'*adaptive learning*, ce dispositif individualisé accompagnera l'étudiant tout au long de sa formation, et permettra parallèlement à l'enseignant d'intervenir pour indiquer ponctuellement tel ou tel domaine dans lequel l'étudiant aurait besoin d'exercices spécifiques. Pour valider l'année (ou la licence), il faudra avoir effectué les exercices requis. Les personnels désireux de s'auto-former, dans une perspective de formation continue, pourront avoir accès librement à cet outil de remédiation en ligne. Un Congé pour innovation pédagogique (CIP) pourra être fléché sur l'élaboration de l'outil, en collaboration avec le PAPN.



Indicateurs : nombre d'étudiants possédant un CPRL ; pourcentage d'étudiants/an validant les tests en ligne

1.8 Cohérence des MCC

L'université souhaite améliorer les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCC). L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence offre des opportunités considérables aux universités désireuses d'améliorer la pertinence des MCC, dont l'université Jean Moulin-Lyon 3 entend se saisir pour proposer une réforme ambitieuse du cycle Licence, en lien avec la réorganisation en Majeures/Mineures et avec l'introduction de l'approche par compétences. Il paraît souhaitable de donner un cadre plus cohérent aux évaluations des connaissances et des compétences. Le passage au système des Majeures/Mineures et l'introduction de

l'approche par compétences (APC) permettent de revoir l'ensemble du processus d'évaluation des connaissances et des compétences et d'améliorer sa cohérence et sa lisibilité pour les étudiants et les acteurs du monde socio-économique. Chaque composante devra réfléchir aux compétences qu'un étudiant doit acquérir pour pouvoir obtenir sa Licence, mais aussi aux compétences plus particulières dont il doit témoigner à chaque stade de sa progression dans le cursus (L1, L2, L3). Ces compétences devront être clairement formulées et hiérarchisées entre elles, pour permettre une répartition des matières entre les blocs de Majeures et de Mineures et pour faciliter par ailleurs l'acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues en fin de parcours. Au sein de chaque composante, les équipes pédagogiques travailleront de concert pour définir la liste des compétences attendues à chaque stade du cursus des étudiants, dans leur discipline et proposeront les réorganisations de maquettes de Licence en conséquence.



Indicateur : nombre de MCC conçues selon l'approche par compétences

1.9 La « seconde chance »

Nous souhaitons améliorer la réussite des étudiants en passant d'une logique de « rattrapages » à une logique de « seconde chance ». Jusqu'à présent, les étudiants qui ne validaient pas une matière ou une unité d'enseignement lors de la première session d'examens étaient invités à se présenter à une épreuve dite de « rattrapage » organisée selon des modalités similaires à celles de l'épreuve initiale. Cela signifie concrètement qu'une épreuve de substitution spécifique devait être organisée pour chaque étudiant dans chacune des matières non validées en session 1. Face aux inconvénients du système (lourdeur d'organisation et faible efficacité eu égard aux résultats), l'université Jean Moulin Lyon 3 se saisit du nouveau dispositif (article 12 de l'arrêté Licence du 30 juillet 2018) qui prévoit un « droit à la seconde chance » largement défini venant se substituer aux traditionnelles règles sur les « rattrapages » prévues par l'ancienne réglementation. En dehors du cas particulier des parcours faisant l'objet, à l'iaelyon, d'une évaluation sous forme de contrôle continu intégral, l'université souhaite revoir les MCC en vigueur pour permettre une diminution très sensible du nombre d'épreuves passées, au titre de la « seconde chance » par les étudiants ajournés lors de la session 1. Il s'agit, donc, d'accorder une priorité à l'apprentissage plus qu'à l'évaluation.



Indicateur : nombre d'épreuves annuelles passées par étudiant et par composante

1.10 Révision du calendrier des examens

L'un des objectifs du prochain contrat est de redonner du temps à chacun des acteurs du processus pédagogique pour permettre aux étudiants de préparer leurs épreuves d'examen dans de meilleures conditions et de diminuer le nombre d'heures que les enseignants consacrent aux corrections et aux surveillances.

La réalisation de cet objectif sera permise par : un remplacement des sessions de rattrapages actuelles par une « seconde chance » plus efficace en termes de réussite et moins chronophage ; la possible organisation, pour les matières de la Majeure, d'épreuves d'examen annuelles portant sur le programme de deux semestres consécutifs ; une réduction du nombre d'épreuves passées par chaque étudiant en prévoyant des modalités d'évaluation de manière transversale et donc globalisée au sein d'un regroupement cohérent d'unités d'enseignement organisés notamment en blocs de compétences (cf. article 13, alinéa 2, de l'arrêté Licence du 30 juillet 2018). Une fois les blocs de connaissances et de compétences établis par les équipes pédagogiques et validés au niveau central par les conseils, il sera possible de mettre en place, au sein de groupements cohérents d'unités d'enseignement de Majeure ou de Mineure, des examens permettant de valider en même temps plusieurs matières rattachées à un seul et même bloc de compétences.



Indicateur : temps consacré aux examens dans les emplois du temps (en taux d'occupation de l'année universitaire / Actuellement = 40%)

1.11 Révision du calendrier universitaire

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons améliorer le calendrier universitaire en 1^{er} cycle. Les périodes d'examen occupent quatre mois dans le calendrier universitaire actuel alors que les périodes de cours se limitent (en excluant les vacances) à environ 12 semaines, tant au 1^{er} qu'au 2nd semestre. Face à ce constat, l'université Jean Moulin-Lyon 3 juge prioritaire de réformer les MCC dans le sens indiqué précédemment de manière à dégager des marges de manœuvre. Un Chargé de mission au temps universitaire coordonnera cette réflexion avec les composantes, les personnels et les

services centraux. L'objectif est de proposer un nouveau calendrier, plus adapté au temps d'enseignement et de recherche, pour la rentrée 2023/2024.



Indicateurs : nombre de jours/semaines récupérés sur l'année universitaire ; nombre de stages et séjours à l'étranger réalisés par les étudiants

1.12 Amélioration de l'articulation Licence/Master

Lyon 3 s'engagera dans un renforcement de l'articulation Licence/Master et la qualité de la sélection en Master. Toutes les Licences ont été conçues pour permettre l'acquisition d'un socle de connaissances adapté à la poursuite d'études dans un domaine donné. Les programmes sont configurés pour permettre à la fois de garantir l'existence de ce socle commun de connaissances et de compétences et une spécialisation progressive des parcours en Licence qui préfigure la véritable spécialisation opérée lors de l'entrée en Master. La bonne répartition des interventions entre collègues (76 % des enseignants-chercheurs de Lyon 3 enseignent à la fois en Licence et en Master) est un facteur d'explication de cet excellent *continuum* puisqu'elle conduit les mêmes équipes pédagogiques à travailler à la fois sur les maquettes de Licence et sur celles de Master. Ce souci d'une adaptation et d'une bonne articulation des maquettes explique sans doute largement le bon taux de poursuite d'études des étudiants de Licence de Lyon 3. La généralisation de l'approche par compétences dans le prochain contrat va permettre d'améliorer encore l'articulation entre les cycles. Les enseignants responsables de la sélection en Master pourront désormais s'appuyer sur des attendus précis se référant explicitement à des blocs de connaissances et de compétences figurant dans certaines maquettes de Licence, ce qui permettra à la fois de rendre les recrutements plus transparents et d'objectiver, en amont, la définition des critères de sélection. Les étudiants/candidats pourront, de leur côté, repérer à l'avance les formations de Masters qui correspondent le mieux à leurs acquis de Licence, mais aussi faire des choix plus judicieux d'options ou de parcours spécialisés en L3 afin d'acquérir les connaissances et compétences requises pour accéder aux Masters qu'ils ambitionnent d'intégrer.



Indicateur : taux de poursuite d'études entre Licence et Master ; taux de réussite en Master

1.13 Développement raisonné de la pédagogie numérique

L'université Lyon 3, consciente de la nécessité d'une réflexion transversale sur le développement de la pédagogie numérique, a choisi de rattacher la stratégie numérique au VP CA (premier vice-président de l'université). Pour restaurer le lien humain et garantir la place du présentiel, en dehors des périodes d'exception (crise sanitaire), l'université Jean Moulin Lyon 3 entend limiter les cours à distance, en comodal, en e-learning asynchrone, voire en *mix-* ou *blend learning*, à certains cas: formations spécifiques spécialement conçues pour être effectuées à distance (ex. du Master droit privé à distance) ; enseignements de Licence relevant de la Mineure pour faciliter la mise en place de parcours pluridisciplinaires ; publics particuliers (professionnels par exemple) ne pouvant pas suivre des enseignements dans le cadre d'un parcours classique ; projets pédagogiques internationaux. L'objectif est d'offrir une souplesse aux étudiants afin qu'ils puissent moduler leur rythme d'acquisition des savoirs et des méthodes. Il ne s'agit pas d'interdire totalement le recours au e-learning en dehors de ces cas, mais d'encadrer son développement en fixant des priorités et des lignes directrices pour la confection des maquettes. La même prudence s'impose à nous au sujet des campus connectés, dont les modalités de mise en œuvre peuvent en réalité ne conduire qu'à un désenclavement illusoire des territoires et à un sentiment persistant d'isolement chez les étudiants concernés.

► L'université poursuivra par ailleurs le développement du PAPN (Pôle d'Accompagnement à la Pédagogie Numérique), service central de l'université dont la mission est d'apporter à la fois une aide technique aux enseignants et une formation aux usages en matière de pédagogie innovante.

► Elle va se doter dès la rentrée 2021 d'une Commission permanente de la pédagogie numérique, composée du directeur du PAPN, du VP chargé de la stratégie numérique, du VP chargé des formations, et d'enseignants et enseignants-chercheurs volontaires. Son action s'inscrit dans la suite des réflexions initiées par le groupe de travail sur le numérique mené en 2021 pour le rapport d'autoévaluation destiné au HCÉRES. Cette commission sera chargée de piloter une réflexion d'ampleur sur le ciblage des formations pouvant être concernées par de nouvelles modalités d'apprentissage en distanciel, et sur les adaptations nécessaires des contenus pédagogiques, qu'il ne peut s'agir de se contenter de dupliquer à partir du présentiel. L'université Lyon 3 entend assumer un rôle de premier plan au niveau national dans la réflexion et l'expérimentation de nouvelles pédagogies numériques qui ne prétendent nullement se substituer à l'indispensable interaction directe entre enseignants et

étudiants. Colloques, séminaires et workshops permettront partages d'expériences transversales et propositions théoriques transdisciplinaires.



Indicateur : nombre d'enseignants ayant recours au PAPN ; nombre de propositions émanant de la Commission sur la pédagogie numérique

1.14 Renforcer l'enseignement des langues

L'université Lyon 3 déploie une politique d'intensification de l'ouverture à l'international. Cette politique s'incarne à travers deux principaux axes : le développement de l'enseignement des langues et le développement de la mobilité internationale (le premier favorisant le second). Concernant l'enseignement, plusieurs actions pourront favoriser la mobilité des étudiants :

- Poursuivre l'enrichissement de l'offre de formation en langues vivantes, portée par la Faculté des Langues.
- Développer l'enseignement en langues étrangères (par exemple, parcours disciplinaires entièrement en langue anglaise).
- Maintenir, dans la limite du possible, l'enseignement de langues rares en proposant de nouvelles modalités de soutenabilité financière (éventuelles mutualisations de moyens à l'échelle du site).
- Transformer la Maison des Langues en Centre de Compétences en langues, permettant de développer, en plus de ses missions initiales (accompagnement des étudiants dans leur travail linguistique, aide à la préparation aux certifications et examens internationaux, mise à disposition de supports numériques...), la remédiation en anglais sur programmes informatiques et des formations en langues de spécialité (projet COMPAS, financé dans le cadre de Cursus +).



Indicateur : nombre de cours dispensés en langues étrangères ; nombre d'utilisateurs du Centre de Compétences / an et selon la langue.

1.15 Améliorer la mobilité internationale

Plusieurs actions permettront d'encourager la mobilité internationale de nos étudiants :

- Renforcement des liens avec les établissements étrangers.
- Consolidation et soutien des programmes délocalisés à l'étranger.
- Développement des possibilités d'accès des étudiants étrangers à nos formations.
- Développement de la mobilité sortante grâce aux doubles diplômes.
- Développement de doubles diplômes européens (grâce à de nouvelles labellisations) permettant une double diplomation pour les étudiants.
- Création de nouveaux diplômes grâce aux alliances européennes (Consortium européen ARQUS).
- Étude en cours sur la possibilité de rendre obligatoire la mobilité sur de nouveaux parcours aux niveaux Licence et Master.
- Développement des mobilités courtes (Erasmus +).



Indicateurs : nombre d'étudiants étrangers accueillis à Lyon 3 ; nombre d'étudiants de Lyon 3 accueillis dans une université étrangère ; nombre d'étudiants renonçant à une mobilité après sélection favorable

1.16 Améliorer l'accueil des étudiants étrangers

L'université Jean Moulin-Lyon 3 continuera de soutenir plusieurs programmes dédiés aux étudiants étrangers :

- Le programme FAIRE (Formation d'Accompagnement d'Intégration des Réfugiés), mis en place en 2018, qui offrait aux étudiants en exil des cours de Français Langue Etrangère (FLE) et d'Initiation à la Culture Française (pour un semestre ou une année) est remplacé par un nouveau DU-passerelle Étudiants en exil pour des étudiants qui ont un niveau de français A2 et qui souhaitent obtenir un niveau B1 qui ouvre en 2021/22.
- Le D.U. Passerelle - Étudiants en exil, réservé à des étudiants possédant un niveau de français B1 (en plus des cours de FLE, pour permettre d'atteindre le niveau B2, des options en droit, gestion ou anglais sont proposées, dans l'objectif de permettre aux étudiants qui envisagent une reprise d'études de pouvoir suivre des cours en français dans les domaines concernés). Ce programme a été ouvert en 2020.

- Le programme Insertion professionnelle, destiné à des étudiants en exil de niveau de français A2 minimum ouvrira en 2021/22. En relation étroite avec le BAIP, ce programme offre des cours de FLE, un accompagnement personnalisé et des modules visant à favoriser l'insertion sur le marché du travail.
- Le Programme SELF (Study in English in Lyon France) permettant aux étudiants étrangers de suivre des enseignements à l'université, tout en ayant la possibilité d'améliorer leur niveau de français. Il leur permet de se familiariser avec le système universitaire français, ce qui leur donne la possibilité d'intégrer une formation francophone, à l'issue du programme.

 Indicateurs : nombre d'étudiants inscrits dans chacun des programmes et ayant validé le niveau supérieur en FLE visé ; nombre d'étudiants inscrits en poursuite d'étude à l'issue de l'année de formation en DU Passerelle niveau B1 ; nombre d'étudiants ayant trouvé un emploi à l'issue du programme d'insertion professionnelle

1.17 Lisibilité & cohérence de l'offre de formation

L'université Jean Moulin Lyon 3 est consciente de la nécessité d'améliorer encore la lisibilité et la cohérence de l'offre de formation, tant sur le plan interne que vis-à-vis du reste du site. Sur le plan interne, la cohérence et la lisibilité de l'offre de formation seront renforcées par la réorganisation du cycle Licence et par l'introduction de l'approche par compétences (APC). Le processus prévu à cette occasion pourra servir d'exemple pour les autres réformes à venir de l'offre de formation : 1° fixation des grandes règles et d'un cadre commun au plan de l'établissement après échanges et discussions avec les composantes, 2° déclinaison de la réforme au sein de chaque composante de l'université en fonction de ses choix et de ses objectifs pédagogiques. Les questions liées à la cohérence ou aux risques de doublons de l'offre de formation avec les autres établissements d'enseignement supérieur devront être travaillées en parallèle de la construction d'une nouvelle politique de site après l'arrêt du projet IDEX « Lyon Saint Etienne ».

 Indicateur : état d'avancement du GT Réforme Licence

1.18 Une formation adossée à la Recherche

Les formations délivrées par l'université Jean Moulin Lyon 3 sont adossées à la recherche, tant pour le cycle Licence que pour le cycle Master, grâce à la présence

d'enseignants-chercheurs dans les équipes pédagogiques et à leur rattachement à des unités de recherche reconnues. En Licence comme en Master, la recherche déjà présente dans les formations sera renforcée par plusieurs dispositifs et initiatives. Néanmoins, le contexte de sous-dotations endémiques de notre université se traduit par un sous-encadrement en enseignants-chercheurs titulaires, permettant difficilement de maintenir durablement un adossement solide des formations à la recherche.

L'initiation à la recherche et la formation par la recherche font partie des missions de l'université. Elles sont profitables aux étudiants dès le cycle Licence et deviennent indispensables en Master, y compris dans les formations non explicitement orientées vers la recherche. En Licence comme en Master, la recherche, déjà présente dans les formations, sera renforcée par l'intermédiaire de : partage et systématisation des bonnes pratiques (méthodologie de la recherche, séminaire d'initiation à la recherche, présence des doctorants dans les PPP, stages dans des laboratoires de recherche...), proposition d'un pack formation aux outils de la recherche et à ses principes (méthodologie documentaire et problématiques de droit d'auteur, plagiat et intégrité scientifique). En Master, les enjeux de la science ouverte seront abordés, en tant qu'utilisateur (Master 1), puis que producteur (Master 2 ou Doctorat). La rédaction d'un mémoire pour les étudiants inscrits en Master 2, déjà en vigueur au sein de l'université, permet une initiation par la pratique à l'activité de recherche. Pour les mentions et parcours très professionnalisants, des manifestations scientifiques sont organisées avec l'aide des laboratoires de recherche (colloques, journées d'études, rencontre entre étudiants de Licence/Master et doctorants...). Un projet de bonification pour projet de recherche étudiant sera également mis à l'étude.



Indicateur : nombre de modules de formation et de manifestations sur les méthodologies de recherche et d'initiation à la recherche

1.19 Pilotage de la formation

L'université Jean Moulin-Lyon 3 accorde une grande importance aux instruments de pilotage. En 2018, elle s'est dotée d'un Pôle Amélioration de la Qualité et Appui au Pilotage (PAQAP), qui constitue un support très précieux pour le pilotage et l'amélioration continue de l'offre de formation. Ce pôle mutualise des compétences et partage des méthodes et des outils pour accompagner dans leurs démarches tous les acteurs associés à la construction de l'offre de formation. Le pôle jouera un rôle

essentiel dans le travail de déploiement progressif des projets et axes de l'offre de formation et dans le processus d'amélioration de l'offre en cours de contrat. Lyon 3 entend par ailleurs renforcer le rôle des conseils de perfectionnement, en charge de l'auto-évaluation des formations, en veillant à leur systématisation et à l'établissement de procès-verbaux ou de compte rendus de séance permettant d'exploiter leurs résultats. Un guide des conseils de perfectionnement comprenant une trame de compte rendu a été élaboré par les services centraux et diffusé aux porteurs de diplômes pour renforcer cet instrument indispensable à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation : renforcement de la démarche compétences, adéquation et cohérence entre les maquettes et les objectifs de la formation, cohérence des objectifs de la formation, actions d'amélioration de la formation, évolution des maquettes...



Indicateur : nombre de conseils de perfectionnement réalisés chaque année

1.20 La formation tout au long de la vie

La professionnalisation des diplômés sera accentuée par la mise en œuvre de la démarche par compétences. Désireuse de saisir l'opportunité que la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 procure, l'université Lyon 3 entend d'une part, repenser ses formations en plaçant au cœur de sa réflexion les compétences métiers et, d'autre part, faire de l'université un acteur majeur de la formation Tout au Long de la Vie (FTLV) en reconnaissant des compétences dépassant le strict cadre académique. Nous partons en effet du constat général suivant : « En France, les établissements d'enseignement supérieur ignorent pour l'essentiel les mérites extra-académiques, puisque la mesure du mérite scolaire initial semble tout à fait adéquate pour évaluer les mérites individuels. Cette valorisation des performances scolaires initiales a pour conséquence d'exalter la formation initiale avec encore plus de force. La formation tout au long de la vie dans l'enseignement supérieur s'en trouve considérablement limitée à mesure que la formation initiale est intensément valorisée dans le processus de sélection mais aussi dans les carrières professionnelles. »⁶ Or, par le découpage des formations en certificats, et grâce à la mobilisation du CPF, l'activité de formation continue va permettre à un nombre

⁶ Nicolas Charles, *Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe*, Paris, La Documentation française, 2015, p. 78.

croissant de salariés de venir se former au sein de notre université. Afin de rendre lisibles et visibles nos diplômes et certificats, un soutien actif sera proposé aux composantes afin d'optimiser l'enregistrement/référencement des certificats sur la plateforme de France Compétences. Dans un but de cohésion sociale et afin de valoriser les compétences des personnels, l'université ouvrira, selon des tarifs préférentiels, certains modules de FC, en particulier ceux donnant lieu à des modules pédagogiques en distanciel asynchrone, à ses personnels désireux d'accéder à ces possibilités de formation.



Indicateur : nombre d'inscrits en DU formation continue

1.21 VAPP & VAE (Valorisation des acquis personnels et professionnels / Valorisation des acquis de l'expérience)

Parallèlement, et de façon complémentaire, l'université Lyon 3 souhaite intensifier ses activités de VAPP et de VAE. Il s'agit pour nous de faciliter l'accès des salariés à nos diplômes en valorisant leurs compétences (VAPP), et de rendre également plus lisible le processus de VAE en identifiant, dès le début du processus, les blocs de compétences qui nécessiteront de suivre des modules d'enseignement afin d'acquérir l'ensemble des blocs du diplôme. Cette démarche devrait, notamment, nous permettre de penser la mise en œuvre de VAE « collectives » en proposant cette opportunité à des entreprises désireuses de faire monter leurs collaborateurs en compétences (FC intra). La complémentarité entre l'approche par compétences et la création de certificats au sein de nos diplômes et la VAE, et la VAPP devra s'accompagner d'un rapprochement des procédures de validation et de mobilisation du compte personnel de formation. Le développement de la Formation Continue et de l'alternance impliquera une professionnalisation accrue de nos services (Processus Qualité piloté par la Direction de l'Innovation et du Développement) afin d'accompagner aux mieux ce type d'étudiants dans leur parcours et d'améliorer la qualité du service rendu par les différentes entités qui façonnent la formation continue de notre établissement (FC3 pour les Lettres et Civilisations, la philosophie et les langues, l'iaelyon et les différents instituts de droit). En s'engageant de façon collégiale et volontaire dans la certification Qualiopi, l'université Lyon 3 et ses composantes ont décidé d'intensifier encore l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux étudiants relevant de la formation

professionnelle. Cette démarche, par-delà l'amélioration des processus qu'elle implique, devra s'accompagner d'une amélioration qualitative des conditions d'accueil de nos étudiants.

 Indicateurs : nombre de VAPP ; nombre de VAE

1.22 Développement des formations en alternance

L'insertion professionnelle de nos étudiants passe également par le développement de nos formations en alternance, que cela soit sous la forme d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Ainsi, l'université Lyon 3 souhaite intensifier le recours à cette modalité pédagogique. L'objectif de l'université Lyon 3 est de la développer dans l'ensemble de nos composantes, par-delà les acteurs traditionnellement dynamiques que sont l'IUT, la faculté de droit ou l'iaelyon. Les étudiants devront profiter davantage des nombreuses initiatives entreprises par les services centraux (SCUIO-IP : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation-Insertion Professionnelle et BAIP : Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) et par les composantes afin d'accompagner les étudiants dans la détermination de leur parcours universitaire et professionnel ainsi que dans la recherche de leur stage.

 Indicateur : nombre d'étudiants en alternance

1.23 Encadrement qualitatif des stages

Les stages sont au cœur de nos dispositifs pédagogiques. Si quasiment 100 % de nos étudiants en masters pros réalisent un stage, l'objectif de l'établissement est de développer encore le nombre de stages dans nos cursus de Licences ainsi que dans les formations à la recherche (Masters). Afin d'inciter nos étudiants à réaliser les stages, et parce que nous savons que les premières expériences sont structurantes, nous allons mettre en œuvre un label de qualité des stages qui viendra matérialiser et rendre lisible le respect de la charte de qualité par les entreprises accueillant des stagiaires. En complément, il sera également nécessaire de valoriser les emplois étudiants en nous basant sur le modèle du passeport de compétences, voire de lier cela à l'obtention de crédits ECTS. Nous devons également élargir l'éventail d'organismes d'accueil de

nos stagiaires en ouvrant la possibilité de réaliser des stages dans les organismes publics. L'université mettra également en place un réseau d'alumni, afin de consolider les liens avec les milieux socio-économiques et de favoriser la recherche de stages comme l'insertion en général de ses diplômés. Enfin, la mise en œuvre de certifications professionnelles post formation permettra à nos étudiants qui nécessitent une solidification de leur expérience professionnelle, de bénéficier d'une intégration professionnelle adaptée à leur profil. Le Bureau emploi stage et un site internet dédié (<https://u3e.univ-lyon3.fr/>) permettent la rencontre des entreprises et des étudiants. De nombreux événements sont également organisés (job dating, semaine de l'insertion professionnelle au mois de novembre, forum des métiers ou emplois stages) sont également organisés (au niveau central ou par les composantes) avec nos partenaires institutionnels (APEC, Pôle emploi) et avec nos nombreuses entreprises partenaires. Ces initiatives devront être renforcées et surtout valorisées auprès des étudiants, mais également des personnels enseignants et administratifs qui doivent relayer l'ensemble de ces actions. Ceci sera accompagné par une intensification des relations avec les acteurs institutionnels socio-économiques de l'emploi privés et publics : Pôle Emploi, APEC, MEDEF, CGPME, DGFIP...



Indicateurs : nombre de stages réalisés par cycle, par année et par composante ; nombre d'événements organisés en lien avec l'insertion professionnelle des étudiants

1.24 Développement du centre d'entrepreneuriat

La professionnalisation passe par le développement de l'entrepreneuriat. Historiquement, l'université Lyon 3 a toujours été un acteur moteur de l'entrepreneuriat au sein du site de Lyon St Etienne. C'est dans cet esprit qu'est né le Centre d'entrepreneuriat (fusion de l'incubateur historique de Lyon 3 Manufactory, de la pépète Beelys et du programme campus Création) et dont les fonctions concernent la sensibilisation à l'entrepreneuriat (présentation et campus création), la formation (Diplôme d'Étudiant Entrepreneur), l'accompagnement et l'incubation (incubation à différents stades d'avancement du projet -programmes start, up et pro-). Par-delà la construction des projets entrepreneuriaux, le travail du centre d'entrepreneuriat améliorera encore l'employabilité de nos étudiants en développant les postures entre(et intra)preneuriales. L'aménagement d'un site dédié (maison du directeur) va permettre d'intensifier les échanges et d'améliorer ainsi la fertilité du centre d'Entrepreneuriat, orienté désormais vers des actions sociales et solidaires.



Indicateurs : nombre de projets incubés ; nombre d'inscrits au D2E ; nombre d'étudiants sensibilisés

1.25 Renforcer les liens entre actions culturelles et offre de formation

Les actions culturelles pourront également s'intégrer davantage dans notre offre de formation. En lien avec le SCUIO-IP et les composantes, nous pourrions constituer et diffuser des ressources sur les métiers de la culture : il s'agira de documentation, d'archives et de témoignages mis à la disposition des étudiants dans le cadre de leur « Projet Personnel et Professionnel ». Dans le cadre du Salon des métiers, et à la demande de formations susceptibles d'être intéressées (Facultés des Langues, des Lettres, de Philosophie, DUT Arts-GACO), le service des affaires culturelles pourra, en lien avec la Direction de l'Innovation et du Développement, organiser des cycles d'information sur les métiers de la culture (par exemple dans le cadre du Salon des métiers qui se tient au mois de novembre).

Dans la perspective du passage à l'évaluation par compétences, et en lien avec les composantes, l'implication des étudiants dans des projets culturels et sportifs pourra faire l'objet d'une reconnaissance. Enfin, l'implication des doctorants dans la diffusion de la culture scientifique (à l'occasion d'événements comme la « Fête de la science ») pourra également, en concertation avec les Écoles doctorales, faire l'objet d'une reconnaissance similaire.



Indicateurs : pour la pratique artistique étudiante : nombre d'ateliers proposés et nombre d'heures de pratique par atelier ; nombre de personnes inscrites ; nombre d'étudiants inscrits à la bonification culture. Pour la pratique sportive étudiante : nombre d'heures d'enseignement annuel ; nombre d'activités sportives, artistiques et de plein air proposées ; nombre d'étudiants bonifiés par semestre.

AXE 2

LA RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Objectifs

L'université Lyon 3 souhaite mener une politique scientifique capable de développer une recherche soucieuse de qualité et de rigueur. Cette recherche ambitieuse et exigeante doit également prendre en considération son impact sociétal, afin de participer pleinement à la vie de l'espace public en dialoguant efficacement avec la société et le territoire. La recherche menée à l'université assumera son rôle de laboratoire d'idées, afin de veiller à la diffusion et à la valorisation de ses résultats comme à leur transfert dans le tissu social, scientifique et culturel, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Accompagner les chercheurs vers une plus grande ouverture à la société civile et associer les acteurs économiques, sociaux et culturels à la recherche implique le développement de formes originales de production scientifique, qui comportent certes les publications académiques, mais également des interventions et des rencontres avec un public élargi, ou la réalisation d'outils de ressources ouvertes. Notre établissement souhaite en effet promouvoir le déploiement de la science ouverte comme bien commun, qui correspond à cette conception d'une recherche avec et pour la société et qui assume sa responsabilité sociétale. Nous contribuerons ainsi encore plus largement à la diffusion de la culture scientifique, rejoignant par là même les objectifs de « renouvellement du dialogue avec la société » définis par le SRESRI⁷. Il s'agit pour nous de viser à une alliance nouvelle entre science ouverte, communication comme outil de médiation, et programmes scientifiques. Cette alliance visera à co-construire entre les différents services et les enseignants-chercheurs une philosophie et un projet communs de médiation scientifique utile et

⁷ Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (https://www.auvergnerhonealpes.fr/uploads/Document/30/496_248_Schema-Regional-d-Enseignement-Superieur-de-Recherche-et-d-Innovation.pdf).

durable, orientée vers une démocratisation des savoirs et leur bénéfice social, qui peut dépasser l'utilité de court terme. On renforcera le rôle d'émancipation de la recherche et des chercheurs au sein même de la société. Lyon 3, ayant tissé un vaste réseau de relations avec des acteurs opérationnels et non-académiques dans le cadre de ses formations, peut désormais développer ses actions de recherche dans une double logique d'opérationnalisation des recherches et de formation à et par la recherche. Il s'agira de reconnaître la valeur des formes d'opérationnalisation des recherches (recherche-action, recherche-expérimentation, la recherche finalisée en partenariat).

La définition d'une politique de recherche à Lyon 3 se heurte aux incertitudes d'une situation instable, entre fin de l'Idex et nouveau projet de site. D'une part, la précédente politique de la recherche à Lyon 3 a été structurée par le projet d'université cible ; d'autre part, Lyon 3, avec d'autres établissements du site, s'est engagé dans un projet « LYNX » en réponse à l'appel à projets « Excellences » du PIA4. Notons une convergence entre les objectifs propres de Lyon 3 et du LYNX qui ont pris forme après l'établissement d'une cartographie des lignes de force du site et des chercheurs. Ainsi, quelle que soit l'issue de cette candidature, des orientations de recherche fortes et structurantes apparaissent : une affirmation du rôle des SHS dans la formation d'une culture humaniste, d'une réflexivité critique permettant de structurer à terme un pôle SHS fort sur le site ; un engagement envers une interdisciplinarité créative, dépassant la coupure sciences humaines/sciences exactes pour affronter de nouveaux défis médicaux, environnementaux, sociétaux, marqué par de nouvelles coopérations entre SHS, STS et ingénierie au service de recherches sur la santé, les humanités numériques ou environnementales notamment ; une articulation étroite entre recherche fondamentale et recherche appliquée ; la nécessité du temps long et d'une remontée aux principes pour éclairer le présent et dépasser le culte de l'urgence et du court terme ; un engagement envers l'ouverture de la science et des savoirs et envers une recherche responsable, impliquée dans la cité. Le plus large empan chronologique des objets et des projets de recherche doit être garanti, pour ne pas céder à la tentation d'un présentisme aveugle. Pour autant, on le voit, les grands enjeux sociaux et environnementaux actuels résonneront dans certaines des orientations majeures des laboratoires, appelés à collaborer avec les autres acteurs de la recherche du site Lyon-St Étienne.

De telles orientations ne seront réalisables que si l'université s'engage auprès des chercheurs, des gestionnaires de laboratoires, des doctorants et de tous les acteurs de la recherche, en prenant en considération ce qui fait la réalité, au quotidien, de leurs conditions de travail. De nombreuses actions seront menées dans ce sens.

Modalités d'action

2.1 Axe de recherche : Sociétés en transformation

La volonté d'inscrire pleinement la recherche dans la société consono avec notre volonté de viser à une alliance nouvelle entre science ouverte, communication comme outil de médiation, et programmes scientifiques. Cette alliance visera à co-construire entre les différents services et les EC une philosophie et un projet communs de médiation scientifique utile et durable, orientée vers une démocratisation des savoirs et leur bénéfice social. Un axe de recherche centré sur les sociétés en transformation permettra à la fois de valoriser des forces reconnues de Lyon 3, et de créer de nouvelles dynamiques de recherche sur les mutations du travail (compétences de Lyon 3 sur l'entrepreneuriat), les normes et les valeurs (compétences reconnues en philosophie normative et sur les sources du droit ; collaborations nouvelles entre droit, philosophie, économie), le fait religieux et la laïcité (participation de Lyon 3 à la création d'un futur institut d'Islamologie), sur la mémoire et les récits (avec une forte tradition lyonnaise en histoire et en histoire des idées), sur la société et les humanités numériques (recherches en littérature, info-maths, info-com). Ces orientations pourront également se développer dans le cadre de l'axe « Changing Societies » du programme Lynx, si le site lyonnais est lauréat du PIA4.

 Indicateur : nombre de publications (articles, ouvrages) sur HAL et de projets de recherche déposés s'inscrivant dans le champ thématique « Sociétés en transformation » ; nombre de thèses dans la thématique ; nombre de colloques sur la thématique

2.2 Axe de recherche : Humanités environnementales

Une thématique porteuse émerge à l'échelle du site comme de notre université : les recherches en environnement, point fort de Lyon 3 (tutelle principale de l'UMR EVS) et du site lyonnais, réputé pour ses recherches sur la ville (Labex IMU), la biodiversité et l'eau (EUR H2O). Le site bénéficie d'une large palette de recherche en humanités environnementales. Lyon 3 s'est donné pour tâche de les fédérer dans le cadre du projet « Lynx ». L'objectif est la structuration d'un champ de recherche interdisciplinaire sur l'environnement, au croisement de l'écologie et de plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, parmi lesquelles on citera la philosophie, l'histoire, la géographie, le droit, l'écopoétique des littéraires... De tels champs de recherche sont souvent restés jusque-là marginaux dans leur discipline d'appartenance, mais se voient désormais (dans le contexte d'une forte demande sociale sur les défis environnementaux) parés du statut de pionniers. Ce champ se construira par des collaborations avec les sciences de l'environnement (Lyon 1, INRAE, CNRS ; adhésion en cours à la FR Bio-EnviS) qui ont fortement contribué aux programmes « anthropisation » et « biodiversité » de l'axe « changements environnementaux » du Lynx. La volonté de Lyon 3 de développer des recherches en écologie s'inscrit dans une démarche plus globale de transition écologique de l'université et de responsabilité sociétale.

Lyon 3 souhaite parallèlement s'engager dans une démarche réflexive de retour sur ses pratiques, d'évaluation de l'empreinte carbone et de l'impact écologique des activités de recherche (notamment le numérique), comme certains laboratoires ont commencé à le faire. Plus largement, c'est en matière d'écologie que Lyon 3 souhaite contribuer au débat public et former des citoyens critiques. La politique de recherche s'inscrit donc dans un projet global axé sur la question centrale de la transition écologique.

 Indicateurs : nombre de publications (articles, ouvrages) sur HAL et de projets de recherche déposés s'inscrivant dans l'axe « Humanités environnementales » ; mesure de l'empreinte carbone des activités scientifiques (missions, manifestations, publications) ; nombre de projets déposés dans la thématique ; nombre de thèses dans la thématique ; nombre de colloques sur la thématique.

2.3 Redonner du temps aux chercheurs

L'université souhaite engager une réflexion sur la surcharge de tâches qui incombent aux enseignants-chercheurs comme aux personnels administratifs en lien avec la

recherche. Redonner du temps aux chercheurs, mais aussi aux gestionnaires qui font vivre les laboratoires au quotidien apparaît comme une nécessité, dans un contexte marqué par le temps court, de plus en plus présent, de la réponse à appel à projets dans la temporalité de la recherche. Diverses actions peuvent aller dans ce sens :

- ▶ Une réorganisation de l'année universitaire, pour réduire les sessions d'examens et redonner du temps annuel continu.

- ▶ Banaliser des « journées sans mail », occasion d'une sensibilisation à la surenchère de mails, nuisible pour la qualité de vie au travail et l'environnement.

- ▶ Créer une semaine de la recherche sanctuarisée dans le calendrier universitaire (à l'instar de la semaine de révision des étudiants), exempte de sollicitations pédagogiques, de réunions (conseils de faculté, conseils centraux, etc.).

- ▶ Une révision du référentiel pour mettre en œuvre une politique de décharge pour recherche plus large.

- ▶ L'amélioration des fonctions supports (création de postes transversaux par ex.), ou réorganisation des services pour décharger les gestionnaires de laboratoire de certaines tâches (financière, communication...).



Indicateurs : nombre de journées consacrées aux examens/année universitaire ; création d'une semaine de la recherche

2.4 Soutien aux laboratoires

C'est une action équilibrée en faveur de la recherche, de ses acteurs et de ses structures, que souhaite mener Lyon 3. Cet équilibre repose en effet sur les deux leviers que sont la consolidation et la pérennisation des dotations annuelles attribuées aux laboratoires d'une part, et le développement d'une culture de réponse aux appels à projets d'autre part. Cette diversification nécessaire des sources de financements ne peut s'envisager que de manière responsable, tant les délais courts imposés, les moyens humains et financiers mobilisés peuvent à terme épuiser les ressources de l'établissement. La course effrénée à l'augmentation quantitative des projets et des publications, sans infrastructure support, s'avère délétère à moyen terme. C'est donc bien une action équilibrée en faveur de la recherche, de ses acteurs et de ses structures, que souhaite mener Lyon 3.

Aussi une structure comme le pôle dédié à l'ingénierie de la recherche est-elle amenée à voir se développer ses moyens humains au sein du Service Général de la Recherche, afin d'accompagner les chercheurs et les gestionnaires des laboratoires dans le *montage* de projets. Le soutien à la recherche passe aussi – et c'est une part très importante – par l'accompagnement à l'exécution de ces projets, notamment aux niveaux administratif et financier.

- Mieux articuler les compétences des UR et des services centraux ; clarifier et fluidifier les échanges
- Accompagnement à l'exécution de ces projets, notamment aux niveaux administratif et financier.

 Indicateurs : évolution pluriannuelle en coût complet des projets de recherche déposés (ANR, Horizon Europe...) ; taux de réussite des projets de recherche accompagnés avant dépôt par le SGR ; nombre de réunions régulières d'échanges

2.5 Soutien aux gestionnaires de laboratoires

Ces personnels, indispensables au déploiement des actions de recherche au sein de l'université, sont souvent oubliés des bilans et des prospectives. Nous souhaitons les inclure pleinement dans le plan global de soutien à la recherche. Plusieurs actions permettront de répondre à la spécificité de leurs emplois :

- ▶ La mise en place d'une représentation des gestionnaires (gestionnaire référent) auprès des services centraux, pour les associer au choix des marchés publics, des logiciels, à la formulation du circuit des conventions, ou des bons de commandes.
- ▶ Création, également, d'un réseau des responsables administratifs et des gestionnaires des unités de recherche, réseau métier destiné à l'échange de bonnes pratiques et d'expériences, dans l'optique d'une amélioration du pilotage administratif de la recherche.
- ▶ La révision et la simplification des procédures si besoin et la gestion des dossiers pour les missions et commandes

 Indicateurs : enquêtes de satisfaction sur le fonctionnement des marchés auprès des gestionnaires, des DU et EC, notamment au moment de leur reconduction ; nomination de gestionnaires référents ; bilan des procédures revues.

2.6 Soutien aux doctorants

L'université poursuivra et accentuera son soutien aux doctorants en portant une attention particulière à leurs conditions de travail. La structuration du doctorat (écoles doctorales, charte des doctorats, insertion professionnelle...) a été réalisée dans le cadre de la Comue, ce qui signifie qu'une incertitude demeure à l'heure actuelle sur le maintien des dispositifs issus de l'Idex et sur les nouvelles possibilités offertes par un succès éventuel du Lynx (qui prévoit des contrats doctoraux et postdoctoraux). Les écoles doctorales étant multi-établissements et portées par la Comue, l'action de Lyon 3 se concentrera sur les points suivants en accord avec les orientations précédemment exposées :

- ▶ Simplifier les procédures pour le doctorat (inscriptions, soutenances) grâce à une Gestion Electronique de Documents (GED) et au nouveau logiciel PEGASE.
- ▶ Rétablir une égalité entre doctorants et faciliter l'accès des doctorants non contractuels aux supports des laboratoires : la digitalisation a entraîné une inégalité forte entre doctorants. Des solutions pratiques (cartes d'accès) ou un statut de doctorant non contractuel sont requis.
- ▶ Améliorer les conditions de travail des doctorants par l'accès à des salles de travail et aux services de soutien (science ouverte, communication etc.)
- ▶ Accroître le nombre de contrats doctoraux par un système de co-financement

 Indicateurs : nombre de contrats doctoraux / an ; comparaison de la durée de la thèse des doctorants non-contractuels / contractuels ; nombre de salles de travail partagées ; nombre de thèses co-financées

2.7 Améliorer le suivi des doctorants

En fin de thèse, et davantage encore à l'issue de leur doctorat, les étudiants-chercheurs, pris dans la précipitation des dernières semaines, ou récemment affranchis de l'encadrement doctoral, disparaissent souvent des radars, alors même qu'ils peuvent rencontrer des difficultés. Nous mettrons en œuvre plusieurs actions et autant d'indicateurs afin d'améliorer ce suivi :

- ▶ Améliorer le contrôle de la qualité des thèses. La disparition des mentions et de la qualification par le CNU pour les HDR et son contournement possible dans la LPR en

augmente le risque. Le filtrage opéré par certaines ED à l'inscription en thèse et sur les jurys de soutenance devrait être généralisé.

► Créer un conseil des doctorants, voué au partage d'expériences et au suivi par autoévaluation des formations proposées dans les diverses écoles doctorales.

► Déployer un questionnaire en ligne, afin d'améliorer la visibilité sur le devenir des diplômés.



Indicateur : enquêtes annuelles sur la situation professionnelle des docteurs (à 1, 3 et 5 ans)

2.8 Développement du Pôle Ingénierie Recherche

Une structure comme le pôle dédié à l'ingénierie de la recherche est amenée à voir se développer ses moyens RH au sein du Service Général de la Recherche, afin d'accompagner les chercheurs et les gestionnaires des laboratoires dans le montage de projets, mais également dans leur suivi. Le soutien à la recherche passe en effet par l'accompagnement à l'exécution de ces projets, notamment aux niveaux administratif et financier : un des objectifs est que l'ensemble des services et personnels d'accompagnement (services centraux, services des composantes, gestionnaires de laboratoires, service de la recherche) travaillent à parfaire l'organisation du suivi des projets, autour des responsables scientifiques. L'établissement devra également veiller à l'équilibre entre les moyens humains dédiés à ces accompagnements et la charge de travail engendrée.



Indicateurs : nombre de projets (ANR, Horizon Europe...) déposés ; décharges horaires obtenues par les porteurs de projets lauréats ; suivi de l'exécution des contrats de recherche au sein du SGR

2.9 Soutien aux publications

À l'heure où s'imposent parfois, dans le champ de la recherche académique, des éditeurs peu scrupuleux ou trop intéressés, les publications scientifiques de notre université se doivent d'entrer dans des cercles vertueux de diffusion des résultats de la recherche :

► Publication : conformément aux recommandations du deuxième plan national pour la science ouverte voulu par le Mesri⁸, l'université encouragera la publication dans des revues en *open access* gratuites, par exemple par un recensement de supports de qualité, reconnus internationalement, notamment les revues hébergées par des institutions universitaires, à l'instar des revues allemandes en géographie.

► Pôle éditorial (portage Lyon 3/Lyon 2/MSH) : on poursuivra le processus de consolidation du pôle éditorial de soutien aux revues scientifiques en SHS du site Lyon-Saint-Étienne et le développement de la plateforme Prairial, porteuse d'une politique cohérente et concertée : intégration de nouvelles revues, soutien aux candidatures OpenEdition, aide à la professionnalisation des revues, renforcement de la bibliodiversité.

► Subventions/Aides : la présence dans la Commission des aides d'experts de la BU et du SGR permettra d'échanger sur les modalités d'attribution des aides à la publication, en intégrant par exemple les questions de science ouverte et de qualité éditoriale.



Indicateurs : nombre de publications dans des revues en *open access* ; nombre de revues abritées par la plateforme Prairial

2.10 Politique volontariste en faveur de la science ouverte

Afin d'accroître encore sa participation aux actions de science ouverte, conçue comme déclinaison du principe d'universalité de la connaissance, et conformément aux recommandations de l'ANR ou du CNRS, l'université poursuivra et élargira encore le déploiement de la charte HRS4R et de sa [charte pour la science ouverte⁹](#), à transformer en plan d'actions. Dans ce cadre, elle soutiendra le programme Prairial, centré sur la publication de revues électroniques en lien avec OpenEdition. Les chercheurs seront tout particulièrement accompagnés pour systématiser le dépôt sur HAL de versions pré-print de leurs travaux en *open access*. Les chercheurs seront tout particulièrement accompagnés dans un processus complexe allant du dépôt dans HAL à une visibilité structurée de leur recherche. On s'efforcera d'aller vers les

⁸ <https://www.ouvrirlascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte/>

⁹ https://www.univ-lyon3.fr/medias/fichier/charte-science-ouverte-lyon3-web_1608112950703-pdf.

chercheurs et de favoriser l'accès à leurs recherches, à ce jour peu visibles sur le site de l'université.

Plusieurs lignes directrices apparaissent, qui peuvent structurer une action plurimodale :

► Étude collégiale de la possibilité pour Lyon 3 d'adhérer à la déclaration de San Francisco sur la science ouverte (modalités/contraintes)

► HAL : on proposera un plan d'action personnalisé aux Unités de Recherche sur la base d'un diagnostic général orienté sur "Ce qu'on voit de vous". Un temps dédié (une journée) leur sera consacré dans une approche concertée avec la communication, la BU, le Service Général de la Recherche pour aider à la mise en ligne dans Hal (ex. CasuHALathon, campagne de sensibilisation au Halathon), à l'amélioration des CV ou des sites internet (trop peu sont traduits en anglais). Simplification et harmonisation des CV en ligne avec un focus sur la recherche.

► Identifiants/CV : incitation à l'utilisation des identifiants uniques (ex : ORCID, idHAL, IdRef, Researcher Id), en implémentant un système automatisé récoltant les publications des chercheurs dans HAL, et autres plateformes bibliographiques, de manière à alimenter les CV en ligne des chercheurs.



Indicateurs : nombre d'actions HRS4R réalisées ; nombre de publications déposées sur HAL / laboratoire ; suivi du déploiement d'ORCID

2.11 Gestion des données de la recherche

Un projet porté conjointement par Lyon 3 et Lyon 2 (à terme, peut-être la MSH) vise à lancer une enquête de terrain pour dresser un état des lieux de la production de données au sein des unités de recherche de Lyon 3 : identification des grandes typologies de données (enquêtes qualitatives, quantitatives, corpus numériques, statistiques...), des outils de production et stockage associés. On avancera ainsi sur un projet d'implémentation locale d'un entrepôt de données SHS pensé en complémentarité avec le projet d'entrepôt national de données et les centres de compétences associés (projet proposé dans le Lynx du PIA4). Une telle démarche permettra le croisement de données (*open data*), clef de production de nouveaux savoirs et de nouvelles orientations pour la recherche. Le numérique sera utilisé

comme outil favorisant les démarches scientifiques participatives et collaboratives. La B.U. sera étroitement associée à la démarche, afin de proposer aux chercheurs un accompagnement, dans le cadre des projets de recherche financés, à la construction des Plans de Gestion des Données.



Indicateurs : volume de données de la recherche stockées ; nombre de consultations /an

2.12 Diffusion & mise en valeur de la recherche

Une stratégie de communication spécifique sera orientée vers la promotion et la diffusion de nos activités de recherche. La communication ne sera pas centrée d'abord sur de l'événementiel éphémère, avec des publics de passage, mais plutôt, ici, sur des contenus éditorialisés, visant des publics définis que l'on orientera vers un contenu de recherche (publications en *open access*). On rapprochera ainsi la science ouverte et la communication qui jouera un rôle de médiation contribuant à une (in)formation des publics pour renforcer les liens entre sciences et société.

► Diffusion des travaux de recherche et des expertises des enseignants-chercheurs auprès de publics-cibles (milieux académiques en France et à l'étranger, milieux socio-économiques) pour faciliter les coopérations et renforcer les dynamiques partenariales, en organisant par exemple une journée dédiée à la communication/valorisation des recherches, notamment auprès de nos partenaires (académiques ou non académiques).

► Une attention particulière sera donnée aux chercheuses femmes, menant souvent une recherche de fond en toute discrétion médiatique.



Indicateurs : nombre de manifestations de transfert et de diffusion organisées ; nombre de partenaires académiques / non académiques atteints par la communication ; nombre de chercheuses participant aux activités de médiation scientifique

2.13 Éditorialisation des résultats de la recherche

Rassembler et mettre à disposition les résultats de la recherche n'a de sens que si une réelle stratégie d'éitorialisation permet l'adaptation de ces contenus scientifiques aux publics visés. Deux phases paraissent nécessaires : l'identification fine des ressources scientifiques au sein de l'université puis sa valorisation ciblée :

- ▶ Réalisation d'une cartographie dynamique bilingue (FR/ANG) des UR et des compétences liées aux grands axes et thématiques de recherche
- ▶ Développement d'une application agrégeant les données bibliographiques et bibliométriques des UR¹⁰.
- ▶ Déploiement d'une politique éditoriale « savante » : portraits de chercheurs, série de vidéos/podcasts, focus sur des projets de recherche, articles de valorisation des chaires et des publications (avec relais sur les réseaux sociaux).
- ▶ Adaptation des dispositifs de médiation scientifique aux objectifs, aux cibles et aux nouveaux usages :
 - Événements, projets de médiation (ateliers, conférences, projets artistiques)
 - Collaboration avec *The Conversation*, création d'une revue dédiée, d'un réseau d'Ambassadeurs « Recherche » avec le grand public, des médias...
- ▶ Projet de newsletter externe, par ex à destination du monde socio-économique, avec un éclairage scientifique de l'un de nos enseignants-chercheurs, sur une question d'actualité, en lien avec les intérêts des entreprises.



Indicateur : nombre de projets de médiation ; nombre de vues sur la WebTV et de consultations sur les réseaux sociaux des contenus éditorialisés

2.14 Outils pour la recherche

Un kit rassemblera informations et outils de valorisation et de communication :

- Une présentation de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement prévus par l'établissement (aide au montage de projets, aide au dépôt sur HAL, incubateur de revues scientifiques Prairial, relations presse, valorisation institutionnelle à partir de portraits, d'interviews...)
- Les ressources, outils, tutoriels et guides de bonnes pratiques
- La présentation des cycles de conférences proposés par l'université/ le site dans lesquels ils peuvent intervenir (ex : « Question(s) de société »)

¹⁰ <https://bibliolabs.universite-paris-saclay.fr/fr>

- Ce kit sera notamment présenté lors de la mise en place d'un parcours du nouvel arrivant EC avec des ateliers pratiques pour faciliter la prise en mains des outils numériques et des ressources à dispositions.



Indicateur : nombre de kits (consultations en ligne) réellement utilisés par les enseignants-chercheurs

2.15 Collaborations et partenariats

Les projets de recherche, à l'échelle du site Lyon-St Étienne ou inscrits dans des perspectives nationales (ANR par exemple) voire internationales (Horizon Europe, etc.) doivent permettre aux laboratoires de l'université de développer des réseaux de collaboration scientifique clairement identifiés, et donc aisément mobilisables. De même, les liens avec l'écosystème non-académique (institutions culturelles, entreprises de la EdTech, etc.) doivent être développés, par exemple dans le cadre de contrats doctoraux CIFRE, afin de contribuer à l'insertion des résultats de la recherche dans la société. Ces réseaux seront aussi ceux du monde de la santé car historiquement, le site lyonnais se distingue par ses recherches en santé et les humanités médicales sont un des points forts de la recherche de Lyon 3. Le Projet Lynx prévoit d'ailleurs un axe santé avec les HCL, le centre Léon Bérard, l'académie de l'OMS, etc. Les SHS devraient contribuer notamment aux programmes sur la santé digitale, la santé personnalisée, « one health » et à renouveler les liens entre psychiatrie et santé publique.



Indicateur : nombre de conventions et de partenariats scientifiques avec partenaires académiques et non-académiques

2.16 Médiation scientifique externe et interne

Il s'agira par ce biais d'échanger avec tous les acteurs, toutes les communautés d'usages en interaction avec Lyon 3, notamment au sein du site lyonnais : collectivités locales, bureaux d'études, cabinets de conseil, entreprises, associations. L'université incitera par ailleurs ses chercheurs à déployer aussi les résultats de leurs recherches vers des publications destinées au grand public, notamment dans des revues en ligne.

Ces actions de transfert de la culture scientifique viendront également très utilement nourrir les échanges entre personnels, et entre personnels et étudiants, dans le cadre

d'un cycle de conférences, assumées par les enseignants-chercheurs de Lyon 3, à destination de toute la communauté universitaire. Des sujets à la dimension sociétale avérée pourront ainsi être abordés, selon un programme construit à partir des forces vives de l'établissement et de l'orientation actuelle des recherches des différents laboratoires. Gains intellectuel et interpersonnel concourront à renforcer la cohésion sociale au sein de l'établissement.



Indicateurs : nombre de publications contribuant à la médiation scientifique ; nombre de conférences organisées ; périmètre du public atteint par les conférences (effectif)

2.17 Politique immobilière en faveur de la recherche

Si la recherche se dématérialise en partie, elle n'en a pas moins besoin d'espaces dédiés, d'accueil et d'échanges. L'université soutiendra ainsi ses chercheurs et laboratoires en garantissant une politique immobilière soucieuse d'offrir les meilleures conditions de travail. Si les ressources foncières sont limitées pour un campus de centre-ville, des modalités de partage de salles de coworking pour les doctorants, par exemple, peuvent être rapidement mis en place. La réfection récente du palais de l'université, 15 quai C. Bernard, permettra l'ouverture de nouveaux bureaux dédiés à l'accueil des enseignants-chercheurs invités. Un nouvel espace verra le jour, destiné à accueillir le service de la recherche et à lui adjoindre un tiers-lieu modulable, permettant l'organisation de manifestations comme de séances de travail de moindre échelle, ainsi que des échanges informels entre chercheurs, doctorants et mastérants. Des espaces de co-working seront également déployés en particulier sur le site des quais, afin d'inciter à de nouvelles pratiques de recherche partagées.



Indicateurs : surfaces dédiées à la recherche ; fréquence hebdomadaire et taux d'occupation des tiers-lieux

AXE 3

QUALITÉ DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Objectifs

L'établissement se doit d'accorder une considération égale à toutes celles et tous ceux qui le font vivre et évoluer. C'est dans cette optique que Lyon 3 inscrit son action pour le prochain contrat, afin de développer les relations entre agents administratifs, enseignants, chercheurs et étudiants. La notion de « qualité de vie universitaire » se situe à la croisée d'appellations plus traditionnelles : qualité de vie au travail, vie de campus, vie universitaire... Les réunir dans une même formule n'est ni un détail ni un artifice : il s'agit bien d'élaborer un programme d'actions où la solidarité s'incarne non seulement dans l'identification de problématiques sectorielles appelant une réponse ciblée, mais également dans une réflexion élargie aux diverses composantes qui constituent la communauté universitaire, ainsi décroisée. Pour que les étudiants puissent réussir leurs études nous avons besoin de garantir un espace de vie de qualité où les personnels, acteurs ou soutiens de cette formation, soient respectés et soutenus à la hauteur de leur investissement.

Il est essentiel que le travail effectué au quotidien par les personnels administratifs devienne un élément de contact avec les étudiants et les enseignants, mieux informés de l'infrastructure permettant leur propre activité de formation et de recherche. Déployer une politique immobilière orientée vers des tiers-lieux, espaces de vie ouverts à toutes et tous, ressortit de même à une volonté claire de privilégier les contacts entre services, composantes et étudiants. L'université offre à ces derniers un cadre d'apprentissage centré sur l'offre de formation, mais qui élargit son empan pour embrasser de multiples formes de socialisation, afin de faire du parcours d'études un véritable moment d'émancipation individuelle et d'expérimentation collective.

Notre établissement, conscient de la double nature des fragilités sociales et économiques qui touchent la population étudiante, mais également une partie des

personnels, s'engage résolument dans une politique de solidarité visant à faire de la lutte contre les précarités, conjoncturelles ou endémiques, l'une de ses priorités. De nombreuses actions viennent traduire cet engagement fort, qu'embématise le plan d'action « 2021 Année solidaire », première initiative prise à son entrée en fonction par la nouvelle équipe de direction.

Modalités d'action

3.1 Plan d'action de lutte contre les précarités

La toute première décision de la nouvelle équipe présidentielle, prise dès la première semaine de janvier, a été de déployer un vaste plan d'action, nommé « 2021 année solidaire ». Notre établissement, conscient de la double nature des fragilités sociales et économiques qui touchent la population étudiante, mais également une partie des personnels, s'engage résolument dans une politique de solidarité visant à faire de la lutte contre les précarités l'une de ses priorités. Les précarités, au pluriel, car elles concernent différents secteurs : économique, social, sanitaire, numérique... De plus, ces précarités, si elles ont été mises en relief par la crise du Covid, ne sont pas seulement conjoncturelles, mais bien endémiques pour nombre d'entre elles. Contrairement à certaines idées reçues, la population étudiante de Lyon 3 n'échappe pas aux vulnérabilités économiques : à titre d'exemple, le taux de boursiers atteint en 2021 les 35%, au-dessus de celui de Lyon 2. L'université entend donc intervenir, par des mesures d'urgence, comme elle l'a fait en 2021, dans les domaines de l'équipement informatique et de la connexion, de la prise en charge de frais de transport liés à l'éloignement géographique, de la participation aux frais de logement ou de la précarité menstruelle, et par toute autre disposition nécessaire.



Indicateur : budget annuel global dévolu aux actions de lutte contre la précarité ; nombre d'étudiants bénéficiaires de mesures sociales de lutte contre les précarités

3.2 Création d'une épicerie solidaire

L'université s'engage également dans une réflexion et des actions à moyen et long termes, afin d'améliorer les conditions de vie étudiantes et l'accessibilité financière

des études, par la prise en charge, par exemple, de la précarité menstruelle (distributions de protections gratuites récurrentes, installation de distributeurs de protections gratuites) et par le soutien à un projet central, celui d'une épicerie sociale et solidaire mise en place à partir de la fin 2021 par une association étudiante (L3 DD). L'objectif premier de la création de cette structure réside dans la volonté de réduire la précarité alimentaire de la population étudiante tout en contribuant à soutenir une action à portée humaine et environnementale, visant à favoriser l'accès à une alimentation équilibrée et durable (circuits courts, produits bio...). Mais les objectifs seconds sont nombreux : créer un lieu d'écoute favorable au repérage des vulnérabilités, soutenir un projet associatif relevant du secteur de l'ESS, valoriser l'engagement étudiant et créer un réseau de partenaires, privés et publics, autour des actions sociales et solidaires. Lyon 3 entend jouer un rôle moteur, à l'échelle du site, dans les actions solidaires en faveur des étudiants, en coordination avec les acteurs naturels dans le domaine, Crous et collectivités territoriales notamment. Il s'agit pour Lyon 3 d'intégrer une dynamique incarnée notamment par l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités (ORSU). Ajoutons que le déploiement d'un tel plan d'actions solidaires contribuera à renforcer, chez les étudiants comme chez les personnels, le sentiment d'appartenance à l'institution, autour des valeurs portées par notre communauté.



Indicateur : nombre de bénéficiaires de l'épicerie solidaire / mois

3.3 Médecine préventive & santé

La crise sanitaire de 2020-2021 a par exemple mis en évidence les failles des systèmes de santé universitaire, systématiquement sous-dotés en moyens, personnels et en espaces propres. N'étant pas dotée d'un SSU, l'université Lyon 3 souffre depuis de longues années d'un grave déficit matériel que ne peut compenser totalement l'implication sans faille du personnel du service de médecine préventive. La redéfinition d'une politique de site doit donc être l'occasion de mutualiser les moyens des établissements partenaires (en particulier les trois universités lyonnaises) afin d'offrir à tous les étudiants du site un accompagnement correctement dimensionné et adapté à la prise en charge de détresses psychologiques et de pathologies fréquentes. Plus particulièrement sur le site de Bourg-en-Bresse, une réflexion est en cours pour mettre en place un pôle Santé, le site ne disposant d'aucun service social

ou de santé. Ce projet se construit en étroite collaboration avec le SMPPS et les acteurs locaux (notamment collectivités locales). L'objectif est d'apporter une réponse pérenne aux problématiques sanitaires et sociales des étudiants du Campus.



Indicateur : ratio personnels de santé / nombre d'étudiants

3.4 Amélioration continue de la QVT

Notre établissement fait, à l'échelle de ce contrat, de la Qualité de Vie au Travail une priorité, comme en témoignent la nomination en 2021 d'une VP et le lancement des travaux d'un groupe de travail dédié. La politique de QVT sera nécessairement un axe prioritaire du prochain projet d'établissement, afin de répondre aux attentes fortes des personnels en matière d'amélioration continue des conditions de travail. Trois axes d'amélioration sont déjà identifiés, qui permettront la prise en compte de la QVT dans toutes les dimensions de l'organisation du travail :

- ▶ Aide à l'appropriation des dispositifs déjà existants
- ▶ Formations obligatoires pour tous les nouveaux personnels et les managers afin de favoriser le développement d'une culture partagée de la QVT, et mise en place d'un groupe de travail dévolu à la rédaction d'une charte du management responsable, fondé sur les valeurs promues par l'établissement et les pratiques à partager,
- ▶ Développement des instances et dispositifs de régulation du travail, afin de renforcer la prévention primaire et secondaire en matière de risques professionnels. Parmi les premières mesures, figurera par exemple la rédaction et la mise en œuvre d'une charte des bonnes pratiques de la messagerie électronique, centrée plus particulièrement sur le droit à la déconnexion. Pour l'instant, les chartes informatiques en vigueur à Lyon 3 ne portent en effet que sur les devoirs des usagers du réseau.

Ces axes, traduisibles en mesures concrètes, tirent leur légitimité d'un effort de co-construction du périmètre même de la QVT, accompagné par l'ARACT, dont l'objectif est de faciliter une évolution culturelle de l'établissement, amené à réévaluer ses acquis dans le domaine de la prévention des risques psycho-sociaux, pour se diriger vers une véritable politique de QVT visant un travail de qualité et garantissant les conditions du bien travailler ensemble.



Indicateur : nombre de managers ayant suivi une formation

3.5 Co-construction d'un plan QVT

La politique en faveur de la QVT se traduira par un plan d'action coconstruit avec l'ensemble des personnels de l'établissement, et qui sera évalué et amélioré en continu sur toute la durée du prochain contrat d'établissement dans une démarche collective et participative. Six domaines prioritaires seront concernés, qui tous ont pour socle la volonté d'accorder reconnaissance et considération à tous les personnels :

- Partage des valeurs du service public et du sens du métier
- Organisation et contenu du travail
- Relations de travail et climat social
- Développement et parcours professionnels
- Santé au travail
- Égalité des chances

Le plan QVT s'appuiera aussi sur le travail fourni par le CHSCT, dont les membres seront accompagnés par l'établissement, par exemple dans leur formation continue. L'objectif est de permettre au CHSCT de prendre pleinement en charge ses missions de prévention primaire et secondaire.



Indicateurs : nombre d'actions QVT réalisées / an ; nombre de bénéficiaires / an

3.6 Articulation vie professionnelle/vie personnelle

La crise sanitaire de 2019-2020 a mis en relief la porosité des deux sphères personnelle et professionnelle, ainsi que ses conséquences néfastes sur le bien-être des personnels et des étudiants. Le prochain contrat doit donc dans un premier temps se consacrer, sans attendre, à un retour d'expérience, pour ensuite encadrer des pratiques en évolution. C'est bien évidemment la pratique du télétravail qui est la première concernée.

► Un bilan quantitatif sera établi par un audit interne, pour obtenir des statistiques sur l'évolution du nombre d'agents concernés, du nombre de jours télétravaillés et du taux de satisfaction des agents.

► Ce dernier point annonce l'autre versant, qualitatif, du télétravail, qui reposera sur une large enquête ainsi que sur une évaluation par les chefs de service et par les composantes des adaptations possibles, selon les contextes, à ces pratiques en pleine expansion.

► L'élaboration d'une charte sur les usages de la messagerie électronique, mettant en œuvre le droit à la déconnexion, permettra également de préserver la sphère personnelle.



Indicateurs : nombre d'agents en télétravail ; nombre de réponses à l'enquête sur le télétravail

3.7 Projet de crèche

Répondant à une vraie demande sociale, un dispositif attribué actuellement aux personnels un certain nombre de places (de « berceaux ») au sein de structures d'accueil de la petite enfance situées à proximité des campus. Nous souhaitons étudier avec les partenaires académiques (Lyon 2, Lyon 1) et les collectivités territoriales (Ville de Lyon, Métropole, Région AURA) la possibilité d'une mutualisation de moyens, afin de créer une crèche qui pourrait accueillir les enfants de personnels et d'étudiants. Une politique immobilière solidaire constitue le point de départ de ce projet, qui nécessite une réévaluation des projections en termes de moyens fonciers. La DIL sera chargée de mener à bien une étude d'opportunité, ainsi qu'une cartographie des partenariats éventuels, étapes nécessaires avant une étude de faisabilité.



Indicateur : nombre d'agents et d'étudiants intéressés par une place en crèche (enquête)

3.8 Transformation de l'avant-corps en tiers-lieu solidaire

Ce projet immobilier d'ampleur a fait l'objet en 2021 d'une soumission dans le cadre du DSG2. Lors de la phase de concertation avec les étudiants, les designers et sociologues, qui menaient la mission de co-design « La Manufacture des possibles »,

ont relevé plusieurs facteurs pouvant avoir un impact sur la réussite universitaire. Parmi ces facteurs figure le manque de tiers lieux permettant aux étudiants de se rencontrer, s'entraider, se reposer, rencontrer des associations, etc. Sur un site qui accueille 12 000 étudiants par jour, et qui est en tension immobilière, l'acquisition de l'avant-corps de la Manufacture des Tabacs par l'université offre la possibilité de répondre à ce besoin. Ce projet vise à la création d'espaces dédiés à la vie étudiante et la vie de campus (fonction sociale, coworking, lieu de restauration, entrepreneuriat, culture, etc.). L'université s'appuie certes sur la restitution de la mission de co-design pour aménager les quelque 900m² de l'avant-corps, mais elle poursuivra également la démarche collaborative en co-construisant les espaces. Le CROUS de Lyon sera un partenaire majeur du projet. Les étudiants, les associations et l'ensemble des membres de la communauté universitaire, seront également impliqués.



Indicateurs : enquêtes régulières de satisfaction de fréquentation du tiers-lieu par public concerné ; évolution mensuelle du nombre d'institutions présentes en ce tiers-lieu.

3.9 Simplification des circuits décisionnels et opérationnels

La fluidification et la simplification des circuits opérationnels contribuent à cette qualité de vie au travail. L'université souhaite s'engager dans cette voie, en développant des outils et des solutions adéquats. En collaboration avec l'AMUE, Lyon 3 mettra en place à l'horizon de la rentrée 2022 le logiciel Pégase, destiné à se substituer à la solution actuelle Scolins, parvenue au terme de son existence et de ses possibilités. Le projet OSAC permettra lui de sécuriser et de flexibiliser l'activité partenariale par la digitalisation du circuit des conventions : l'objectif à terme est de raccourcir les délais nécessaires à la contractualisation (flexibilité et réactivité) tout en apportant des garanties de sécurisation financière, juridique, politique et d'archivage des conventions. C'est, globalement, une véritable démarche d'urbanisation et d'interopérabilité du système d'information qui est mise en œuvre autour des applications majeures de l'AMUE : SIFAC (finances), SIHAM (RH) en 2020, PEGASE (Scolarité) en 2021-2022, SINAPS (Référentiel) en 2022..., avec l'appui d'une force de développement interne conséquente (pôle Métiers DNUM) permettant de proposer des modules spécifiques pour soutenir la stratégie de l'établissement (SID, projets OSAC & U3e). Le déploiement de ces solutions permettra également un pilotage à la granularité plus fine, susceptible de fournir à l'équipe dirigeante des données croisées encore plus fiables.

Chaque composante, dès la rentrée 2021-2022, puis dans une démarche d'amélioration continue, sera invitée à cartographier les tâches pouvant être allégées par des solutions logicielles, qu'elles soient développées en interne ou disponibles sur le marché. La stratégie numérique de l'établissement aura en effet pour objectif central de réaliser, à partir de l'expérience utilisateur, cette simplification synonyme de gain de temps, de productivité et d'amélioration des conditions de travail des personnels par une transformation accompagnée et progressive de certaines pratiques professionnelles.



Indicateurs : délai de traitement moyen d'une convention ; nombre de solutions logicielles mises en œuvre

3.10 Plan d'action « Égalité femmes/hommes »

L'université déploiera un vaste plan d'action « Égalité Femmes/Hommes » soucieux dans un premier temps de définir une méthodologie pertinente. Il est nécessaire de compléter les statistiques du Bilan Social Comparé (BSC) par de nouvelles informations obtenues grâce à une approche qualitative comprenant des entretiens semi-directifs biographiques pour comprendre les trajectoires des agents, apprécier le temps passé dans chaque grade... Nous pourrions également identifier les éventuelles discriminations et les cas de harcèlement pour les mesurer en menant une enquête sur le modèle d'ACADISCR¹¹.

Ce plan d'action se déclinera en 3 axes :

- ▶ Garantir l'égalité professionnelle, avec pour objectifs concrets : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ; garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et emplois ;
- ▶ Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale, avec pour objectifs concrets : produire un bilan qualitatif du télétravail ; aider les femmes à se réinvestir dans leurs activités de recherche après un congé maternité, favoriser la parentalité.
- ▶ Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes, avec pour objectifs concrets :

¹¹ <https://acadiscri.parisnanterre.fr/>

informer (relayer les campagnes de sensibilisation du ministère et les autres campagnes d'universités déjà existantes ; développer la communication autour de la CADH et des correspondants aux égalités); sensibiliser (nouveaux événements et nouvelles actions culturelles en lien avec la semaine du handicap, de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBT+phobies) ; renforcer la formation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, notamment auprès des personnels encadrants et des étudiants.

 Indicateurs : nouveaux indicateurs statistiques générés créés pour l'UJML ; nombre d'actions de communication; nombre d'événements et d'actions culturelles organisés en lien avec les journées nationales de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes ; nombre de formations proposées ; nombre de participants aux formations

3.11 Lutte contre toutes les discriminations

L'université s'engage résolument dans une action plurielle visant à prévenir les situations de discrimination et de harcèlement, de quelque forme qu'elles soient. Il semble pertinent de débiter par une cartographie de l'existant, mais également d'une consultation large des acteurs de l'université.

- ▶ Nous ferons connaître la politique en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations à tous les nouveaux arrivants et sensibiliserons les usagers et les nouveaux bacheliers aux problématiques de discrimination, harcèlement et VSS (refonte du livret d'accueil destiné aux nouveaux arrivants)
- ▶ Nous renforcerons la formation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, notamment auprès des personnels encadrants, des publics prioritaires (personnels de la DRH, représentants des personnels, référents et correspondants aux égalités nouvellement nommés)
- ▶ Nous développerons le réseau des correspondants aux Egalités (doctorants correspondants aux égalités, notamment)
- ▶ Nous nommerons un référent racisme, antisémitisme et lutte contre les LGBT+phobies

 Indicateurs : nombre de téléchargements de vidéos de sensibilisation et d'auto-formation, de références de la page dédiée à la lutte contre toutes formes de discrimination et de harcèlements ; nombre de formations proposées/suivies ; nomination d'un(e) référent(e) lutte contre le racisme, antisémitisme et LGBT+phobies ; nombre de correspondants aux égalités nommés

3.12 Une nouvelle politique RH

Le précédent contrat a été marqué par des enjeux de construction de site qui ont lourdement pesé sur les personnels, d'abord, et qui, ensuite, ont freiné des actions RH internes, dont on craignait qu'elles ne soient rapidement caduques, Lyon 3 devant disparaître. Il y a donc un retard à rattraper, et de réelles attentes. L'accentuation du dialogue social s'incarnera dans des réunions à la périodicité fixe (bimestrielle) de la direction de l'université avec les représentants syndicaux, étroitement associés à la co-construction de la politique de l'établissement. Ces consultations, institutionnalisées, alimenteront la réflexion sur les axes d'évolution de la politique RH, accentuant l'accompagnement spécifique des personnels et notamment la construction de parcours professionnels individualisés. Chaque membre du personnel pourra ainsi bénéficier d'un parcours de formations adapté aux évolutions possibles de sa carrière. Parmi les mesures prises figureront également la communication sur le programme de formation de développement du leadership et une information des personnels sur les incidences sur leur carrière du congé parental ou du travail à temps partiel, au retour de leur congé.

Il s'agit pour l'établissement de se concentrer sur ses forces humaines propres pour mieux les accompagner, en accentuant l'adéquation entre les besoins de l'université et les aspirations des personnels. C'est dans cet objectif qu'une conférence sociale sera organisée dès la fin 2021, réunissant tous les acteurs de l'université, qui auront pour mission de proposer collégalement les cadres sociaux adaptés aux évolutions récentes (LDG, LPR...) et les modalités d'une politique RH ambitieuse et renouvelée.

La politique d'emploi gagnera à tendre vers une élaboration pluriannuelle, afin de permettre à l'établissement, et aux composantes en particulier, d'avoir une visibilité sur leur stratégie sur la durée du contrat.

L'organisation de l'université doit également gagner en lisibilité. À cet effet, les organigrammes seront revus lorsque cela sera nécessaire, pour être adaptés à la réalité des missions et des tâches de chacun. Cette clarification des relations hiérarchiques et fonctionnelles est gage d'un fonctionnement plus harmonieux, car transparent, des services



Indicateur : nombre de formations demandées / an et / service.

3.13 Organisation d'une « Conférence sociale »

L'université souhaite renforcer le dialogue social et en faire une des modalités principales de son mode de gouvernance (voir axe 6). C'est dans cet objectif qu'une vaste conférence sociale sera organisée dès l'automne 2021, réunissant tous les acteurs de l'université, qui auront pour mission de proposer collégialement les cadres sociaux adaptés aux évolutions récentes (LDG, LPR...) et les modalités d'une politique RH ambitieuse et renouvelée. Les organisations syndicales présentes dans les conseils, et tout particulièrement en CT, seront chargées de désigner des axes prioritaires de réflexion, qui seront ensuite répartis au sein de groupes de travail dont la composition reflètera la diversité des acteurs de la vie universitaire. Un ensemble de propositions concrètes, priorisées, détaillées et chiffrées, émanera de cette consultation et contribuera à orienter la politique RH de l'établissement.



Indicateur : ratio nombre de propositions formulées/ nombre de propositions appliquées

3.14 Politique des rémunérations & révision du référentiel

Malgré les contraintes financières qui encadrent drastiquement la masse salariale de l'établissement, l'université s'engagera dans une politique volontariste de revalorisation des rémunérations, lorsque cela sera possible, et de répartition plus équitable des ressources. Au cours de l'année 2022 une réflexion de grande ampleur sera engagée avec les composantes et les services centraux impliqués pour redéfinir l'équilibre et la construction de notre budget pour identifier les différents leviers susceptibles de nous permettre de déployer une nouvelle politique de rémunération pour tous les personnels. Dès 2021, une amélioration sensible de la rémunération indemnitaire des personnels contractuels administratifs est inscrite dans la lettre d'orientation budgétaire. Pour ce qui est du second point, nous programmons une révision du référentiel enseignant pour améliorer la politique indemnitaire ou faciliter l'attribution de décharges de services en tenant compte des futurs décrets d'application de la loi LPR.



Indicateurs : nombre de contrats des personnels contractuels réévalués ; création d'un nouveau référentiel enseignant

3.15 Équipement informatique des enseignants et enseignants-chercheurs

Les conditions d'enseignement et de recherche feront également l'objet d'une expertise renouvelée. Les enseignants-chercheurs ont éprouvé, au cœur de leurs pratiques même, durant la crise sanitaire l'importance d'un équipement informatique performant. Or, si les agents administratifs ont pu être dotés d'appareils professionnels adaptés, c'est loin d'être le cas pour les enseignants, dont une très large majorité, selon une enquête de 2020, se voit contraint d'utiliser du matériel personnel. Aussi l'université décide-t-elle de s'engager dans un plan pluriannuel d'équipement informatique, afin de doter tous les enseignants titulaires en ordinateurs portables (début : dernier trimestre 2021), PC ou MAC. Un suivi de l'équipement sera organisé, afin d'en assurer la maintenance et le renouvellement, ainsi qu'une réflexion sur l'évolution nécessaire de ces équipements au fil du temps (réunions du CopTice).



Indicateur : taux d'équipement informatique fourni par l'université et taux d'équipement personnel déclaré lors des enquêtes

3.16 Promouvoir une politique culturelle & sportive associant tous les personnels

Les actions culturelles et sportives contribuent fortement à faire de l'université un lieu de vie, d'échange et d'émancipation. En cela, elles ont une place importante à jouer dans l'intégration des étudiants et dans leur réussite, de même que dans l'amélioration de la qualité de vie au travail pour l'ensemble des acteurs de l'université. La politique culturelle et sportive contribuera également à la qualité de la vie universitaire et jouera un rôle prépondérant dans le décroisement souhaité des catégories d'acteurs comme des activités et champs disciplinaires. Les projets planifiés seront en effet choisis en particulier pour leur capacité à fédérer un grand nombre d'étudiants et personnels, associés directement aux actions menées (expositions d'œuvres, restitutions des ateliers de pratique artistique, etc.). Les projets retenus résonneront par ailleurs avec des parcours de formation ou des projets scientifiques amorcés par des laboratoires. Ils permettront ainsi l'exploration de nouvelles formes de pratiques académiques et scientifiques, directement adossées aux processus créatifs. Pour que les actions entreprises soient connues des personnes concernées, pour qu'elles puissent prendre toute leur ampleur, il convient en effet qu'elles soient pensées en lien avec les autres missions de l'université : la concertation avec les services (Recherche, DVU, SACSO, SCUIO-IP, Pôle réussite, etc.), avec les

composantes, le développement des partenariats avec des institutions extérieures (CROUS, autres établissements d'enseignement, institutions culturelles, artistes) seront donc des méthodes privilégiées pour que les actions culturelles et sportives jouent tout leur rôle dans la politique stratégique de l'université. Le Conseil des sports, le Conseil culturel, le Groupe de travail sont des instances qui assureront dialogue et concertation, et permettront l'articulation des actions culturelles et sportives à l'enseignement, à la recherche et à l'ensemble des missions de l'université.



Indicateurs : nombre d'actions culturelles organisées, menées en partenariat, coordonnées ou soutenues financièrement par le service des affaires culturelles, et nombre de participants ; nombre d'activités et d'ateliers ouverts à la fois aux personnels et aux étudiants, nombre de participants.

3.17 Formation des responsables d'associations aux VSS

La vie associative contribue grandement à la qualité de vie universitaire. Les associations étudiantes appliquent les valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire (démocratie interne, but d'intérêt général et lucrativité limitée voire nulle) et en cela constituent des partenaires privilégiés de ce projet d'établissement visant à faire de Lyon 3 une université solidaire. La reconnaissance de l'engagement étudiant doit passer par une meilleure formation des associations et une meilleure information de la population étudiante. Les étudiants membres d'associations sont effet déjà accompagnés dans la vie et le fonctionnement de leurs associations, grâce à l'organisation de formations et d'ateliers renouvelés chaque année, et par la mise à disposition de fiches pratiques correspondant à leurs besoins. Cette action deviendra une priorité, enrichie de nouvelles sensibilisations, par exemple aux violences sexistes et sexuelles, en collaboration avec la CADH. Nous pouvons envisager que l'obtention d'un local ou d'une subvention soit conditionnée à une formation-sensibilisation dans ces domaines. De telles mesures contribuent en effet à faire des étudiants, mieux que de simples « usagers », de vrais acteurs responsables de la vie universitaire.



Indicateurs : indicateurs de Communication : nombre de campagnes d'affichage, de réunions organisées ; nombre de plaquettes distribuées ; nombre de vidéos proposées / indicateurs de Formation : nombre de sessions de formations organisées ; nombre de formations suivies par les usagers ; nombre de participants aux formations ; questionnaires d'évaluation des formations

3.18 Valorisation de la vie associative

L'université accompagnera les associations étudiantes, très actives sur les différents campus, afin de leur permettre de valoriser leur action et d'accéder aux informations indispensables à leur action. La création d'un drive accessible aux associations et à l'administration de l'université, leur permettra ainsi d'avoir accès aux documents officiels de l'association ainsi qu'aux anciennes demandes de subvention et aux commentaires faits lors des commissions FSDIE. La rédaction d'une « Charte des associations » en concertation avec les élus étudiants et associatifs, regroupant les informations contenues dans différents textes, permettra quant à elle la mise en valeur des services offerts aux associations, ainsi que la délimitation des associations étudiantes pouvant être référencées à Lyon 3. Les projets suivants seront mis en place :

- ▶ Création d'une page *Instagram*® de l'Atelier des Assos,
- ▶ Création d'un espace d'affichage à l'Atelier des assos : présentation des associations et/ou de leurs évènements,
- ▶ Mise au point d'un répertoire des associations utiles pour les étudiants internationaux,
- ▶ Enfin, l'université s'engagera dans une clarification des critères de recevabilité des dossiers dans le cadre du FSDIE Initiatives comme dans un accompagnement plus transparent des nouveaux projets en lien avec la vie étudiante pouvant être pris en charge par les fonds CVEC.



Indicateur : montants versés au titre du FSDIE Initiatives et de la CVEC

AXE 4

ACCESSIBILITÉ

Objectifs

Notre objectif est de réconcilier deux grandes orientations des politiques universitaires, qui ces dernières années ont plutôt eu tendance à s'opposer frontalement: le discours de « l'excellence » d'une part; la prise en compte des enjeux sociaux et l'égalité des chances d'autre part. Nous considérons qu'il est souhaitable et possible de mener à la fois une politique ambitieuse pour notre formation et notre recherche, adossée aux acteurs et indicateurs de la qualité (ANR, HCERES) et une volonté forte de prendre en considération les difficultés et précarités, conjoncturelles ou endémiques, qui frappent la population étudiante. Nous souhaitons « aller vers » tous ces publics, afin de déployer, mieux qu'une simple ouverture, une accessibilité active.

L'accès de tous à la formation universitaire est une valeur démocratique que notre établissement souhaite donc mettre au premier rang de ses préoccupations. Il s'agit de reconnaître la diversité croissante des profils des néo-entrants et de mettre en place des dispositifs pédagogiques inclusifs adaptés, dans le but d'améliorer la réussite des étudiants. Se confrontent là la tradition particulièrement ancrée dans nos établissements d'enseignement supérieur, d'une méritocratie gage d'universalisme, incarnée par le baccalauréat puis par les examens communs, et un individualisme pragmatique, soucieux de valoriser les compétences de chacun et de proposer des parcours adaptés.

Il nous importe également de mener une politique volontariste en faveur de l'inclusion des publics en situation de handicap, en mettant à profit les acquis des pédagogies différenciées comme des pratiques numériques les plus récentes, en particulier issues de la pandémie. Une telle politique ne réussit que si elle affirme

d'emblée son caractère transversal, puisqu'elle demande de penser les formations en lien avec l'ensemble de la vie universitaire, d'allier les technologies à la réflexivité procurée par la recherche, de mobiliser les services comme les associations étudiantes, relais privilégiés de cette sensibilisation.

Modalités d'action

4.1 Continuum lycée-université

En partenariat avec le rectorat, nous ferons porter notre effort tout particulièrement sur l'amélioration de l'information proposée aux établissements du secondaire, afin d'agir efficacement dans le cadre du continuum lycée-université (Bac-3/Bac+3). Nous développerons les interventions dans les lycées, en commençant par la présentation des formations offertes par l'université à des publics qui n'ont pas systématiquement accès à ces informations. Notre engagement (2021-2026) dans le projet « Établissement de services » avec le Rectorat et le lycée Jacques Brel de Vénissieux en est un exemple. L'université entend contribuer à la réduction de l'inégalité dans l'accès à l'enseignement supérieur notamment déterminée par le milieu social d'origine. Nous prévoyons également des interventions directes dans des établissements ciblés, afin de sensibiliser les élèves aux débouchés professionnels en SHS et aux opportunités offertes par les filières éco-droit-gestion, que ce soit à Lyon ou à Bourg-en-Bresse. En amont même de l'accueil des étudiants, nous prolongerons les actions mises en place avec le SCUIO-IP et le « Pôle réussite », d'accueil de lycéens autour de projets culturels et/ou sportifs, lycéens venus d'établissements de Lyon et de sa région et provenant d'établissements aux profils sociologiques variés (opérations « Cordées de la réussite »). De telles actions sont à même de constituer une incitation pour des lycéens à prolonger leurs études au-delà du bac, et de faciliter leur future intégration à l'université. Les activités culturelles et sportives, qui contribuent à faire de l'université un lieu de vie, constituent une ressource pour favoriser la réussite des étudiants, et continueront à être soutenues. Plus spécifiquement, les actions culturelles et sportives sont à même de toucher un public en difficulté dans l'univers académique, de l'inscrire dans une dynamique de réussite, et ainsi de participer aux actions de remédiation.



Indicateurs : nombre d'interventions en lycée ; nombre de lycéens accueillis dans le cadre des projets culturels et sportifs

4.2 Intégration des primo-entrants

Dans le droit fil de ces interventions dans les lycées de l'écosystème académique de l'établissement, nous généraliserons les modules d'intégration des nouveaux étudiants à partir de la rentrée de sept. 2021, pour une montée en puissance tout au long du contrat. Confiées à trois types d'organisateur (les composantes, les associations étudiantes et les services centraux), ces « briques » visent à faire du mois de septembre un temps dédié non seulement à la rentrée, mais bien à l'intégration. Elles exigent un effort de coordination des services et des composantes impliqués. L'emploi du temps sera enrichi de sessions de présentation du fonctionnement de l'université, des scolarités, des composantes et des ressources à disposition (assistante sociale, médecine préventive, élus étudiants, pôle Vie étudiante, Mission Handicap, CADH, etc.). Ces temps forts font l'objet de captations vidéo assurées par le service du PAVM, afin d'être mises à disposition des étudiants qui n'auraient pu y assister. Parallèlement, un catalogue de brefs modules vidéo, clairement référencés et indexés, sera produit par le service de la communication, afin qu'un ensemble de tutoriels accessibles tout au long de l'année aident les étudiants dans leurs démarches et leur compréhension du fonctionnement de l'établissement. Enfin, un second temps d'information/rencontres pourra être mis en place au début du second semestre, car cette démarche, pour l'instant mise en place par le seul SGRI, a fait ses preuves à un moment-charnière de l'année, qui voit également arriver de nouveaux étudiants.



Indicateur : nombre d'étudiants participant aux séances d'intégration

4.3 Accueil : projet Bureau d'Accompagnement Social des Étudiants (BASE)

Cette intégration est tout particulièrement importante pour améliorer les conditions d'accueil des étudiants, première brique de l'accessibilité. Au sortir de la crise sanitaire, il apparaît essentiel d'offrir aux étudiants un espace matériel, physique, qui rende les services d'un guichet unique. Le projet « B.A.S.E. » (pour « Bureau d'Accompagnement Social des Étudiants »), soumis dans le cadre du DSG2 en 2021, a pour objectifs d'orienter efficacement l'étudiant vers les services qui lui sont dédiés : médecine préventive, pôle handicap, assistante sociale, associations étudiantes,

SACSO, mais également de constituer un lieu unique d'action sociale, dans lequel les étudiants pourront faire toutes leurs démarches en un lieu. Actuellement, le point central d'accueil est positionné en espace-rue sud de la Manufacture et son déplacement se justifie, puisque les principaux flux des usagers du site de la Manufacture s'effectuent par les entrées localisées au nord (proximité des stations de tramway et de métro situées sur le Cours Albert Thomas). Ce dysfonctionnement, issu de la réhabilitation initiale de la Manufacture, est identifié comme un frein par l'ensemble des acteurs. Par ailleurs les fonctions principales du lieu se limitent à l'accueil directionnel et à la gestion des clés des salles pédagogiques. Il s'agit d'évoluer collectivement vers un lieu de ressources et d'échanges multi-acteurs. Ce lieu permettra d'accueillir les étudiants d'une manière différente et novatrice : accueil formel, accueil informel, possibilité d'échange à plusieurs, affichage ciblé sur des «démarches pour réussir », etc. Il assurera la fonction d'accueil de premier niveau (orientation, réponse aux questions, informations, etc.) mais également un premier niveau de service (scolarité, action sociale, orientation et insertion professionnelle, etc.) afin de couvrir plus largement et facilement les besoins pour tous les étudiants, en intégrant bien les besoins spécifiques aux étudiants les moins insérés dans la communauté universitaire. La modularité du mobilier doit permettre d'ajuster la volumétrie des différents espaces, ceci afin de permettre l'organisation de temps thématiques durant lesquels les étudiants pourront rencontrer des experts (assistante sociale, sports, SCUIO-IP, culture, etc.).

Le déploiement de ce dispositif s'accompagne d'un déploiement de personnels et d'une amélioration de la qualité de l'accueil. L'établissement souhaite saisir cette opportunité pour se diriger vers les critères d'éligibilité au label Marianne¹², qui garantit la qualité du rapport entre un service public et ses usagers.



Indicateur : nombre et type de demandes / mois et / an.

4.4 Moniteurs pédagogiques étudiants & tutorat

L'étape suivante réside dans l'accompagnement des étudiants au fil de leur cursus par des pairs, en particulier aux moments-clefs de leur scolarité : fin de licence, redoublement, réorientation. Au-delà d'une poursuite d'embauche de contrats

¹² <https://www.modernisation.gouv.fr/etudes-et-referentiels/referentiels/le-referentiel-marianne-nouvelle-version>

étudiants, particulièrement développée lors de la crise sanitaire en 2020 et 2021, nous souhaitons déployer un nouveau mode d'accompagnement pédagogique individualisé, avec le recrutement de moniteurs pédagogiques étudiants, sur le modèle des *faculty advisors*. Ils interviendront en soutien des directeurs pédagogiques institués par la loi ORE de 2018. Le financement, demandé dans le cadre des dossiers Comesup en 2021, permettrait également à l'échelle du contrat la généralisation et la pérennisation de dispositifs type « Réo », favorisant une réorientation précoce et donc plus efficace. Ce dispositif vient en renfort du tutorat, dont les modalités seront améliorées, par une série de mesures : parfaire la formation et l'encadrement des tuteurs par l'identification d'un référent et la rédaction d'un *vade mecum*, valoriser les tuteurs par une bonification, organiser des temps d'échange et de partage des expériences entre tuteurs.



Indicateur : nombre d'heures d'accompagnement par étudiant (quantitatif + qualitatif)

4.5 Adaptation des parcours de formation

Notre volonté est de développer une diversification des parcours proposés, grâce à la mise en place progressive à partir de la rentrée de septembre 2023, d'une organisation des formations de licence en majeures/mineures. L'évolution menée en parallèle vers une reconnaissance des compétences autorisera également des cursus moins linéaires voire tubulaires fondés sur la complémentarité des compétences acquises. Cet élargissement de l'offre de formation s'enracine dans une conception inclusive de l'université comme lieu des réussites de l'étudiant. Le passage à une évaluation par compétences pourra ainsi être l'occasion de reconnaître et de valoriser les projets collaboratifs ou la capacité à porter des projets collectifs (voir axe « Formation & insertion »).



Indicateur : nombre de projets collaboratifs ou collectifs menés à terme

4.6 Accessibilité numérique

L'établissement s'engage dans une politique volontariste en faveur des publics étudiants empêchés, qu'il s'agisse des dispensés d'assiduité, des sportifs de haut niveau ou des étudiants en situation de handicap. Il s'agit d'adapter l'ensemble des contenus pédagogiques et institutionnels en les rendant accessibles à tous, mais

également de développer la création de contenus spécifiques, de généraliser des ressources de remédiation en distanciel ou encore de mettre en place un tutorat numérique dédié. L'établissement s'appuie là sur les forces vives de la DNUM, et en particulier du PAPN. Un plan d'action pluriannuel permettra par ailleurs de renforcer l'accessibilité numérique des salles de cours sur l'ensemble des sites de l'université. Les infrastructures (réseau) et les équipements (comodalité), dont la nécessité a été mise en évidence par la crise sanitaire, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les efforts fournis en 2020 seront poursuivis, par exemple dans le domaine de l'apprentissage des langues. Le projet expérimental COMPAS Coursus + a permis la mise en place de nouvelles salles de langues et constitue le premier jalon d'une remise à niveau de notre infrastructure en matière d'enseignement des langues. Les modalités d'apprentissage, en particulier d'auto-formation, seront adaptées aux technologies actuelles. Les laboratoires de langue, techniquement désuets, font également l'objet d'une évaluation afin de bénéficier d'une réfection qui devra être synonyme, là aussi, d'évolution tant technique que pédagogique.



Indicateurs : nombre de solutions logicielles mises en place en faveur des publics empêchés ; pourcentage du budget (DNUM) consacré à l'accessibilité numérique

4.7 Accueil des personnes en situation de handicap

Le handicap fera l'objet d'une attention soutenue, puisque l'ambition de l'établissement est de mettre en œuvre un véritable schéma directeur dans le domaine de l'accessibilité des locaux et des formations. Le nombre d'étudiants en situation de handicap augmente dans de fortes proportions (à hauteur de 15%/an) dans les établissements universitaires français. Le précédent schéma directeur décidé pour la période 2016-2021, fortement perturbé par la crise sanitaire et les évolutions de la politique de site n'a en effet pu qu'être très partiellement appliqué. Si la mise à disposition de matériel adéquat a pu avoir lieu, de nombreux efforts demeurent nécessaires, avec l'aide du Pôle Handicap Étudiant et des référents Handicap, pour penser une véritable adaptation des ressources pédagogiques et atteindre tous les objectifs fixés par le RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) afin de faire de Lyon 3 une université exemplairement inclusive. Or, l'inclusion, proche parente de l'*inclusiveness* anglo-saxon, « ne consiste pas tant à assimiler ou à adapter les individus à un ensemble déterminé de pratiques éducatives qu'à transformer les barrières structurelles à l'accès et à la réussite de tous les étudiants au sein de

l'institution. »¹³ Ces mesures concernent également le personnel employé par l'université, dont les situations sont relayées par une référente Handicap dédiée, dont le rôle doit être étendu au sein des CT et CHSCT. Les forces vives existent à Lyon 3. Le Pôle Handicap Étudiant facilite l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Aujourd'hui, plusieurs actions sont en place : en amont de l'entrée à l'université (diffusion d'informations à destination des lycéens en situation de handicap, fiches de liaison entre le secondaire et le supérieur) ; lors de leur accueil à l'université (rendez-vous avec l'équipe plurielle, mise à disposition de l'espace multi-services d'aide à la vie quotidienne, accès aux ressources du Pôle Handicap) ; tout au long de leur accompagnement dans le parcours universitaire (aménagements, aides pédagogiques, accessibilité au bâti...) ; lors de leur préparation de l'insertion professionnelle (en lien avec le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle – BAIP).



Indicateurs : pour les étudiants : nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis ; pour les personnels : nombre de personnes employées en situation de handicap par catégorie d'agents

4.8 Handicap : accessibilité des espaces et des cursus

Plusieurs nouvelles mesures sont envisagées pour compléter les précédentes, en faveur de l'accueil des personnels et étudiants en situation de handicap :

► Améliorer l'accessibilité physique des campus. Si les travaux sur le campus des Quais ont permis d'améliorer grandement l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite, il faut envisager des actions permettant de mieux se repérer sur les campus. Dans un premier temps, cela impliquera par exemple de renouveler les dispositifs existants pour en améliorer l'efficacité : il nous faudra ainsi retirer les plans en braille de la Manufacture qui ne sont plus à jour et qui constituent donc un obstacle plutôt qu'une aide pour les personnes malvoyantes.

► Améliorer l'accessibilité des cursus universitaires

En améliorant le plan d'accompagnement des étudiants en situation de handicap :

- par la mise en place du Contrat Pédagogique de Réussite Étudiante (CPRE), qui participe de la mise en œuvre de l'arrêté licence du 30 juillet 2018 dont les dispositions prévoient que « chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat

¹³ Nicolas Charles, *op. cit.*, p. 88.

pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ». Il a notamment pour objectif, côté étudiant, de définir les aménagements d'études ou adaptations de parcours propres à favoriser les conditions d'études et de réussite. Il vient d'être mis en place pour les étudiants de Licence 1^{ère} année (mai 2021) et sera généralisé dans les prochains mois aux autres années.

 Indicateur : nombre d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement (aménagement d'examen, adaptation de parcours, accompagnement pédagogique).

4.9 Handicap : accessibilité pédagogique

L'accessibilité pédagogique passe par le renforcement du rôle des enseignants dans la construction du plan d'accompagnement pédagogique. Elle nécessite de poursuivre l'effort d'adaptation des supports pédagogiques pour en permettre l'accessibilité totale aux étudiants en situation de handicap, qui constituera une priorité du budget de la DNUM dès 2022.

- Sensibilisation des secrétariats pédagogiques et des enseignants à la nécessité de transmettre à l'avance les supports de cours à adapter.
- Mise en place, avec l'aide du PAPN, de procédures spécifiques pour faciliter l'accès aux cours et documents déposés sur la plateforme Moodle.
- Élaboration d'un plan de formation, pour les enseignements, dédié à la production de supports pédagogiques numériques accessibles.
- Développement de solutions techniques innovantes : un système automatique de recalibrage de la typographie des sujets d'examen sera par exemple mis en œuvre.
- Accroissement du volume de cours déposés sur Moodle.
- Perfectionnement des procédures d'aménagement des examens.

En raison de la forte augmentation du nombre d'étudiants disposant d'aménagements pour les examens, des besoins particuliers sont apparus : formation des surveillants, procédure de réservation des salles...

 Indicateur : nombre de supports pédagogiques numériques produits adaptés aux étudiants en situation de handicap

4.10 Politique handicap

L'établissement déploiera une politique handicap cohérente et adaptée, en :

► Favorisant la solidarité en valorisant les « aidants » :

- Créer une bonification « Handicap » pour les donneurs/preneurs de notes.
- S'appuyer sur les enseignants et les référents Handicap pour favoriser la solidarité entre étudiants.
- Valoriser les « aidants » (et toute action solidaire en faveur du Handicap) dans le cadre de l'approche par compétences.

► Renforçant la politique Handicap au niveau de l'ensemble du site :

- Mettre en place des référents Handicap (un enseignant + un administratif) dans chaque composante et sur chaque site de l'université Jean Moulin Lyon 3.
- Mettre en place la Commission Handicap en charge du schéma directeur du handicap (2 fois par an).
- Les dispositifs règlementaires mis en œuvre pour les étudiants en situation de handicap pourraient être généralisés à d'autres publics dits spécifiques (étudiants en situation de travail, étudiants ayant des enfants, sportifs ou artistes de haut niveau).
- Favoriser l'accès aux manifestations culturelles, en incluant dans les critères de choix des activités proposées l'accessibilité offerte aux étudiants et personnels en situation de handicap.
- Prendre en compte dans l'évaluation des projets présentés par les étudiants dans le cadre du FSDIE projets ou social, la place accordée au handicap et à la question de l'accessibilité.
- Déployer des formations ou des actions de sensibilisation sur les différents handicaps. Dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, nous poursuivrons par exemple les efforts de sensibilisation aux handicaps invisibles et à leurs conséquences dans un cadre professionnel.

- En 2021-22, il est également envisagé que le projet de la Clinique juridique, outil d'accès au droit ouvert à tous, pilotée par la faculté de Droit, soit axé sur le Handicap en lien avec l'association « Droit comme un H ».



Indicateurs : pour le volet « aidants » : nombre d'aidants bénéficiant d'une bonification « handicap » ; pour la politique Handicap : nombre de projets créés (associatifs, FSDIE, culture...) en lien avec le handicap

4.11 Nouvelle stratégie de communication

L'établissement souhaite lors du prochain contrat améliorer la communication institutionnelle, en consolidant et fluidifiant les relations entre les correspondants au sein des composantes et le service central de la communication. La relance des comités éditoriaux Personnels, Étudiants, d'une cellule de communication thématique et le développement d'un pôle de *community managers* permettront d'améliorer la hiérarchisation de l'information, l'articulation avec les composantes et les services ainsi que l'animation des réseaux sociaux. Sur le plan de l'audiovisuel par exemple, de nouveaux formats seront explorés pour les réseaux sociaux, les événements en ligne et les sites Web. Une série de podcasts consacrés à la vulgarisation des savoirs académiques et donc au transfert de la culture scientifique, conçus en lien avec les services de la recherche et des affaires culturelles, viendra enrichir l'offre numérique à destination du grand public. La WebTV fera l'objet d'un travail d'éditorialisation afin d'améliorer l'indexation des contenus, leur référencement et donc leur accessibilité. Les liens avec la chaîne YouTube de l'université doivent également être repensés. L'un des grands enjeux de cette nouvelle politique de communication réside dans le lien avec les étudiants, mis à mal par des pratiques jugées peu efficaces (mails institutionnels, notamment). L'intranet étudiant devra ainsi évoluer, après identification des besoins prioritaires des usagers, pour adapter les contenus et l'arborescence. De plus, un « réseau d'ambassadeurs étudiants » va être créé afin d'optimiser la communication à destination des étudiants, mieux comprendre leurs usages, leurs attentes et leurs besoins. Des séances de travail et de brainstorming entre le service communication et des étudiants vont être organisées, pour faire évoluer les moyens de communication (types d'informations et canaux de diffusion). Des « comités éditoriaux étudiants » vont être mis en place afin de hiérarchiser l'information pour les étudiants (les bonnes infos au bon moment), et d'améliorer le sentiment d'une infobésité inadéquate. Des cellules de communication par thématiques sont

envisagées, afin de partager de l'information sur des projets en cours, des projets à venir, et de requérir leur relais par les composantes.



Indicateurs : nombre de podcasts natifs créés ; études régulières d'impact

4.12 Déploiement d'une appli mobile Campus

Une complémentarité est en effet à imaginer, avec un nouveau moyen de communication, mis en œuvre dès la rentrée 2021 et destiné à monter en puissance tout au long du contrat. L'établissement fait en effet le choix de doter ses personnels enseignants et ses étudiants d'une « application campus » procurée par le prestataire Appscho. Cet investissement (27.000€ la première année, puis 20.000€/an) est justifié par les fonctionnalités qui vont rendre accessibles les informations indispensables au bon déroulement des cursus : emplois du temps, notes, accès aux services, réservation de créneaux pour les pratiques sportives, etc. L'application jouera également un rôle dans la modération du flux d'informations, puisqu'un profilage de l'utilisateur permettra une communication ciblée à la granularité fine.



Indicateur : nombre de connexions usagers / mois

AXE 5

UNE INTERNATIONALISATION

QUALITATIVE

Objectifs

L'arrêt du projet de l'université-cible modifie les contours de la politique d'internationalisation de l'université Jean Moulin-Lyon 3 sans pour autant nécessiter une refonte totale des stratégies mises en œuvre. Des ajustements sont néanmoins nécessaires afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux étudiants entrants et des formations plus ciblées à nos étudiants sortants. Enfin, certains publics comme les doctorants ou les personnels peuvent et doivent devenir eux aussi des acteurs centraux de la mobilité / formation internationale.

Le développement international de l'université Jean Moulin-Lyon 3 demeure une priorité, mais il sera à la fois plus réaliste et plus qualitatif, donc plus efficace. Les nombreuses formations délocalisées que l'université continue de développer de manière volontariste seront réévaluées en termes d'impact politique, social, pédagogique et financier, afin d'éviter une dispersion affaiblissant la portée des échanges interuniversitaires. Ce développement international mettra, de manière plus résolue encore, l'accent sur la recherche. Nos partenaires étrangers actuels seront sollicités dans la construction et la structuration de projets de recherche ambitieux. L'université Jean Moulin-Lyon 3 se positionnera comme « porteur de projet » (plutôt que comme simple partenaire) afin de parvenir à des co-constructions d'envergure. L'objectif est de devenir encore plus visible dans nos domaines d'excellence, ce qui implique de se situer dans le cœur de cible des différents appels à projet. La poursuite d'une stratégie proactive de développement de projets coopératifs permettra d'atteindre cet objectif. Parallèlement, un effort d'information

et de formation est à conduire à destination des enseignants-chercheurs dont la recherche n'est pas suffisamment exploitée et valorisée dans le cadre de projets internationaux.

L'université souhaite, en lien avec les établissements du site, renforcer des partenariats existants plutôt que les multiplier de manière conjoncturelle voire artificielle. Bien évidemment, les partenariats (doubles diplômes) avec nos partenaires européens seront consolidés et diversifiés ; en un mot, densifiés. Enfin, les réseaux liés à notre Institut de la francophonie seront mis au service d'un développement international encore plus fécond.

Modalités d'action

5.1 Redéfinition de la politique internationale

« Qualitative », notre action internationale sera fondée sur le développement de partenariats privilégiés. Il faut, après étude des forces et faiblesses de nos relations internationales, remettre l'Europe et l'Amérique du nord au cœur du dispositif. Il semble que le développement de certaines zones et de certains partenariats se soient faits aux dépens de partenaires plus naturels. La chute des partenariats avec l'Amérique du nord et singulièrement les États-Unis doit être enrayerée et les coopérations relancées de manière volontariste. Plus généralement, les accords existants avec nos partenaires européens doivent être mieux exploités et rationalisés, pour que puissent être conservés et développés des partenariats efficaces en formation comme en recherche. Le réseau de la francophonie, acteur important de notre établissement, doit ainsi contribuer à développer des réseaux de formation et de recherche de qualité. Des actions ciblées seront mises en place à destination de nos partenaires au Royaume-Uni suite à la sortie de ce pays du dispositif ERASMUS +. À cet égard, des partenariats nouveaux seront recherchés avec l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord, pays dans lesquels la compétence en matière d'enseignement supérieur est dévolue.



Indicateurs : nombre de partenariats européens ; mobilité entrante et sortante intra-européenne ; nombre de partenariats avec l'Amérique du nord

5.2 Accentuation des mobilités entrantes et sortantes

La mobilité, au cœur de toute stratégie internationale, demeure prioritaire. Afin de la développer encore, il conviendra de proposer des mobilités plus souples (plus brèves, hybrides, voire obligatoires pour certains diplômés). Un effort particulier sera entrepris pour proposer plus de stages internationaux et pour inciter les doctorants à profiter des dispositifs existants. Les personnels (administratifs et enseignants) seront eux aussi invités à utiliser toute la gamme des possibles en matière de mobilité internationale. Une partie importante de ces actions dépend d'une meilleure information sur les dispositifs, notamment les orientations du nouveau programme Erasmus+. Pour les étudiants entrants, la politique de qualité d'accueil initiée par la labellisation « Bienvenue en France » sera poursuivie. Une meilleure communication sur les formations proposées en amont devra être mise en place par les composantes.

 Indicateurs : nombre de personnels administratifs en mobilité ; évolution des mobilités entrantes et sortantes pour les étudiants ; nombre de doctorats en cotutelle ; nombre de bourses Erasmus+ (Commission Européenne), BRMIE (Région AURA), AMI (MESRI) et Eiffel (MAE – bourses d'excellence pour des étudiants internationaux entrants)

5.3 Internationalisation accrue des formations

L'internationalisation des formations sera qualitativement renforcée. En effet, à la multiplication des partenariats doit succéder une densification de ceux-ci et une augmentation qualitative de l'offre. Les doubles-diplômes et diplômes-conjoints, notamment avec des partenaires de niveau reconnu internationalement, doivent être développés. Obtenir plusieurs doubles-diplômes ou diplômes-conjoints avec le même partenaire doit être un objectif constant afin de renforcer ces partenariats de qualité. Dans la même perspective, il convient de tout mettre en œuvre pour inscrire ces partenariats dans des réseaux reconnus afin d'obtenir des labels de qualité (université franco-allemande, franco-italienne, universités européennes type Arqus, etc.). Cette montée en gamme doit s'accompagner d'un développement en profondeur et sur le long terme des compétences linguistiques et interculturelles des personnels de notre établissement.

 Indicateur : nombre de doubles-diplômes et diplômes conjoints

5.4 Développement de la coopération RI-SGR

Les projets de coopération à venir devront répondre aux enjeux internationaux de la formation et de la recherche. Cela implique de développer une véritable culture de projets internationaux dans l'ensemble de l'établissement. Des formations à destination des personnels impliqués dans l'ingénierie de projet seront mises en place afin de leur permettre une montée en compétence et une plus grande efficacité. Notre établissement devra aussi se positionner comme coordinateur de projets internationaux (formation / recherche) et non plus comme simple partenaire. Ce dernier point implique de créer une étroite coopération entre le service de la recherche et le service des relations internationales. Ce positionnement est l'une des priorités de l'équipe présidentielle. De manière très concrète, un référent-recherche pourra être nommé au sein du service des relations internationales et symétriquement, un référent-international au service de la recherche. Les instances de pilotage commun seront mises en place de manière soutenue et, plus généralement, les informations auprès des acteurs et des bénéficiaires des dispositifs internationaux de recherche seront mutualisées.



Indicateur : nombre de projets internationaux dont Lyon 3 est le coordinateur

5.5 Formations en faveur des étudiants en exil

Notre établissement porte une volonté forte d'accompagner les étudiants en exil grâce à la formation et à l'intégration professionnelle. Cette politique volontariste à destination de ce public fragile se caractérise par une spécialisation de l'offre de formation (2 D.U. passerelle pour la reprise d'études supérieures) et la création de parcours d'intégration professionnelle adaptés. Une densification des relations avec les partenaires socio-économiques locaux est un passage nécessaire pour répondre aux besoins de ce public.



Indicateur : nombre d'étudiants inscrits dans ces dispositifs de formation ; nombre de partenariats créés avec les acteurs de la cité

5.6 Réforme du Collegium conçu comme un incubateur de recherche international

Au sein de la COMUE, Lyon 3 vient de se voir confier en 2021 la responsabilité de la refonte des missions du Collegium¹⁴. Dans ce cadre, nous entendons réformer en

¹⁴ <https://collegium.universite-lyon.fr/>

profondeur cet organe dévolu à l'accueil de scientifiques internationaux, dans le but d'enrichir le potentiel de recherche du site Lyon-Saint Étienne. Nous souhaitons déployer avec cet institut d'études avancées une politique d'invitation spécifique et centrée sur des chercheurs étrangers (émergents et confirmés) de haut niveau, en employant la mobilité entrante comme moyen d'internationalisation de la recherche. Le Collegium remplira une fonction d'incubation de projets pluridisciplinaires, en contribuant à la création de communautés internationales de recherche. C'est un impact structurant et de long terme qui peut être attendu, tant pour les chercheurs locaux et invités (montage et financement de projets, collaboration entre équipes, etc.) que pour les institutions membres (« fast track » pour initier des projets en lien avec stratégie européenne et internationale, intégration de grands réseaux scientifiques, etc.). L'originalité de ce mode d'incubation résidera dans la priorisation de l'invitation de collectifs de recherche, appelés à renforcer des réseaux locaux et nationaux de recherche sur de grandes problématiques sociétales identifiées. Des programmes blancs viendront en complément permettre des invitations individuelles. Cette nouvelle politique de recherche internationale permettra au Collegium de redynamiser son positionnement au sein du réseau français, européen et mondial des IEA.



Indicateurs : nombre de projets scientifiques pluridisciplinaires incubés ; nombre de projets ANR et Horizon Europe déposés

5.7 Valorisation de l'entrepreneuriat étudiant à l'international

L'entrepreneuriat s'inscrit également dans le cadre de la politique d'internationalisation de l'université. Lyon 3 porte, en tant qu'université européenne ARQUS, l'action Entrepreneuriat pour l'ensemble des membres du consortium et offre ses ressources pour en assurer la dissémination et le développement à l'échelle européenne.

► La valorisation de l'entrepreneuriat étudiant sera un atout afin d'obtenir le label « bienvenue en France », (campus France), qui augmentera l'attractivité de l'université pour les étudiants internationaux.

► Grâce à une activité d'essaiimage (projet Salem au Maroc et en Tunisie, programme en Libye avec la Chambre de commerce Libyenne et 10 universités libyennes) et aux partenariats internationaux de l'université Lyon 3, nous souhaitons

intensifier le développement de structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant dans des institutions universitaires hors de France.



Indicateur : obtention du label « Bienvenue en France » (volet entrepreneuriat)

AXE 6

DÉMOCRATISATION DE LA GOUVERNANCE

Objectifs

L'université Lyon 3 souhaite associer tous les acteurs de la vie universitaire aux processus de réflexion et de décision. Ce souci éthique implique de nouvelles modalités de consultation des personnels et des étudiants, associés, le plus souvent au sein de groupes de travail représentatifs de la diversité des agents et usagers, à la co-construction des axes directeurs de la politique de l'établissement. De telles actions collectives incarnent et réalisent les valeurs de démocratie universitaire qui sont au cœur du projet politique de l'équipe présidentielle élue fin 2020. Elles renforcent également chez tous les acteurs, personnels et étudiants, l'appropriation de l'écosystème institutionnel et de ses modalités propres de fonctionnement.

C'est pourquoi un ensemble de bonnes pratiques visant au pluralisme comme certaines réformes structurelles ciblées permettront d'élargir la représentation de toutes et de tous au sein d'instances impliquées dans une gouvernance participative. Les liens entre les structures existantes, en particulier avec et entre les composantes, seront également renforcés pour assurer une meilleure coordination entre les services centraux et les facultés ou instituts, dans l'intérêt de la communauté. Enfin, les acteurs de la recherche, principalement les directeurs de laboratoires seront davantage associés à la politique de l'université.

L'université est attachée à promouvoir une gouvernance éthique, une déontologie rigoureuse et à développer une culture de la transparence dans la conduite de l'établissement, en mettant à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire les données et informations qui servent de base aux dialogues essentiels qui scandent la gestion des ressources de toutes natures.

6.1 Une gouvernance participative

L'université s'engage dans une pratique assumée de gouvernance participative. La méthodologie systématiquement adoptée, qu'il s'agisse de la définition du suivi de la politique salariale par exemple (conférence sociale organisée à l'automne 2021), ou de tout autre sujet concernant la communauté universitaire, reposera en effet sur la mobilisation d'un ou de plusieurs groupes de travail. Chacun de ces groupes, à l'instar de ce qui a permis l'élaboration du Rapport d'autoévaluation (juin 2021), des axes stratégiques (juillet 21) ou encore de ce projet d'établissement, aura pour obligation de refléter dans sa composition la diversité des acteurs de l'université, en accueillant agents administratifs et techniques, enseignants-chercheurs et étudiants. La collégialité de la réflexion doit aller de pair avec une transparence du fonctionnement des instances décisionnelles. L'université s'engage ainsi à publier sur son intranet non seulement les comptes rendus et PV des divers conseils, mais également la composition des diverses commissions amenées à traiter des dossiers issus du personnel.



Indicateurs : nombre de consultations organisées ; taux de participation effective de chaque catégorie de la communauté universitaire (étudiants, personnels administratifs, techniques, enseignants et EC) au sein des instances consultatives ou décisionnelles.

6.2 Nomination de référents Prag-Prce & Biatss

Afin de mener un dialogue social le plus large possible, la gouvernance souhaite associer aux réflexions et aux décisions importantes pour la vie de l'établissement toutes les catégories de personnels et d'étudiants. Elle peut à l'heure actuelle s'appuyer sur un réseau existant de correspondants au sein des composantes, comme sur des interlocuteurs tels que les délégués syndicaux ou les élus étudiants. L'équipe dirigeante souhaite aller plus loin et inscrit dans son projet de démocratisation de la gouvernance la désignation par et parmi les communautés concernées, de référents appelés à jouer un rôle d'interface. Un référent PRAG/PRCE pourra ainsi se faire le porte-parole des spécificités de ces emplois, parfois négligées. Par ailleurs, et ce sera une mesure importante du début du prochain contrat, la gouvernance souhaite répondre favorablement à un souhait des syndicats qui, consultés, ont émis le souhait

de voir un référent BIATOSS occuper une position de relais privilégié auprès de l'équipe dirigeante.



Indicateur : nomination d'un représentant BIATOSS, d'un représentant PRCE/PRAG

6.3 Mise en place d'une politique culturelle concertée et création du Comité culturel

L'université souhaite associer tous les acteurs concernés aux choix qui orientent concrètement l'année universitaire. La création de certains espaces de dialogue apparaît nécessaire, afin de décentraliser les décisions. La mise en place du Comité culturel, conformément aux recommandations du décret 2018-792 du 13 septembre 2018, sera l'occasion d'élaborer collégalement la programmation culturelle, en lien avec des personnels administratifs et enseignants, des services en lien avec la politique culturelle (Service des affaires culturelles, Service général de la recherche, Bibliothèques universitaires, SACSO), des étudiants. Des correspondants culture de toutes les composantes et des services concernés ont été désignés durant le premier semestre 2021, et ont été régulièrement sollicités dans l'élaboration de la politique culturelle. La présidente de l'Agence Rhône-Alpes Livre et Lecture, l'écrivain Emmanuelle Pireyre, siègera dans ce Conseil, ainsi que des représentants d'autres partenaires extérieurs, comme le CROUS. Désireuse de se saisir pleinement de cette disposition pour mettre en place une politique culturelle collégiale et concertée, l'université réunira le Conseil culturel quatre à cinq fois par an.



Indicateur : rapport annuel d'activité du service culturel, présenté annuellement au Conseil académique.

6.4 Création d'une assemblée consultative étudiante

L'établissement se dotera d'une nouvelle instance, l'Assemblée Consultative Etudiante, dont l'élaboration des statuts est directement prise en charge par les élus étudiants. Ces élus composeront pour moitié l'assemblée, dont l'autre moitié comprendra des étudiants tirés au sort parmi des volontaires, issus de tous les sites de l'université et de toutes les composantes. Les étudiants étrangers y seront également, et largement, représentés. Cette assemblée jouera le rôle d'une force de proposition, en lien direct avec les VP CFVU, CR et CA.



Indicateurs : nombre de séances / an ; nombre de propositions soumises aux conseils élus de l'université (CR, CFVU ou CA)

6.5 Gouvernance de la B.U.

Dans la même logique de décloisonnement et de gouvernance participative, il est souhaitable d'associer étudiants et enseignants-chercheurs au pilotage de la Bibliothèque Universitaire. Si les publics des bibliothèques universitaires sont régulièrement sollicités pour des enquêtes d'usage ou de satisfaction ou encore dans le cadre de services construits sur les principes de l'*UX design*, l'implication de ceux-ci dans l'instance de pilotage des BU qu'est le conseil documentaire pourra être renforcée pour en faire le lieu de discussion sur le fond des orientations de la stratégie documentaire de l'établissement.



Indicateur : pourcentage d'étudiants et d'EC au sein du conseil documentaire

6.6 Pilotage de la formation

Sur le plan institutionnel, la volonté de la nouvelle équipe est de décentraliser une partie de l'analyse et des décisions en lien avec la formation et de renforcer le dialogue avec les composantes et les usagers. La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) a été conçue dans cette optique, en adjoignant au VP CFVU, des chargés de mission Formation pour chacun des deux grands champs disciplinaires (Droit-Management-Gestion et Lettres-Langues-SHS). Ils constituent un échelon de proximité, au plus près des problématiques des composantes, permettant un dialogue quotidien avec leurs représentants. L'assemblée consultative facilitera l'échange avec les usagers sur la formation et la vie universitaire. Enfin, l'instance « Bureau » de l'université, constituée des membres de l'équipe présidentielle, des Doyens et des VP étudiants, a été repensée afin de favoriser la co-construction des décisions. Le souhait est de concilier un cadre général fixé au plan de l'établissement (sur les grands principes) avec la nécessaire liberté pédagogique des composantes.

6.7 Composantes & subsidiarité

Les relations entre équipe présidentielle, services centraux et composantes constituent un enjeu majeur pour le bon déroulement de l'année universitaire comme pour la mise en œuvre de l'offre de formation. L'établissement souhaite intensifier les dialogues annuels de gestion, qui permettent un rapport sincère entre services centraux et composantes autour de l'élaboration des budgets alloués et contribuent à nourrir une relation de confiance. Il accentuera nettement le déploiement de Contrats d'Objectifs et de Moyens, afin d'instaurer des dialogues constants permettant d'adapter aux réalités conjoncturelles les moyens dédiés ou, inversement, de programmer et de stabiliser lorsque cela sera possible des actions pluriannuelles. L'université prendra en compte l'activité des facultés ou instituts et l'atteinte des objectifs, objectivée par des indicateurs, pour déterminer le montant de l'allocation annuelle, tout en garantissant équité et solidarité entre les composantes. C'est également le dialogue social qui doit structurer ces échanges, afin de parvenir à une harmonisation souhaitable des pratiques RH dans toutes les composantes et de garantir par là même aux personnels une égalité de traitement. Dans le même esprit, la fréquence des Bureaux pléniers sera accrue afin d'associer plus étroitement les doyens et directeurs à la vie de l'établissement.



Indicateurs : passage aux COM (oui/non) ; suivi de l'allocation annuelle

6.8 Construction du budget

Une politique budgétaire rigoureuse et un pilotage précis de notre budget sont fondamentaux pour une université sous-dotée comme la nôtre. Une redéfinition de l'équilibre de notre budget va être entrepris et un nouveau dialogue de gestion, dans une perspective pluriannuelle, sera mis en place en concertation avec les composantes et les différents services de l'université. Il s'agit de trouver un meilleur équilibre sur la base d'un principe de subsidiarité entre l'action des composantes et l'action des services centraux, ce qui implique une redéfinition des équilibres et des répartitions budgétaires avec les composantes. Nous devons trouver les moyens de développer une politique RH nous permettant de remplir pleinement nos missions de service public. Une reventilation de nos moyens est donc nécessaire.

La construction du budget annuel sur la base d'un dialogue de gestion amélioré appelle ainsi une communication sur le coût des fonctions support (logistique et immobilier, informatique, ressources humaines) pris en charge par les services

centraux. Outre la mesure du coût moyen déjà bien développée par nos services de contrôle de gestion, l'idée est de renforcer les indicateurs mesurant le coût complet voire le coût marginal qui semble plus adapté à certains biens et services offerts subissant par nature une variation de leur coût dans le temps. Nous visons à une gestion active, tant des ressources que des dépenses. Une gestion active des ressources invite en effet à la mise en place d'indicateurs de performance permettant de réduire le délai entre date d'émission du titre de recette et date de recouvrement (projet d'un Service facturier ou SFACT sous l'autorité de l'Agent comptable). Une gestion active des dépenses vise à concilier performance économique et performance sociale dans la gestion des moyens financiers (indicateurs quantitatifs) et humains (indicateurs qualitatifs) afin de permettre souplesse et réactivité dans l'exécution des dépenses. Une telle gestion appelle la mise en place d'un Contrôle hiérarchisé de la dépense ou CHD et d'un Contrôle allégé en partenariat ou CAP entre l'Ordonnateur et l'Agent comptable ; un Centre de gestion partagée ou CGP permettrait une délégation de signature et/ou de compétence pour simplifier et fluidifier les rapports financiers entre la DAF et les composantes.



Indicateur : information financière régulière sur les charges indirectes (fonction support des services centraux) de toute action de formation et recherche en sus des charges directes des services et composantes concernés.

6.9 Élaboration d'une charte de gouvernance

Une charte de bonne gouvernance sera élaborée collectivement, rédigée puis soumise aux conseils compétents. Un Chargé de mission sera nommé au début de l'année 2022 avec pour mission de coordonner un groupe de travail chargé de proposer une refonte, dans le respect des contraintes du code de l'éducation, des statuts de l'université et de son règlement intérieur autour d'une Charte de bonne gouvernance qui définira les bonnes pratiques devant permettre d'accroître la démocratie participative et la transparence au sein de l'université. Ce texte-cadre intégrera également l'ensemble des règles déontologiques et éthiques s'imposant aux personnels dans leurs activités d'encadrement, de recrutement, de recherche et d'enseignement. Une attention toute particulière sera portée à la définition de bonnes pratiques en matière de recrutement des personnels enseignants en lien avec notre labellisation HRS4R.

AXE 7

UNE UNIVERSITÉ ÉTHIQUE

DANS UN ÉCOSYSTÈME DURABLE

Objectifs

L'université Lyon 3 est une université hautement professionnalisante qui contribue également, par les formations qu'elle propose, adossées à sa recherche pluridisciplinaire, gages de compétences, de savoirs et de capacités d'analyse, à une meilleure compréhension de la société actuelle. Elle veut tout particulièrement être une université ouverte sur les spécificités du territoire auquel elle appartient et avec lequel elle est en interaction continue, en entretenant des relations privilégiées avec les mondes économique, culturel et associatif comme avec les collectivités territoriales. Agissant dans et pour la société, notre établissement, créateur de savoirs, d'emplois et de richesses au cœur des villes de Lyon et de Bourg-en-Bresse, contribuera fortement, en retour, à l'attractivité territoriale, à la vie culturelle comme au développement économique de son écosystème.

Université réputée pour son exigence en matière de formation et de recherche, elle se définit aussi comme une « université solidaire », opérant le lien entre exigence et partage, en plaçant son action au cœur de réseaux de collaboration, allant des acteurs institutionnels, du monde judiciaire et des affaires aux acteurs d'une économie sociale et solidaire, sensibles aux mêmes enjeux de responsabilité sociétale et d'équité sociale et environnementale.

Elle entend bien sûr jouer également un rôle académique de premier plan dans la redéfinition nécessaire d'une véritable politique de site, de dimensions académique, scientifique et sociale. Elle veut ainsi consolider ses relations et ses partenariats institutionnels avec les autres universités et écoles du site, notamment à travers les diplômes co-accrédités et les nouvelles opportunités offertes par le Projet Lyon Excellences PIA4 « LYNX ».

Sur le plan de la formation, l'université Jean Moulin-Lyon 3 entretient des liens forts avec le monde socio-économique et les milieux judiciaires. Le développement de la formation tout au long de la vie, en direction des particuliers et des entreprises, lui permettra de mettre son expertise académique et scientifique au service de la société. Lyon 3 entend aussi développer une stratégie partenariale éthique au soutien d'actions entrepreneuriales et d'initiatives sociales et solidaires soucieuses de l'intérêt général. C'est en cela qu'elle rencontre de nouveau les missions et compétences des différentes collectivités en charge des solidarités et de la cohésion du territoire.

Mais ancrer une université dans son écosystème aujourd'hui, c'est aussi lui demander d'assumer ses responsabilités sociétales et environnementales. C'est pourquoi Lyon 3 fait le choix d'un saut qualitatif en matière de transition écologique, en se proposant comme objectif la certification « Développement Durable & Responsabilité Sociétale ». Afin de promouvoir la transition écologique et énergétique comme critère central dans l'élaboration des politiques d'achat, de rénovation ou de construction immobilières notamment, l'université se doit d'engager une réflexion large sur des modalités de développement plus respectueuses de l'environnement. Les personnels seront également amenés à évaluer leurs pratiques et à les modifier si besoin, de même que les étudiants se verront intégrés à un cursus de formation susceptible de les amener à construire une citoyenneté universitaire critique et responsable. Pratiques pédagogiques comme scientifiques adopteront un exigeant cahier des charges de bonnes pratiques visant à prendre en compte l'urgence climatique par une amélioration sensible de leur impact environnemental.

Modalités d'action

7.1 Une nouvelle politique de site

L'université Lyon 3 entend participer à la redéfinition en cours de la politique de site. Après l'arrêt du processus IDEX-Université cible en octobre 2020, notre établissement fait le choix d'une nouvelle ouverture sur son contexte académique naturel, et non d'un repli sur soi. Dans ce cadre, nous participons en 2021 à l'AAP PIA4, « Excellences sous toutes ses formes », afin de prendre part à un consortium, aux côtés des autres établissements universitaires de Lyon. Les résultats en sont attendus pour la fin 2021, et la mise en œuvre éventuelle des premières initiatives scientifiques pour la rentrée de

septembre 2022. Principalement orientée vers le développement d'une recherche inter- et pluridisciplinaire, cette structuration prévoit cependant l'adossement de certaines formations (master et doctorat) aux grands programmes de recherche déterminés collectivement. Mais une telle redistribution au sein du site Lyon-St Etienne nous paraît également une occasion dont il convient de se saisir afin de cartographier les forces en présence sur le plan de l'action sociale. Faute de SSU, Lyon 3 ne peut répondre ainsi, jusqu'à aujourd'hui, qu'imparfaitement à certaines de ses missions d'accompagnement médical des personnels et des étudiants : la mutualisation de moyens peut permettre une amélioration des services aux personnels et aux étudiants.



Indicateur : nombre d'actions sociales, d'actions de formation et de recherche menées en partenariat avec au moins 1 établissement du site ; avec au moins 2 établissements du site.

7.2 Soutien au périmètre du « Lynx » PIA4

Le projet LYNX regroupe 3 universités, 6 écoles, 3 hôpitaux, 5 ONR et le CIRC. Avec plus de 116 000 étudiants, 5 700 universitaires et 1 900 chercheurs, le consortium veut être un acteur national majeur dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le projet vise à mettre en commun les atouts du site pour investir de nouveaux domaines de formation et de recherche, répondant aux grands enjeux sociétaux avec des approches transdisciplinaires. Le consortium dont notre université fait partie a identifié quatre axes scientifiques et sociétaux pertinents par rapport à ses forces scientifiques, à l'excellence de sa recherche, à sa capacité à initier de nouvelles approches de formation, et à participer au développement socio-économique :

- « Santé globale »
- « Changements environnementaux »
- « Matériaux et fabrication durables »
- « Sociétés en mutation »

Pour réaliser cette ambition académique, le projet s'articule autour de trois Objectifs Stratégiques :

1) Développer une stratégie de recherche commune en mettant l'accent sur des dispositifs d'accompagnement attractifs, des bourses doctorales et postdoctorales, et la science ouverte

2) Stimuler l'expérience étudiante grâce à l'apprentissage basé sur la recherche, en développant des « graduate schools transdisciplinaires », des double-diplômes à forte valence recherche et des masters internationaux

3) Renforcer l'impact socio-économique, en mettant l'accent, en conformité avec la loi de programmation de la recherche 2021-2030, sur la science avec et pour la société¹⁵, et le soutien au développement et à l'entrepreneuriat social et solidaire.

Lyon 3 s'engage dans ce consortium, en préservant ses personnalités morale et juridique : notre université ne fusionnera pas ni n'intégrera l'EPE en lequel se transforme Lyon 1.



Indicateur : nombre de contrats doctoraux obtenus dans le cadre de Lynx ; nombre de double-diplômes créés et de masters internationaux

7.3 Adhésion à l'AUREF¹⁶ (Alliance des Universités de Recherche et de Formation)

Lyon 3 entend être force de proposition au sein des réseaux qui constituent son écosystème académique. L'alliance, dans un projet de formation, de recherche, de politique RH, des valeurs d'exigence et de partage, doit permettre de fédérer des établissements autour de valeurs communes. C'est afin d'inscrire notre université dans des dynamiques collectives de réflexion et d'action que Lyon 3 rejoindra le réseau de l'AUREF, qui rassemble plus de 35 ESRI de tout le territoire national. Dans ce cadre, l'université Lyon 3 pourra, sans être obnubilée par les classements internationaux, de toute façon peu adaptés à un établissement majoritairement orienté SHS, développer une approche plus qualitative que quantitative, légitimant un primat accordé à la qualité de la formation et de la recherche adaptées aux particularités d'un site et de sa sociologie.



Indicateur : nombre de propositions portées par Lyon 3 au sein de l'AUREF

7.4 Développer les partenariats solidaires avec les collectivités territoriales

¹⁵ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158339/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158339/-science-avec-et-pour-la-societe-la-ministre-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-frederique-vidal-presente-les-mesures-issues-de-la-loi-de-programmation-de-la-recherche.html>

¹⁶ <https://communicationusmb.wordpress.com/>

Le nouveau contrat offre également de renforcer, voire de renouer des liens avec les collectivités territoriales, à l'échelle de la Région, du Département, de la Métropole et de la Ville. Traditionnellement partenaires des grands travaux qui permettent la rénovation de nos locaux, par exemple, ces instances peuvent également devenir des partenaires plus étroits d'une politique universitaire aux visées solidaires affirmées par laquelle l'université jouera pleinement son rôle dans le développement territorial. Sur le plan des mobilités douces comme de la lutte contre les précarités étudiantes (fracture numérique ; épicerie solidaire), nous souhaitons en effet associer les collectivités territoriales à la construction de modèles vertueux susceptibles de répondre aux besoins exprimés. C'est une véritable volonté de coordination qui doit permettre de fédérer les forces en présence, afin d'affronter les précarités non seulement conjoncturelles ou mises en lumière par la crise sanitaire, mais identifiées pour certaines comme endémiques. Crous, rectorat, ministère et collectivités territoriales apparaissent ainsi comme nos interlocuteurs pertinents et complémentaires.



Indicateurs : nombre de conventions signées ; nombre d'actions avec le soutien de ces partenaires ; part de financement externe / part de financement interne dans les projets d'investissement

7.5 Création d'un incubateur de projets associatifs

Sur le modèle des incubateurs dévolus à l'entrepreneuriat, l'université souhaite proposer un local et des moyens adaptés aux membres de l'université, personnels ou étudiants, qui souhaiteraient développer ou faire évoluer un projet associatif. Cette structure originale d'accompagnement s'ouvrira également vers l'extérieur, pour constituer un trait d'union avec l'écosystème. Les structures associatives émergentes du 8^{ème} arrondissement trouveront ainsi, à la Manufacture des Tabacs, un espace dédié capable de jouer un rôle de fab-lab appliqué à l'animation sociale d'un quartier. L'université mettra à disposition un *lieu partagé*, espace de proximité destiné à favoriser rencontres et travail collaboratif¹⁷. La mixité créée par une tel dispositif ne peut qu'enrichir mutuellement les projets ainsi incubés et contribuer à déployer au sein de l'université comme dans son environnement immédiat les pratiques et valeurs de l'économie sociale et solidaire. L'université entend ainsi remplir une mission de

¹⁷ Se reporter par exemple à : <https://www.internetactu.net/2013/10/11/alléger-la-ville-des-stratégies-de-lieux-partages/>.

cohésion sociale et territoriale. Un tel dispositif pourra s'appuyer sur l'expérience acquise par des projets antérieurs comme les incubateurs d'innovation sociale (Alter'Incub Languedoc Roussillon) en inscrivant par exemple dans le temps long des propositions proches de celles de la « Yess Académie » de la région Occitanie¹⁸. L'université souhaite, par la même occasion, demander à rejoindre le Réseau Inter-universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire (RIUESS¹⁹), pour prendre part activement à ses réflexions comme à ses publications.



Indicateur : nombre de projets associatifs incubés

7.6 De nouveaux outils pour développer les partenariats avec les milieux socioéconomiques

En termes de relations avec les milieux socioéconomiques, les partenaires économiques ont besoin, par nature, de transversalité (recherche, formation, insertion professionnelle), de lisibilité et de réactivité. Ce besoin implique, par conséquent, de définir des processus communs permettant de trouver un équilibre entre la coopération, la flexibilité des procédures et la sécurisation de chacun des acteurs de l'université. Pour cela, l'université développe de nombreux outils qui permettent d'améliorer l'efficacité de l'activité partenariale de ses composantes. L'université Lyon 3 a ainsi engagé la construction d'un portail, dédié à nos partenaires, qui permettra de les guider afin de repérer les interlocuteurs pertinents permettant de répondre à leurs besoins d'une part et, d'autre part, de communiquer sur les partenariats en fournissant un espace de visibilité, de communication pour nos différents partenaires. Dans le même esprit, une vitrine (lieu physique) de la relation partenariale sera créée afin de favoriser la prise de contact et l'orientation des partenaires de l'université avec les différents acteurs et composantes de notre institution. Symétriquement, l'université mettra en place un logiciel CRM (pour « Customer Relationship Management ») ou de « Gestion de la Relation Client » (GRC), afin de centraliser dans une base de données toutes les interactions avec ses partenaires et améliorer la finesse et la réactivité de son pilotage en termes de partenariats. Le déploiement et l'implémentation de CRM fourniront l'outil de prospection, de développement, de consolidation et de gestion opérationnelle de

¹⁸ <https://www.yessacademie.fr/>.

¹⁹ <https://riuess.org/>.

l'activité partenariale. L'outil apportera une vue consolidée de nos activités partenariales grâce à l'interconnexion qu'il implique avec les autres applications du SI de l'université (SIFAC pour les flux financiers, U3E (plateforme d'emploi) pour la gestion des stages, FCA Manager pour l'apprentissage et la formation continue). Ce processus de qualification et de consolidation permettra à l'université de disposer d'une cartographie des partenariats tissés au sein de l'université (services et composantes) et ainsi d'améliorer l'efficacité de l'activité partenariale en passant d'une vision quantitative des partenariats à une orientation plus qualitative.



Indicateurs : montant de la taxe d'apprentissage collectée ; nombre de donateurs de la taxe d'apprentissage, nombre de partenaires ; nombre de visites du portail dédié aux partenaires

7.7 Soutien accru aux porteurs de partenariats

Un effort d'information, de soutien et d'accompagnement des porteurs de projets sera réalisé pour faciliter le développement des chaires. De même, pour guider les porteurs de projet désirant développer des partenariats de formation, de sponsoring et de mécénat, l'université va s'engager dans un processus d'information et de formation interne (MOOC, banque de conventions « type »...) qui aidera les porteurs de projet à identifier les possibilités de contractualisation avec nos partenaires et qui les guidera dans la construction des conventions. La filiale de valorisation pourra apporter son soutien au portage de projets spécifiques, notamment avec des opérateurs privés, pour faciliter leur mise en œuvre. Puisque les enseignants chercheurs ne connaissent pas forcément les possibilités qu'elle offre, la filiale devra informer (guide des possibilités et du fonctionnement), mais également exercer une activité de conseil à destination des porteurs de projet qui la sollicitent.



Indicateurs : nombre de chaires développées ; montants et nombre de partenariats de sponsoring ; nombre de conventions CIFRE ; montants et nombre de partenariats de mécénat

7.8 Objectif : obtention de la labellisation DD&RS (Développement Durable & Responsabilité Sociétale)

Dans le cadre d'une nouvelle politique de transition écologique se donnant comme objectif et plus exactement comme méthode, le processus de certification [DD&RS](#)²⁰ (dispositif de labellisation déjà mis en place dans une dizaine d'universités et grandes écoles), les dimensions de développement durable et de responsabilité sociétale seront privilégiées et considérées comme critères qualitatifs présidant à l'établissement des conventions internationales, que ce soit en matière de formation sur des enjeux DD&RS, de potentiels partenariats de recherche sur des thématiques couvrant le champ DD&RS (pouvant aller de l'écologie à l'université inclusive), ou d'intégrité des pratiques du partenaire. Si les actions impulsées dans ce cadre bénéficieront d'un portage politique fort au sein de l'équipe présidentielle, elles seront conduites de manière participative via l'implication des parties prenantes internes et externes. Sa mise en œuvre pourra s'appuyer sur la mission DD&RS. Sera créé à cette fin un comité DD&RS constitué de personnes volontaires « relais », désignées comme référents pour chaque service, composante, unité de recherche et domaine d'activité (y compris les usagers via les associations étudiantes), auxquelles s'ajouteront des parties prenantes extérieures.

Lyon 3 a dans un passé récent été pionnière dans des actions du quotidien (passage à un grammage du papier à 70 g pour les photocopieuses), ou des réalisations pilotes (chauffe-eau de douche fonctionnant à partir des serveurs informatiques). L'université a aussi une offre de formation tout à fait remarquable en géographie, en droit ou en philosophie, en gestion et bénéficie d'un réseau de recherche sur l'environnement, la ville et l'eau qui est l'une des forces du site lyonnais. Toutefois, ces actions demeurent dispersées, ce qui en réduit aujourd'hui la portée. La recherche innerve l'enseignement en master et non en licence, si bien que les étudiants de licence expriment leur frustration de ne pas aborder l'écologie dans leurs enseignements. De nombreuses ressources sont donc là, mais qui demandent à être mieux valorisées et coordonnées. L'entrée dans la voie du label DD&RS peut être l'occasion de réunir les différents acteurs dans un projet commun.



Indicateur : nombre d'actions réalisées dans le cadre du cahier des charges DD & RS /an.

7.9 Promouvoir un ancrage territorial par la question écologique

²⁰ <https://www.label-ddrs.org/>

L'université intensifiera son implication au sein du riche tissu des acteurs de l'écologie du bassin lyonnais. Elle s'appuiera sur sa Boutique des sciences et sur le comité DD&RS, notamment via ses membres externes (issus de collectivités, entreprises, associations) pour intégrer les enjeux de la transition écologique entre l'université et les collectivités locales (Ville de Lyon et Métropole du Grand Lyon, Région). Seront activement encouragés les projets transversaux Lyon 3/Ville et Métropole portant sur ces enjeux (recherche-action, structuration, transferts de connaissances, projets culturels, citoyens, associatifs). De multiples partenaires académiques déjà identifiés pourront susciter des actions transversales partagées, en recherche comme en formation : labex IMU, université Lyon 2 (Master RISE, GTDL et UMR 5600 EVS), ENS de Lyon (Master Gestion de l'Environnement), Ecole Centrale de Lyon, INSA Lyon, École Urbaine de Lyon (études urbaines anthropocènes), etc.



Indicateur : nombre de projets transversaux avec les partenaires ; nombre de conventions afférentes

7.10 Vers une mesure de l'impact environnemental

La politique de transition écologique de l'université se traduira par l'utilisation durable des matériels, la réduction de la consommation d'énergie et de ressources et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Des analyses du cycle de vie seront appliquées à l'ensemble des activités support de l'université (achats, immobilier, numérique, etc.) afin d'évaluer les orientations principales à retenir pour qu'elles présentent la meilleure soutenabilité. Un bilan gaz à effet de serre par bâtiment sera réalisé et accompagné d'un plan d'action formalisé en conformité avec la Loi Grenelle II, du 10 juillet 2010. Le taux d'émission en équivalent CO₂ par usager et par poste d'émission (énergie, transports, informatique, déchets,...) sera systématiquement évalué et assorti de préconisations pour sa réduction. On privilégiera enfin le développement d'infrastructures, de systèmes d'information et de services qui sont les plus durables et les moins émettrices possibles (émissions directes, indirectes et scope 3). Le stockage des données dans des datacenters ayant un impact environnemental, une attention particulière sera portée aux salles serveurs de l'université afin de trouver les solutions les plus adéquates pour réduire leur empreinte carbone, par exemple par la mise en place de solutions innovantes de climatisation (Freecooling) ou par le regroupement des salles serveurs en interne, voire au niveau du site en cas de mutualisation de services numériques.



Indicateur : évolution chiffrée de la consommation d'énergie/an ; cycle de vie (longévité) des biens matériels ; taux d'émission CO²/usager

7.11 D'un schéma directeur Énergie à un plan d'action écologique

S'agissant de l'énergie, la Direction de l'immobilier et de la Logistique identifie plusieurs leviers d'action qui nécessitent ressources humaines supplémentaires et financements : commissionnement sur le pilotage (pointant l'écart entre conception et exploitation) ; plan de comptage (pour installer des sous-compteurs et développer le plan d'action induit) ; confort thermique des bâtiments Chevreul et Cavenne (demande de contrat de Plan Etat-Région 2021-2027) ; confort d'été critique y compris sur les bâtiments neufs ; plafonnement du taux de surfaces climatisées ; développement d'indicateurs de suivi.

La nécessité d'une vision globale, maîtrisée et de long terme incite à la mise en œuvre d'un schéma directeur Énergie à intégrer à un plan d'action pour la transition écologique. Sera ainsi consolidée une politique d'achats responsables faisant l'objet d'une vision globale et respectant les éléments législatifs spécifiques aux établissements publics, tels que formulés en 2020 dans le Plan National action pour les achats publics durables:

- 25 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale.
- 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale.
- Dès l'étape de la définition du besoin, 100 % des marchés font l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché.



Indicateurs : part des achats publics durables dans le total des achats; taux d'exécution effective des clauses contractuelles sociales et environnementales.

**Délibération n° D2021-10-27-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2021-01-05-ins du 26 janvier 2021 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres du conseil d'administration :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-03-CF-45	Ecole Nationale Supérieure (ENS)	Avenant à la convention 18-626 ENS L3 Chinois
2021-05-CF-125	COMUE	Convention Udl CURSUS P-13_initiation aux savoirs-être professionnels
2021-05-CF-135	Lycée Ampère	Avenant à la convention CPGE-Lycée Ampère-filière économique et sociale
2021-05-CF-146	Lycée Claude Fauriel	Avenant à la convention CPGE-Lycée Fauriel-filière littéraire
2021-05-CF-147	Lycée Claude Fauriel	Avenant à la convention CPGE-Lycée Fauriel-filière économique et sociale
2021-06-C-140	La librairie Classiques Garnier	Convention d'aide à l'édition de l'ouvrage « <i>Un estomac d'Autriche</i> ».
2021-05-CF-149	CROEC-AURA	Convention de chaire CROEC AURA-CLEA iealyon 2022-2025
2021-09-CF-150	Ecole Nationale Supérieure (ENS)	Convention ENS L3 Lettres 2021-2023
2021-09-CF-151	Centre d'études universitaires de Bourg et de l'Ain (CEUBA)	Avenant CEUBA 2021-2022
2021-09-CF-152	Institut catholique de Lyon	Convention pédagogique UCLY
2021-09-CF-153	Association du Crédit Agricole Mutuel pour la Diffusion de la Formation (DIFCAM)	Avenant DIFCAM 2021-2022
2021-09-CF-154	Early makers group	Avenant n°4 EMLyon 2021-2022
2021-09-CF-155	IFAURA	Convention IFAURA INTRA 2021-2022
2021-09-CF-156	IFAURA	Convention IFAURA INTRA 2021-2022

2021-09-CF-157	Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (ISETA)	Avenant ISETA 2020-2021
2021-06-C-141	Le Centre International d'étude du XVIIIe siècle	Convention d'aide à l'édition pour l'ouvrage « <i>Voltaire après la nuit</i> ».
2021-06-C-144	Ecole Nationale de la Magistrature (ENM)	Convention afin de définir les modalités de collaboration afin d'accueillir une classe préparatoire « Egalité des chances » préparant des jeunes diplômés aux épreuves d'accès à l'ENM.
2021-06-C-148	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ISARA, EISENIA, Institut national de recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement.	Convention de financement.
2021-06-C-149	Agence Nationale de la Recherche	Décision attributive d'aide valant conditions particulières, projet n°ANR-20-CE43-0004-02.
2021-06-C-151	Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis	Avenant n°1 à la convention d'accueil de Mme Michela Russo.
2021-06-C-152	La ville de Lyon – musée des Beaux-Arts	Convention cadre pour la conduite de partenariats pédagogiques, culturels, de formation et de recherche.
2021-06-C-153	La Plume d'Oie	Convention d'autorisation de tournage pour les besoins d'un film.
2021-06-C-156	Chambre d'Agriculture de l'Ain, AGROCAMPUS Ouest, Plante&Cité, EPLEFPA Nantes Terre Atlantique	Convention de partenariat réseau Mixte Technologique « <i>Agricultures urbaines</i> ».
2021-06-C-161	La ville de Villeurbanne	Convention pour l'utilisation des équipements aquatiques de Villeurbanne – saison 2020-2021.
2021-06-C-162	Tony Comiti Productions	Convention d'autorisation de tournage dans le reportage « <i>Laïcité et jeunesse</i> » destiné à « <i>Zone Interdite</i> ».
2021-06-C-163	Société GRAPHISWEET	Convention d'autorisation de tournage pour un film institutionnel intitulé « <i>Interview Université de Lyon – Yves Condemine</i> ».
2021-06-C-164	Agence de Services et de Paiement Auvergne-Rhône-Alpes	Convention d'occupation ponctuelle des locaux en vue de deux formations.
2021-07-C-169	Compagnie Drôle de Trame	Convention pour la mise en place d'un atelier de création théâtrale.

2021-07-C-170	Vincent NOCLIN	Convention pour la mise en place d'ateliers de création documentaire.
2021-07-C-171	Vincent NOCLIN	Convention pour la mise en place d'un atelier de photographie.
2021-07-C-172	SISYPHE Avocats – Pierrick Gardien	Convention d'honoraires.
2021-07-C-173	Délégation à la Formation, Innovation, Expérimentation (DFIE)	Convention d'occupation ponctuelle des locaux en vue d'une réunion de fin d'année des formateurs académiques.
2021-07-C-174	Le GIP « Mission de recherche Droit et Justice »	Convention pour la réalisation du programme « Normes et pratiques funéraires en situation de crise sanitaire – le cas de la covid-19 France, Italie, Suisse ».
2021-07-C-175	Ilaria MORRETI	Convention dans le cadre de la mise en place d'un atelier théâtre en italien.
2021-07-C-176	La Comue « Université de Lyon », l'Université Lumière Lyon 2.	Avenant n°1 à la convention n°2015-2565.
2021-07-C-178	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Convention relative au financement de l'Institut Rhônalpin des systèmes complexes.
2021-07-C-179	Mme Odile GANNIER	Engagement de confidentialité d'un membre de jury de thèse.
2021-07-C-180	Mme Ayame HOSOI	Engagement de confidentialité d'un membre de jury de thèse.
2021-07-C-181	M. Jean-Pierre GIRAUD	Engagement de confidentialité d'un membre de jury de thèse.
2021-07-C-182	M. Christian POLAK	Engagement de confidentialité d'un membre de jury de thèse.
2021-07-C-183	Mme Naoko INOUE	Engagement de confidentialité d'un membre de jury de thèse.
2021-07-C-184	Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)	Convention d'accueil de Mme Sophie Archambault de Beaune au sein du laboratoire ARSCAN une collaboration scientifique.
2021-07-C-186	La DSDEN	Convention d'occupation ponctuelle des locaux en vue de l'accueil institutionnel des professeurs des écoles stagiaires.

2021-07-C-188	Unité Pédagogique Régionale Auvergne-Rhône-Alpes	Convention d'occupation ponctuelle des locaux en vue du séminaire de pré-rentrée des enseignants.
2021-07-C-189	Le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Lyon	Convention de gestion de locaux pour déterminer les conditions de gestion logistique et technique en vue de l'exploitation d'un restaurant universitaire « RESTO'U ».
2021-08-C-191	L'Association d'Enseignement Professionnel du Rhône (SEPR)	Convention de partenariat pédagogique dans le cadre d'une formation à destination des personnels de la SEPR.
2021-08-C-192	SELECTA	Avenant n°11 à la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et de produits alimentaires pour l'Université Jean Moulin Lyon 3.
2021-08-C-194	La compagnie les Transformateurs	Convention dans le cadre de la mise en place d'un atelier théâtre forum.
2021-09-C-195	Le Consortium ESUP-Portail	Consortium national regroupant 74 établissements d'enseignement supérieur.
2021-08-C-196	La Société du Grand Paris	Convention de partenariat pour le soutien à la chaire de « Droit des contrats publics ».
2021-08-C-197	Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis	Convention de reversement en lien avec le rattachement de la gestion de la délégation IUF de Mme Frigau-Manning.
2021-08-C-199	La COMUE – Université de Lyon	Convention de reversement relative à l'action « Instituts Convergences » LUS
2021-09-C-206	Ecole normale supérieur de Lyon	Convention portant financement de plateformes du laboratoire EVS UMR 5600.
2021-09-C-213	Préfecture du Rhône	Convention d'utilisation applicable aux immeubles multi-occupants.
2021-09-C-216	Ministère des Armées	Convention de coopération.
2021-09-C-217	Ecole normale supérieur de Lyon	Convention d'accueil de Mme Charlotte MOGE au laboratoire TRIANGLE, UMR 5206.
2021-09-C-219	Association WIKIMEDIA France	Convention de partenariat avec WIKIMEDIA.

2021-09-C-234	Université Claude Bernard Lyon 1	Convention IETT-CEL-participation financière
	Dix-huit psychologues	Tableau récapitulatif des conventions réalisées dans le cadre du dispositif Santé Psy Etudiants.
	Personnels de l'université Jean Moulin Lyon 3	Tableau récapitulatif des conventions de formation des personnels 2021.

Lyon, le 19 octobre 2021

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,**



Gilles BONNET

Délibération n°D2021-10-28-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 19 octobre 2021

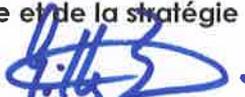
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2018-07-01-ins du 10 juillet 2018 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres du conseil d'administration :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2021-09-C-202	La région Auvergne-Rhône-Alpes	Convention attributive de subvention dans le cadre du projet Pack Ambition Recherche 2017 – Projet AURA-PMI.
2021-09-C-203	Agence Nationale de la Recherche	Décision modificative n°AVI-06122018.
2021-06-C-147	La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Avenant n°1 à la convention attributive d'une aide européenne FEDER programmation 2014-2020.

Lyon, le 19 octobre 2021

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique,



Gilles BONNET